

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/10/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231003-131937-DE-1-1

**Séance du mardi 3 octobre
2023
D-2023/275**

Date de mise en ligne : 05/10/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 3 octobre 2023, à 14h13,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h10, Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 17h30, Monsieur Dimitri BOUTLEUX présent jusqu'à 18h30

Excusés :

Monsieur Amine SMIHI, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Subventions à divers opérateurs culturels. Autorisation. Signature.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2023/116 du 4 avril 2023, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre de l'exercice en cours, une enveloppe de 5 090 000 € destinée au soutien de nos opérateurs culturels.

Je vous propose aujourd'hui, en complément de ces premières attributions, d'affecter au titre des enveloppes relatives au fonds d'accompagnement à l'émergence et à l'expérimentation et au fonds de soutien à l'innovation les subventions suivantes :

- Kino session – Challenge court métrage 48 heures – 6 000 €
Soutien à la reprise des activités de l'association Kino Session. Organisation du challenge court métrage en 48 heures.
- Douze Films – Imag'in – 2 000 €
Soutien à l'exposition simultanée de courts-métrages, d'illustrations et de photographies ainsi que des écrits dans le cadre de la Quinzaine de l'Égalité et de la Diversité de Bordeaux Métropole, avec la volonté de valorisation des représentations des personnes LGBTQIA+
- La Boulangerie – Mano – 8 000 €
Soutien au projet Mano : programme inclusif d'éducation à l'image ayant pour but de permettre à des jeunes, en difficulté sociales et/ ou économique, de s'orienter vers les métiers du cinéma et de l'audiovisuel, ne peuvent, pour des raisons économiques et/ou sociales, concrétiser leur ambition.
- COBO Collectif Bordelais – Shangri-la : BD ciné-concert – 5 000 €
Soutien à la création et à la diffusion du projet Shangri-la, BD-ciné-concert. La diffusion du spectacle aura lieu à la Base Sous-marine.
- Compagnie Maloba – Action-Post-Festival du FIAP (Festival International Africain de Performances) - 2 500 €
Dans le cadre de la 3^e édition du FIAP, soutien aux actions d'accompagnement et de médiation autour de performances d'artistes contemporains africains.
- Compagnie Intérieur Nuit – Scarlett et Novak – 3 500 €
Soutien à la réalisation d'une œuvre sonore en multi diffusion, Scarlett et Novak, à partir du texte d'Alain Damasio dans l'Igloo, petit auditorium mobile et immersif pour créer des rencontres, des discussions, des ateliers pour sensibiliser tous les publics à l'écoute, initier à la création sonore et aux sujets abordés.
- Cré'art - Compagnie Reg'Art – Festival Paf'Art – 8 000 €
Soutien à la manifestation pluridisciplinaire Paf'Art, festival en langue des signes à l'adresse du public sourd mais aussi entendant, qui s'appuie sur plusieurs lieux bordelais, partenaires de l'événement.
- Chant libre – La voix est libre – 3 000 €
Soutien au projet « New Ardeur(s) », création autour de la notion de désir féminin, dans le cadre de la quinzaine de l'égalité. Le projet accompagné de séances d'écriture participative aura lieu à Caudéran et au Grand-Parc.
- FIMEB – Festival Isulia – 29 500 €
Soutien au festival Isulia, festival porté et imaginé par et pour la jeunesse, mêlant débat d'idées et concerts de musique électronique. Le festival prendra place dans les murs de la Base Sous-Marine.
- La Petite Sœur - Projet d'auberge/résidence d'artistes – 10 000 €
Soutien à la structuration de la résidence d'artistes au sein de l'auberge de jeunesse Barbey.

- Bordeaux Chanson – Les 20 ans – 10 000 €
Soutien à la programmation événementielle 20 concerts pour les 20 ans de Bordeaux Chanson qui auront lieu à l'Inox et à La salle des fêtes du Grand-Parc.

- Maison de la poésie – Programmation annuelle de poésie – 4 500 €
Soutien à la programmation annuelle de l'association

- Association du festival du film de Bordeaux sur la justice et droits humains – 3^e édition :
« S'engager ! » – 4 500 €
e
Soutien à la 3^e édition de ce festival avec cette année une compétition de courts-métrages sur le thème : « S'engager ! »

- Festival international des Arts de Bordeaux (FAB) – 35 000 €
Soutien à l'organisation des actions « Ma Rue Respire »

Enfin, conformément à la feuille de route de politique culturelle, il vous est proposé d'autoriser la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs, permettant l'accompagnement sur le temps de l'association Parallèle Attitude Diffusion – Rock School Barbey.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2023, rubrique 30 – nature 65748, sous réserve, pour la convention pluriannuelle d'objectifs, du vote des crédits correspondants aux budgets 2024 et 2025 ;
- Signer les conventions correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 octobre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

CONVENTION VILLE DE BORDEAUX - ASSOCIATION FIMEB

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/.... du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023

Et

L'association FIMEB, représentée par sa Présidente Madame Claire de Tinguy

Il a été convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2023 est majorée de la somme de 29 500 euros.

Cette subvention, provenant :

- de la Direction Générale des Affaires Culturelles,
 - de la Mission Démocratie Permanente
 - de la Direction de la Vie Associative, Enfance et Jeunesse
- constitue un soutien à l'édition 2023 du festival « ISULIA », programmé du 26 au 28 octobre 2023.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2023.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour l'association en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint au maire délégué à la création
et aux expressions culturelles
Pour la Ville de Bordeaux
P/O Le Maire

Pour l'Association, La Présidente

Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026

Scène de musiques actuelles

ASSOCIATION PARALLÈLES ATTITUDES DIFFUSION/ROCKSCHOOL

L'État - Ministère de la Culture, ci-après dénommée « l'État », représentée par Etienne Guyot, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,

La Région Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée « la Région », représentée par son Président, Monsieur Alain Rousset, dûment habilité par la délibération n°(numéro de délibération) du (Date),

Le Conseil départemental de la Gironde, représenté par son Président, Monsieur Jean Luc Gleyze, dûment habilité par la délibération n°(numéro de délibération) du (Date),

La Ville de Bordeaux, représenté par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic, dûment habilité par la délibération n°(numéro de délibération) du (Date),

Ci-après dénommés ensemble « les partenaires publics signataires »

D'une part,

Et

L'association Parallèles Attitudes Diffusion/Rockscool, ci-après dénommée « la SMAC », représentée par son représentant légal, président, Emmanuel Cunchinabe, dûment habilité par la délibération de sa gouvernance du 11/05/2022.

Forme juridique : Association loi 1901

Siège social : 18 cours Barbey 33800 BORDEAUX

Direction.s : Eric Roux

Siret : 35011886500046

APE : 9329Z

Licences d'entrepreneurs de spectacle : L1 PLATESV-R-2021-008728 / L2 PLATESV-R-2021-008723 / L3 PLATESV-R-2021-008725

D'autre part.

Sommaire

Article 1 - Objet de la convention	6
Article 2 - Durée de la convention	6
Article 3 - Conditions liées à l'attribution du label	6
Article 4 - Projet artistique et culturel	6
Article 4.1 - Synthèse du projet artistique et culturel	6
Article 4.2 - Orientations stratégiques.....	7
Article 4.3 - Dialogue concerté avec le territoire	7
Article 5 - Engagements de la SMAC	7
Article 5.1 - Engagements pour un développement humain durable	7
Article 5.2 - Autres engagements et obligations	8
Article 5.3 - Communication	9
Article 6 - Engagements des partenaires publics signataires	9
Article 6.1 - Concertation et coopération	9
Article 6.2 - Objectifs et modalités d'intervention	10
Article 6.2.1 - Attendus de l'État.....	10
Article 6.2.2 - Attendus de la Région Nouvelle-Aquitaine.....	10
Article 6.2.3 - Attendus du Département [nom du Département]	10
Article 6.2.4 - Attendus de l'Agglomération [nom de l'Agglomération].....	10
Article 6.2.5 - Attendus de la Ville [nom de la Ville].....	11
Article 7 - Gouvernance de la convention	11
Article 7.1 - Comité de suivi.....	11
Article 7.2 - Méthodologie de suivi et d'évaluation.....	11
Article 7.2.1 - Évaluation annuelle	11
Article 7.2.2 - Évaluation en fin de convention	12
Article 7.3 - Contrôle.....	12
Article 7.4 - Avenant	12
Article 7.5 - Renouvellement	12
Article 7.6 - Sanctions.....	13
Article 7.7 - Résiliation, litiges et recours.....	13
Article 8 - Annexes	13

Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit :

VU la convention de l'Unesco relative à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, ratifiée par la France le 5 juillet 2006,

VU le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité instituant la Communauté Européenne, notamment son article 53,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023,

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république, intégrant l'éducation artistique et culturelle comme obligatoire,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 103,

VU la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

VU la loi n°2021-875 du 01 juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-4, L4221-1 et L4211-1,

VU le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1,

VU l'article 1 du décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret 2010-146 du 16 février 2010,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017,

VU l'arrêté du 05 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles »,

VU le décret n°2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif,

VU le décret du 11 janvier 2023, portant nomination de Monsieur Etienne Guyot en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de Gironde,

VU le décret n° 2021-1939 du 30 décembre 2021 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

VU la circulaire du Premier ministre n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant d'octobre 1998 qui redéfinit les responsabilités de service public dans le spectacle vivant tant au niveau de l'État que des organismes subventionnés,

VU les circulaires signées entre les ministres de l'éducation nationale et de la culture, du 3 mai 2013 et du 10 mai 2017, relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents,

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du Ministère de la Culture du 25 novembre 2021 ;

VU les programmes n°131 et n°361 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture) de la mission Culture,

VU la norme ISO 26000 du 01 novembre 2010,

Préambule

Le dispositif SMAC est initié dès 1996, il est l'aboutissement d'une dynamique originale qui associe non seulement les collectivités territoriales et l'État mais aussi les acteurs engagés dans une structuration professionnelle de ce secteur. Cette dynamique de co-construction franchit une étape majeure en 1998 avec, d'une part, la mise en place d'une « Commission Nationale des Musiques Actuelles », qui inscrit durablement les musiques actuelles dans les politiques publiques de la culture et, d'autre part, l'élaboration concertée d'un dispositif de soutien au fonctionnement des « Scène de Musiques Actuelles - SMAC », devenu label d'État par la circulaire du 31 août 2010.

L'origine particulièrement diverse des « Scènes de Musiques Actuelles – SMAC », renforcée par des politiques publiques répondant au départ à différents enjeux d'intérêt général (jeunesse, social, insertion, environnement, politique de la ville, ruralité...), génère un réseau de lieux labellisés extrêmement riche par la diversité de leurs histoires, de leurs territoires et de leurs projets. L'objectif d'équité territoriale et de réponse aux réalités des pratiques des musiques actuelles conduit l'État et les collectivités territoriales, à assurer la présence, dans chaque département, d'au moins une structure labellisée « Scène de Musiques Actuelles - SMAC », en prenant en compte la densité de la population, les spécificités territoriales (cadre rural notamment) et la diversité des esthétiques.

Considérant la mise en œuvre de la politique engagée par le Ministère de la Culture dans le domaine du spectacle vivant, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Nouvelle-Aquitaine participe à l'aménagement du territoire et favorise la mise en place de pôles forts de création, de diffusion et de médiation dans les départements de la région Nouvelle-Aquitaine en faveur des musiques actuelles.

Les structures labellisées Scènes de musiques actuelles (SMAC) portent des projets prônant la diversité artistique et culturelle, l'émergence et le renouvellement des formes et des modes de partage. Le projet de chaque SMAC s'inscrit sur le territoire en partenariat avec les opérateurs artistiques, culturels, éducatifs, sociaux, en liens étroits avec les collectivités locales partenaires. Lieu de vie et de partage, une SMAC participe également aux réseaux, y compris nationaux. À ce titre, la SMAC veille à la mise en œuvre des principes des droits culturels, à l'insertion professionnelle et au développement de la coopération dans le champ de la création artistique.

Considérant par ailleurs, la volonté de l'État d'assurer la protection du citoyen par ses actions dans les domaines de la solidarité et de l'insertion sociale, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la vie associative,

Considérant de la Région Nouvelle-Aquitaine : la politique culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine qui s'engage fortement en faveur de la créativité et de l'innovation, en garantissant la liberté de création artistique, la diffusion de la création, et le droit à l'expérimentation artistique, en sécurisant la place des créateurs, le soutien à la diversité des esthétiques et aux formes émergentes, et la mobilité internationale des artistes.

Sa politique de soutien et de structuration des musiques actuelles débutée depuis les années 2000, ayant abouti à la signature de la Convention quadriennale 2019-2023 du contrat de filière des musiques actuelles et des variétés votée le 17 décembre 2019, s'inscrit dans une démarche pérenne de co-construction des politiques en faveur des Musiques Actuelles et des variétés en partenariat avec l'État, le CNM (centre National de la Musique) et les acteurs de la filière musicale, notamment le RIM – Réseau des Indépendants de la Musique, en charge de l'animation dudit Contrat de filière.

Un avenant signé le 13 janvier étend le champ d'application du contrat de filière musiques actuelles à toutes les esthétiques musicales, le contrat de filière Musiques actuelles devient ainsi le contrat de filière Musique et variétés

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la responsabilité conjointe des collectivités et de l'État en matière culturelle, dans le respect des référentiels des droits culturels des personnes, qui garantit à chacun de droit de participer à la vie culturelle de son choix et le respect des personnes dans leurs droits humains fondamentaux.

Ce partenariat prend également en compte l'égalité femmes-hommes, la prévention contre toutes les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, et la responsabilité sociétale des organisations (RSO), qui accompagne le développement des démarches par une approche collective et sectorielle, en vue de rendre visible les bénéfices issus des enjeux du développement durable dans les stratégies et pratiques des organismes privés et publics, enjeux intégrés dans la feuille de route « Néo Terra » dédiée à la transition environnementale et climatique, adoptée en juillet 2019.

La volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine au travers de sa politique est de favoriser l'accès de chaque personne aux pratiques des musiques actuelles et spécifiquement aux lycéens, apprentis, étudiants.

Considérant que la Région s'est engagée à agir pour la réduction de la fragilité des territoires, fixant deux objectifs prioritaires : contribuer à l'aménagement des territoires en soutenant et développant leurs atouts, et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables ;

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique.

Considérant l'adoption par le Conseil Départemental de la Gironde d'une politique territoriale Gironde 2033 et sa déclinaison en pactes territoriaux, sa politique culturelle s'inscrit dans le cadre des chefs de filât des solidarités humaines et territoriales, d'autonomie et de développement social.

Considérant que la politique culturelle de la collectivité s'inscrit pleinement dans sa stratégie de résilience territoriale, en faveur de la transition écologique.

Considérant que la politique culturelle du Conseil départemental de la Gironde se décline autour de quatre orientations : l'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles, le soutien à la vie artistique et culturelle des territoires, la lecture et les coopérations numériques, les patrimoines culturels.

Considérant l'adoption du Schéma départemental des pratiques artistiques et culturelles pour les années 2020 à 2025 en faveur de la pratique amateur.

Considérant que le Département de la Gironde déploie son soutien aux équipes artistiques et aux opérateurs culturels du territoire girondin via la Direction de la Culture et de la Citoyenneté d'une part, et son agence culturelle l'iddac d'autre part, en lien avec les Directions du Département.

Dans ce cadre le Département entend accompagner les opérateurs structurants du territoire afin de

- ◇ Conforter le développement de la création artistique et de l'accessibilité à l'offre culturelle,
- ◇ Favoriser l'inclusion des artistes et leur accompagnement par des structures professionnelles,
- ◇ Accorder, dans ses actions en faveur de la médiation culturelle, une attention particulière aux populations et publics fragiles éloignés de l'offre culturelle,
- ◇ Accompagner les structures porteuses d'outils, d'actions et de méthodologies d'accompagnements reconnus dans le secteur de l'ESS,
- ◇ Faire de la diversité/égalité femmes-hommes une de ses priorités en sa qualité de signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique.

Considérant de la Ville de Bordeaux :

Considérant les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale, soit : Encourager la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec la diffusion de la création contemporaine pluridisciplinaire, en travaillant l'accessibilité pour tous ; Contribuer à un environnement propice à la création, au rayonnement des arts et des cultures dans le respect des enjeux environnementaux et des droits culturels des personnes, dans une recherche de parité femmes/hommes, que ce soit aussi bien dans l'offre culturelle et artistique proposée et dans la mise en œuvre des actes quotidiens de la Rock School Barbey; Le soutien et à l'accompagnement des artistes du territoire, notamment les équipes artistiques émergentes, dans le processus de création et de diffusion, en identifiant et en accompagnant l'émergence artistique, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, d'apports en coproduction voire l'organisation de festivals ; Favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions musicales, des formats et des expérimentations artistiques ; Accompagner et développer l'éducation artistique et culturelle à travers des actions et des projets, comme les parcours culturels urbains, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique... ; Réfléchir à une spatialisation équitable de l'offre culturelle et artistique sur le territoire de la ville, avec une réflexion sur des projets hors les murs et/ou en espace public, avec la recherche de partenariats originaux et innovants avec les opérateurs culturels, sociaux, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux... du territoire dans un esprit d'échange, d'interconnaissance, de mutualisation et de coopération.

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville entend accompagner l'Association dans la poursuite de son objectif pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026.

L'association Parallèles Attitudes Diffusion/Rockschool (PAD-RS) développe un projet associatif, culturel et artistique à dimension sociale dans le domaine des Musiques Actuelles depuis 1988. Elle fête donc, en cette année 2022, ses 34 ans, sans compter la dizaine d'années passées en amont, sous l'étendard de l'association CCS Concert dans sa bastide médiévale de Sauveterre de Guyenne.

Cette longévité en fait une des plus vieilles associations françaises à agir dans le domaine des Musiques dites Actuelles et sûrement la première en France à porter, dès sa genèse, un projet associatif culturel et artistique reposant sur les trois piliers que sont la diffusion, la transmission et la médiation, en somme une SMAC avant les SMAC.

PAD-RS est domiciliée au 18 cours Barbey à Bordeaux dans l'ancien Théâtre Barbey, édifié en 1963, sous la mandature de Jacques Chaban-Delmas. Théâtre à l'italienne qui pouvait accueillir jusqu'à 1200 personnes debout jusqu'en décembre 1995, date du début des travaux pour en faire un complexe dédié aux Musiques Actuelles comprenant une salle de concert de 800 places réduite à 700 par les pompiers lors de la commission de sécurité avant autorisation d'ouverture, un club de 250 places, 8 locaux de cours et de répétition, un studio d'enregistrement et un espace dédié aux pratiques numériques. Elle dispose aussi d'un dispositif mobile, le Bus Rock, équipé d'un studio de répétition et d'enregistrement.

PAD-RS a été également labellisée Scène de Musiques Actuelles (SMAC), dès la création de ce label national, initié par le Ministre de la Culture, Philippe Douste Blazy, à l'issue de son discours de clôture des premières rencontres nationales, politiques publiques et musiques amplifiées d'Agen les 18, 19 et 20 octobre 1995, avant d'être définitivement gravé dans le marbre étatique en 2010 par le Ministre de la Culture, Frédéric Mitterand.

L'obtention de ce label confère à PAD-RS un rôle structurant dans le domaine des Musiques Actuelles.

Dans le plan quadriennal à venir la Rockscool Barbey va bénéficier de travaux importants nécessitant de trouver notamment un lieu de repli, d'autre part sa direction et sa gouvernance passeront, le moment venu, la main à d'autres.

Considérant que le projet artistique et culturel de l'association Parallèles Attitudes Diffusion/Rockscool pour la période 2023 - 2026, figurant en annexe 1, est conforme à son objet statutaire et qu'il est porté par sa gouvernance et sa direction.

Considérant que l'association Parallèles Attitudes Diffusion/Rockscool s'engage à respecter les engagements du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du Ministère de la Culture du 25 novembre 2021.

Considérant à ce titre que l'association Parallèles Attitudes Diffusion/Rockscool est titulaire du label Scène de musiques actuelles (SMAC).

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre l'association Parallèles Attitudes Diffusion et la Direction Régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, le conseil départemental de la Gironde et la Ville de Bordeaux pour la mise œuvre du projet artistique et culturel pluriannuel exposé à l'article 4 et en annexe 1 et de définir les modalités de son évaluation.

Par la présente convention, la structure s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Par ce projet, le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les cinq engagements du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du Ministère de la Culture du 25 novembre 2021.

Les partenaires publics contribuent financièrement et de manière opérationnelle au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2023. Elle se termine au 31 décembre 2026 et peut être renouvelée selon les modalités prévues à l'article 7.5.

Article 3 - Conditions liées à l'attribution du label

L'attribution du label « Scène de musiques actuelles » est subordonnée au respect par la structure des conditions suivantes :

- Présenter un projet artistique et culturel d'intérêt général dans le champ des musiques actuelles, conforme au cahier des missions et des charges, ainsi qu'aux droits culturels des personnes,
- Garantir la liberté de programmation artistique, notamment en confiant à la direction responsable de celle-ci la gestion autonome d'un budget identifié,
- Favoriser par tout moyen, y compris tarifaire, l'accès du public le plus large et le plus diversifié aux productions et aux œuvres, en portant une attention particulière à ceux qui, pour des raisons géographiques, sociales, économiques ou physiques, sont éloignés de l'offre artistique,
- Mettre en œuvre un projet d'éducation artistique et de médiation culturelle,
- Disposer d'une direction unique, de moyens humains affectés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel et de locaux et d'équipements adaptés à ses missions,
- Bénéficier, pour son fonctionnement général et la conduite du projet qu'elle met en œuvre, du soutien financier d'au moins une collectivité territoriale, hors mise à disposition de locaux ou de moyens humains,
- S'engager à ce que le poste de dirigeant de la structure soit pourvu selon la procédure de sélection prévue au décret 2017-432 du 28 mars 2017.

Article 4 - Projet artistique et culturel

Article 4.1 - Synthèse du projet artistique et culturel

Le projet artistique et culturel de PAD/RS repose sur trois piliers que sont la diffusion, la transmission et la médiation auxquelles il convient d'ajouter une dimension associative qui ne se cantonne pas au choix d'une capacité juridique. En effet nous revendiquons très fort cette dimension associative car d'une part nous sommes issus et faisons partie de ce grand mouvement d'émancipation qu'est l'éducation populaire, d'autre part, parce que le fait associatif et les valeurs qu'il porte constitue l'alpha et l'oméga de notre pensée que ce soit aussi bien en terme sociétal qu'économique.

C'est cet engagement qui nous amène entre autres à rester vigilant sur les questions de parité, d'égalité Femme/Homme, les violences et harcèlement sexistes et sexuels et les discriminations de tout ordre.

Pour un lieu comme le nôtre, la diffusion reste une des pierres angulaires de notre action mais une diffusion que ne se limite à servir de terminaux de diffusion aux tourneurs avec lesquels nous travaillons. Une diffusion qui vise plutôt à consolider nos liens privilégiés avec le milieu de la production artistique indépendante européenne et mondiale. En effet au-delà de l'acte marchand constitutif de la diffusion de concerts, nous tenons à valoriser notre supplément d'âme et la valeur ajoutée de nos choix artistiques, considérant que la diversité, la richesse musicale de nos musiques, que ce soit à l'échelon local, régional, national ou international est un vecteur essentiel d'épanouissement personnel, d'ouverture au monde et d'apprentissage du vivre ensemble. Pour nous, le concert reste le format indépassable pour la musique, comme le livre pour la lecture.

Aux différents échelons territoriaux cités précédemment excepté à l'international, nous avons initié ou sommes partenaires de tremplins tel que le tremplin des deux rives, les scènes croisées, les Inouis du printemps de Bourges, Buzz Booster, Rappez, tremplin Musiques de RU, les petits plateaux de Luxey..., qui pour ce qui nous concerne, sont partie prenante de l'ADN de nos musiques (cf-1962 Golf Drouot, Paris).

Pour ce qui est de la transmission, elle fait partie de notre projet artistique et culturel depuis nos premiers pas, on peut dire que l'intuition s'est transformée en réalité et a dépassé nos espérances les plus folles.

En 1988, Eric ROUX réunit auprès de lui quelques musiciens bordelais soucieux de transmettre leur savoir faire selon des modalités non académiques mais plutôt ludiques, toujours de manière collective, l'idée se fait praxis et aujourd'hui existe un réseau Rockscool composé d'une quinzaine de structures plutôt réparties en Nouvelle Aquitaine mais aussi dans la province de Québec où nous comptons deux adhérents au réseau RS, Musicopratic à Montréal et l'Ampli de Québec, en Chine avec le VOX de Wuhan, les Classes Rock en Belgique. Nous avons été l'objet d'un article universitaire publié dans l'International Journal of Art Management, écrit par Maud Derbaix, publié au printemps 2021 par l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (Université de Montréal) et l'Association internationale de management culturel (AIMAC).

Entre temps nous avons lancé la Rapschool. En constante évolution, les enjeux de la transmission portent et porteront surtout sur les postures pédagogiques qui ne doivent pas rester figées mais être questionnées. Le temps est peut-être aussi venu de faire un peu de prosélytisme notamment au niveau européen car nous savons que d'autres Rockscool existent, à cet égard le LABA pourrait nous accompagner dans la mise en œuvre d'un réseau européen.

Bien souvent entre diffusion et transmission se trouve la médiation. Les premières actions de médiation que nous avons été amené à réaliser nous ont permis de prouver que nous étions des personnes sérieuses et que notre projet pédagogique axé sur la pratique musicale et chorale était adapté que ce soit au centre des jeunes détenus de Gradignan en 1990 ou en milieu rural et urbain avec le Bus rock, en milieu hospitalier au centre Abadie, pôle aquitain de l'adolescent, dans les collèges et lycées, dans les centres sociaux et d'animation de Bordeaux, de Cenon, Lormont, Bassens, Ambarès et Floirac avec la mise à disposition d'une partie de la M270 (Centre culturel), mais également dans le cadre du Carnaval des deux Rives, dernier projet culturel de quartier à subsister au niveau national. Dès 2023, nous comptons aussi entamer une réflexion sur la mise en place d'actions favorisant l'entrepreneuriat des jeunes issus des quartiers prioritaires.

Pour mener à bien cette CPO, il nous faudra mettre en œuvre un modèle économique viable dans une structure appelée à connaître des changements substantiels notamment bâtimentaires mais aussi humains, ce sera aussi l'occasion de mettre sur l'établi une réforme statutaire pour par exemple atteindre la totale parité Femme/Homme au sein de la gouvernance, permettre à nos jeunes adhérents à partir de 16 ans de candidater au conseil d'administration de PAD/RS.

Article 4.2 - Orientations stratégiques

La présente convention s'appuie sur l'ensemble du projet artistique et culturel d'intérêt général de la structure (annexe 1), lequel se donne comme objectifs stratégiques de :

◇ Vers une plus grande autonomie énergétique et financière :

-L'extension/rénovation est une orientation stratégique majeure de notre projet notamment au regard des contraintes écologiques auxquelles nous sommes confrontées, par exemple, l'autoconsommation d'énergies renouvelables qui permettra la réduction des coûts énergétiques mais aussi l'amélioration d'un confort thermique pour les salariés et les usagers.

-Retravailler notre modèle économique au regard de notre nouvel outil et développer nos ressources propres

- Maintenance de nos activités pendant la durée des travaux
- ◇ La transmission – Rockschool Barbey, les enjeux de l'école tendront à se porter sur la réflexion sur nos postures pédagogiques en constante évolution quelques soient les esthétiques musicales pratiquées.
 - Accompagnement vers l'autonomie de la Rockschool Marmande dans le cadre du Réseau Rockschool.
 - Engager une réflexion sur le développement du réseau RS au niveau européen avec l'aide du Laba
- ◇ La médiation : un enjeu grandissant.
 - Accentuer la transversalité que nous trouvons déjà dans nos projets, tel que l'éducation artistique et culturelle (parcours académiques avec les Lycées et collèges, des IME, fabrique à musique, Sacem...) mais également nos actions que nous menons dans le cadre de la politique de la ville en lien avec les structures de proximité (associations des onze centres d'animations de quartiers de Bordeaux, coté rock M270 à Floirac et l'ensemble des quartiers politiques de la ville de la métropole, les centres sociaux de la rive droite, Floirac, Cenon, Lormont, Bassens et le centre culturel d'Ambarès...), dont le carnaval des deux rives est le dernier des projets culturels de quartier toujours existant.
 - Réflexion sur la mise en place d'actions de formation favorisant l'entreprenariat des jeunes issus notamment des Quartiers Prioritaires.
- ◇ Diffusion :
 - Favoriser une programmation artistique exigeante en phase avec les nouvelles tendances indépendantes nationales et internationales.
 - Favoriser la scène locale lors de nos concerts (1^{er} partie)
 - ◇ Richesses humaines :
 - Réforme statutaire pour permettre notamment à des jeunes adhérents de 16 ans de faire partie du conseil d'administration. Atteindre la totale parité Femme-Homme au sein de la gouvernance.
 - Réflexion sur l'amélioration des salaires de l'équipe permanente actuelle notamment des postes non cadres,
 - Recrutement complémentaire dans le cadre d'accroissement potentiel d'activité afin d'améliorer la qualité de vie au travail de l'équipe.
 - participer au projet de recherche PIND (Punk is not Dead), recueil de données réalisé à l'échelle de la ville, de la Région et plus largement du grand quart Sud-ouest.

Article 4.3 - Dialogue concerté avec le territoire

Par la présente convention, et conformément aux objectifs relatifs aux droits culturels et à la responsabilité sociétale des organisations, la structure initie un dialogue concerté avec les parties prenantes du territoire. A cet effet, elle s'engage à :

- Respecter la nature, la diversité et la singularité de ses parties prenantes.
- Revisiter la carte de l'ensemble de ses parties prenantes.
- Expérimenter des relations privilégiées avec le Pôle d'équilibre Territoriale et Rural de l'Entre Deux Mers notamment dans le cadre du festival « Ouvrir la voix » et les écoles de musique du territoire.
- Renforcer et étendre le réseau Rock School.
- Participer aux Groupes de travail sur les Écoles de Musiques mis en place par le Conseil Départemental de la Gironde.
- Être contributeur actif et engagé de la MICS.

Article 4.4 - Gouvernance partagée entre les SMAC du territoire Projet concerté dans le cadre de la MICS (Mission de Coopération des Scènes de Musiques Actuelles de la métropole de Bordeaux)

Rappel historique : Depuis 2012, AREMA Rock & Chanson, Musiques de Nuit Diffusion Rocher de Palmer, Parallèles Attitudes Diffusion/Rockschool et Transrock Krakatoa développent un projet coopératif nommé SMAC d'agglomération bordelaise. Depuis janvier 2021 cette coopération, renommée « MICS », s'est structurée sous forme associative.

Article 4.4.1 – Démarche de coopération

Cette démarche s'oriente autour de trois grands axes, tous complémentaires :

- valoriser les singularités et les complémentarités des projets artistiques et culturels des quatre SMAC de la métropole bordelaise,
- favoriser les coopérations entre ces dernières, par l'échange de savoir-faire et la co-construction de projets,
- devenir collectivement une ressource et un partenaire pour des amateurs et professionnels du territoire afin de contribuer à la structuration du secteur.

A travers ces orientations, les quatre structures composant la MICS ont pour but, collectivement, de promouvoir la diversité culturelle et de favoriser le respect des droits culturels des personnes. Il s'agit d'un projet de territoire qui embrasse plusieurs échelles : communale, métropolitaine, départementale, régionale, nationale et même internationale.

Les projets MICS impliquent, à minima, deux des structures.

Article 4.4.2 – Orientations stratégiques communes

Ainsi la MICS se donne comme objectifs principaux, pour les années 2023 à 2026 :

- Poursuivre l'impulsion d'une dynamique collective entre les quatre associations, au niveau de la direction et des équipes, portée par l'organisation fondée à cet effet : l'Association STIGMERGIE. L'attention sera plus particulièrement axée sur 2 points qui constituent des enjeux majeurs pour les SMAC de la métropole bordelaise :
 - o Mettre en place un plan d'action afin d'asseoir la transition écologique dans les SMAC de la métropole bordelaise,
 - o Favoriser la parité et l'inclusion des jeunes dans toutes les activités des SMAC : programmation, accompagnements, transmission, gouvernance, ...
- Poursuivre et renforcer le travail autour de la question de l'émergence artistique et de l'accompagnement des différentes esthétiques musicales sur le territoire de la métropole de Bordeaux,
- Organiser de nouveaux projets coopératifs en mutualisant les risques et les moyens et en s'appuyant sur les savoir-faire et les spécificités de chaque structure. Le projet intitulé « OPEN BARS » mené en 2021 avec les petits lieux de diffusion de la métropole constitue un exemple de coopération à approfondir,
- Expérimenter et initier des projets de mobilité, de coopération voire de développement à l'échelle nationale, européenne et internationale tel que le projet GREEN MELODIES (programme ERASMUS+) conduit en 2022,
- Créer un espace de réflexion et d'innovation au sein de la MICS, en s'appuyant sur les savoir-faire, l'expérience et le réseau de chacune des structures,

Article 5 - Engagements de la SMAC

Article 5.1 - Engagements pour un développement humain durable

L'association Parallèles Attitudes Diffusion/Rockschool s'engage à concevoir son projet artistique et culturel en cohérence avec les objectifs éthiques liés aux droits culturels des personnes, tels que définis par la Convention de l'Unesco relative à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. La SMAC veille à la mise en œuvre des principes des droits culturels, à l'insertion professionnelle et au développement de la coopération dans le champ de la création artistique.

En cohérence avec cet engagement, la structure inscrit ses actions dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits humains, les droits du travail, la gouvernance et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser et de mobiliser ses parties prenantes sur des pratiques innovantes.

À cet égard, la structure s'engage à concevoir et mettre en œuvre un protocole qui formalise sa volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue vis-à-vis de l'éthique des droits humains et du développement durable, tel que précisé à l'annexe 4.

Pour ce faire, la structure s'engage notamment à conduire son projet dans le respect d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations, conformément à la norme ISO 26000 du 01 novembre 2010.

La SMAC s'engage par ailleurs à mettre en œuvre un projet d'éducation artistique et de médiation culturelle, notamment vis-à-vis des jeunes et dans le champ de l'action sociale. L'éducation artistique et l'action culturelle permettent ainsi de développer une approche sensible et critique du monde par :

- la fréquentation régulière des structures culturelles,
- la rencontre avec les œuvres et les artistes,
- la connaissance et le développement de l'esprit critique,
- la découverte du processus de création et le développement d'une pratique artistique personnelle,
- la compréhension du fonctionnement et du rôle des services et institutions culturelles sur un territoire, ainsi que des métiers qui y sont liés,
- ou toute autre initiative permettant de contribuer au développement des droits culturels des personnes

La structure s'engage enfin, sous réserve de la disponibilité des crédits, à mettre en œuvre un projet d'activités en adéquation avec les orientations du projet artistique et culture mentionné à l'article 4 et en annexe 1. Il y contribue par une saine gestion des ressources humaines, techniques et financières.

Article 5.2 - Autres engagements et obligations

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, la structure s'engage à :

- respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel (dans une démarche d'égalité professionnelle et de lutte contre la discrimination), par référence aux conventions collectives en vigueur,
- à ce que ses activités s'exercent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle,
- prendre en compte la prévention des risques professionnels, notamment par l'utilisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) et l'organisation de visites médicales pour le personnel qu'elle emploie. Dans ce cadre il est rappelé que les employeurs sont tenus à une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé au travail,
- mettre en œuvre les cinq engagements du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du Ministère de la Culture du 25 novembre 2021 :
 1. être en conformité avec les obligations du code du travail en matière de santé, de sécurité et de harcèlement moral,
 2. créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu,
 3. former dès 2022 la direction, les encadrants, la DRH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS,
 4. sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques,
 5. engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS.
- Gérer avec toute la rigueur nécessaire et indispensable les fonds qui lui sont attribués, et en garantir une destination conforme à l'objet social de la structure,
- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999 (JO n°103 du 4 mai 1999),
- Communiquer dès que possible à la Région Nouvelle-Aquitaine copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 6 du décret du 16 août 1901 portant sur la réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901

relative au contrat d'association (notamment le changement de personnes chargées de l'administration, le changement d'adresse du siège social et la modification des statuts),

- Se soumettre à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes (décret n°2006-335) et à assurer, dans les conditions déterminées par le décret n°2009-540, la publicité de ses comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes (article L 612-4 du code de commerce),
- Tenir une comptabilité analytique permettant une meilleure lisibilité des actions menées et de la stratégie financière de la structure,
- Communiquer dès que possible aux partenaires publics signataires toute modification de la domiciliation ou des informations bancaires,
- Communiquer dès que possible aux partenaires publics signataires tout autre document listé en annexe ou mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales.

Par ailleurs, la structure déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

Article 5.3 - Communication

La structure s'engage à faire figurer, de manière lisible, la mention de l'aide des partenaires publics signataires sur tous les supports et documents produits dans le cadre de son projet artistique et culturel.

Article 6 - Engagements des partenaires publics signataires

Article 6.1 - Concertation et coopération

La DRAC Nouvelle Aquitaine, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde et la Ville de Bordeaux sont engagés dans un soutien concerté en faveur du projet artistique et culturel de l'association PAD/RS. En ce sens, ils s'engagent à :

- Créer un environnement institutionnel propice à la structuration et au développement des musiques actuelles sur leur territoire,
- Mettre en œuvre toutes les conditions de concertation et de bienveillance favorisant la bonne réalisation des objectifs de la présente convention, tel que précisés à l'article 4,
- Agir en complémentarité et développer une évaluation partagée de leurs actions vis-à-vis de la structure,
- Tendre à réduire les délais de versement des subventions, de manière à éviter à la structure de supporter des frais bancaires.

Article 6.2 - Objectifs et modalités d'intervention

L'engagement des subventions pour l'association PAD/RS fait l'objet d'une convention financière annuelle spécifique de la part de chacun des partenaires publics signataires, sur la base du projet artistique et culturel mentionné à l'article 4, des obligations mentionnées à l'article 5 et des éléments d'évaluation cités à l'article 7.2. La DRAC Nouvelle Aquitaine, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde et la Ville de Bordeaux s'engagent, sous réserve de l'inscription des crédits - en Loi de finances pour l'État et au Budget primitif pour chaque collectivité - à soutenir financièrement le fonctionnement général et la réalisation du projet artistique et culturel, sur toute la durée de la convention.

Les partenaires publics signataires n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 6.2.1 - Attendus de l'État

Aux vues de la qualité de son projet l'association PADS a reçu le label « scène de musiques actuelles-SMAC » comme défini par arrêté du 12 avril 2018. La labélisation positionne l'association dans le paysage local, régional et national.

Tout en déployant un rapport fort à la transmission notamment via sa Rockscool jusqu'à une dimension internationale, le projet de la SMAC maintient une ambition artistique forte, sur le plan de la diffusion, de l'accompagnement et des actions envers les publics, accompagnant des esthétiques variées.

Pour la période du conventionnement, le projet tel que proposé doit permettre de respecter les engagements artistiques, professionnelles, culturels ainsi que territoriaux et citoyens du cahier des charges SMAC.

Pour mémoire, au titre de l'année 2022, le montant total des subventions s'établit à ce jour à 205 500 euros (deux cent cinq mille cinq cents euros) répartis comme suit :

- 126 000 euros sur le BOP 131
- et 79 500 sur le BOP 361 dont 55 000 euros pour le Carnaval des 2 deux rives

Article 6.2.2 - Attendus de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne le projet de développement culturel de l'association Parallèles Attitude Diffusion / Rock School Barbey, dans le cadre du projet artistique, culturel et social, axé sur la diffusion dans et hors les murs, le soutien à la création artistique et l'accompagnement des artistes et de leurs projets, la médiation et l'action culturelle, ainsi que la Rockscool et la transmission des pratiques amateurs et professionnelles, les actions de sensibilisation et la politique de patrimonialisation, ceci en veillant à garantir la pluralité des esthétiques, la transmission, la diversité linguistique et la création contemporaine en langues régionales.

La Région Nouvelle-Aquitaine veille à respecter les personnes dans leurs droits humains fondamentaux pour progresser dans la lutte contre les stéréotypes de genre, et toutes les discriminations. Elle souligne l'ancrage territorial de la structure au travers d'actions spécifiques menées sur le territoire : développement de l'accès aux pratiques musicales des 15-25 ans pour les lycéens, apprentis et étudiants, mobilité artistique sur le territoire, co-organisation et co-production de spectacles, soutien aux pratiques émergentes, mutualisation artistique et professionnelle avec les structures des musiques Actuelles du territoire.

Elle porte une attention à la participation dynamique de Scène de Musiques Actuelles dans l'ensemble des dispositifs territoriaux de concertation pour le spectacle vivant, notamment la Concertation Territoriale Musiques Actuelles en Nouvelle-Aquitaine, dans les réseaux professionnels régionaux, nationaux, ainsi que sa participation à des coopérations européennes et internationales.

Elle s'appuie prioritairement sur le RIM – Réseau des Indépendants de la Musique qui accompagne la coordination et la valorisation des politiques culturelles des musiques actuelles sur le territoire régional, national et européen.

Enfin, la Région inscrit son action dans le respect d'un développement durable de participation des citoyens, de solidarité, de cohésion sociale, et d'équité territoriale sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, en alliant innovations technologiques et d'usages, en alliant hybridation des ressources et des modèles de production.

Son soutien à l'association s'attachera à développer et à mutualiser la prise en compte des critères de développement durable dans les projets de l'établissement.

Le montant de la subvention fera l'objet d'une décision annuelle d'attribution par la Commission permanente du Conseil régional, fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle. Une convention financière annuelle définira les modalités de versement.

Article 6.2.3 - Attendus du Département de la Gironde

Le Département, par ses missions de cohésion territoriale et sociale, mène une politique culturelle favorisant l'accessibilité aux pratiques artistiques amateurs dans le cadre du Schéma Départemental des Apprentissages Culturels, l'émergence artistique, et l'emploi culturel.

Il soutient depuis plusieurs années les initiatives et projets de Parallèles Attitudes Diffusion en faveur de la vie artistique.

Il reconnaît les valeurs émancipatrices et citoyennes qui sous-tendent les activités de l'association : respect des droits et application des bonnes pratiques professionnelles, liberté de création, d'expérimentation artistique, respect des diversités culturelles, accessibilité au plus grand nombre, notamment les jeunes et les populations éloignées de l'offre et des pratiques culturelles.

Le Département contribue ainsi à la mise en œuvre des activités de la structure déclinée comme suit :

- Actions de médiation pour favoriser la sensibilisation, les pratiques amateurs, la culture musicale et la transmission des savoirs (entre autres actions d'Education Artistique Culturelle)
- Accessibilité (tarification et pédagogie collective adaptée aux publics en difficulté, scolaire et autres)
- Actions citoyennes de sensibilisation, prévention des risques auditifs, de consommation toxique...
- Repérage et accompagnement à l'émergence et la professionnalisation (Bus Rock, Tremplin)
- Diffusion d'artistes d'univers musicaux diversifiés, de notoriétés variées
- Participation de PAD représentant le Réseau Rockscool comprenant désormais l'Accordeur – Saint Denis de Pile au GTEM groupe de travail des écoles de musique animé par le Département dans le cadre du SDAC (schéma départemental des apprentissages culturels et espace de réflexion et coopération des têtes de réseaux de l'enseignement musical en Gironde)
- Action de coopération et de mutualisation au sein de la filière des musiques actuelles et avec la Mics pour porter la dynamique collective des quatre SMAC dans une logique économique durable de complémentarité et d'offre de service aux territoires.

Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 – Scène de musiques actuelles – Association Parallèles Attitudes Diffusion

La définition du montant des subventions versées sur la période de la convention 2023-2026 se fera dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. Leur engagement fera l'objet d'une convention financière spécifique annuelle.

Pour mémoire, au titre de l'année 2022, le montant de la subvention versée par le Département s'établit à ce jour à 62 000 euros (Soixante-deux mille euros) répartis comme suit :

- Fonctionnement = 52 000 €
- Organisation du festival Ouvre la Voix = 10 000 €

Article 6.2.4 - Attendus de la Ville de Bordeaux

Acteur essentiel du maillage associatif musical et de la vie culturelle de la ville et de son agglomération, la Rock School Barbey représente un pôle de référence de production, de diffusion dans le champ des musiques actuelles et amplifiées sur le territoire, d'accompagnement et de développement des pratiques amateurs et d'actions d'éducation artistique et culturelle. Ce volet de transmission constitue une ambition importante qui rejoint les orientations du projet culturel de la ville de Bordeaux.

Ainsi, la Ville de Bordeaux porte une attention particulière aux engagements de PAD Rock School dans les domaines suivants :

- La prise en compte des enjeux liés à la transition écologique et sociale. En matière de transition écologique il s'agit de faire du réemploi des ressources, de la réduction consommation énergétique, du choix de fournisseurs locaux, ou de la suppression des consommables non réutilisables des marqueurs forts dans la gestion de la Rock School Barbey. En matière transition sociale, il s'agit notamment de tendre vers la parité entre les femmes et les hommes dans les organisations, la gouvernance, les publics accompagnés dans la filière "amateurs" et dans la filière "professionnels" et dans les programmations, de veiller à l'inclusivité de tous les publics, en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap

Le soutien aux équipes artistiques émergentes et locales, avec une veille et une vigilance particulièrement accrues dans le domaine des cultures émergentes et des nouvelles esthétiques musicales.

L'inclusion des expressions et des références culturelles de la jeunesse dans la programmation, dans le processus de création et de diffusion.

Le soutien à la création et l'innovation, en participant à la production de la création artistique musicale et de formes nouvelles, en s'appuyant aussi bien sur des artistes de référence qu'en identifiant et en accompagnant l'émergence artistique, qu'elle soit locale, régionale ou nationale. Cela prend en compte la mise en place de résidences, de parcours accompagnement d'artistes et d'apports en coproduction et des engagements en matière de diffusion ;

Le soutien aux pratiques amateurs par le développement des actions de formation et de l'accompagnement à l'activité de studios de répétition ;

L'attention particulière portée au lien avec les populations, au rayonnement des arts et des cultures sur le territoire, à travers les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de la jeunesse, notamment tenue du projet annuel « Teenage weeks » en lien avec la politique associative de la ville ;

La continuité du projet et le maintien des activités de transmission, d'enseignement et de diffusion pendant la durée des travaux de rénovation bâtementaire ;

La projection du fonctionnement et de la gouvernance de la Rock School Barbey dans un bâtiment rénové et agrandi, participant d'une politique de développement artistique et territorial.

La mise en place et la consolidation de relations partenariales avec les acteurs culturels et sociaux du territoire bordelais, les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville et les différentes structures de soutien à la création et à la diffusion du territoire dans un esprit de co-construction, de mutualisation et de coopération ;

Le développement d'actions culturelles et artistiques sur le territoire de la ville et en espace public notamment pendant la durée des travaux de rénovation du Théâtre Barbey ;

L'attention particulières portée à l'engagement de l'association à lutter contre les stéréotypes et discriminations, à promouvoir la mixité et l'égalité Femmes-Hommes auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires, à favoriser à ce titre la mixité de ses organes de gouvernance ;

Considérant que le projet artistique et culturel de Rock School Barbey présenté ci-après, porté par le Conseil d'Administration de l'association et par sa direction participe de cette politique.

Pour mémoire, au titre de l'année 2022, le montant total des subventions s'établit à ce jour à 219.000€ répartis comme suit : Direction Générale des Affaires Culturelles 214.000€ / Direction de la vie associative : 5.000€

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 7 - Gouvernance de la convention

Article 7.1 - Comité de suivi

Cette convention fait l'objet d'un suivi par un comité composé des représentants des partenaires publics signataires et de la SMAC.

Sur proposition de l'Association PAD/RS, le comité peut également comporter d'autres parties prenantes de la structure, dont le témoignage permettrait de contribuer à l'évaluation des objectifs de la présente convention. Par ailleurs, il peut inviter ponctuellement à ses travaux toute personne morale ou physique dont l'expertise lui semblera nécessaire à ses travaux.

Le comité est chargé du suivi et de l'évaluation des missions inscrites au titre de la présente convention, en particulier de la mise en œuvre du projet artistique et culturel décrit à l'article 4 et à l'annexe 1.

Il se réunit au minimum une fois par an à l'initiative de la structure. Le Comité de suivi se tiendra aux alentours du mois de Mai.

Il a notamment pour mission de :

- garantir le respect des engagements de la structure relatifs aux droits culturels des personnes et au développement durable, tels qu'énoncé notamment à l'article 5.1,
- procéder à l'évaluation des actions de la structure, tel que précisé à l'article 7.2 et en annexe 4,
- faire un point d'étape sur les objectifs, dont les orientations stratégiques énoncées à l'article 4.2,
- émettre des avis sur l'ensemble des activités,
- échanger sur les projets à venir,
- veiller à la qualité de la gouvernance et des conditions d'emploi, ainsi qu'à la rigueur de gestion de la structure,
- veiller au respect des engagements prévus à l'article 5 et à l'article 6.

Article 7.2 - Méthodologie de suivi et d'évaluation

Article 7.2.1 - Évaluation annuelle

L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel décrit à l'article 4 et à l'annexe 1, notamment au regard de sa conformité vis-à-vis du cahier des charges des SMAC et de sa contribution au développement de la médiation et des droits culturels des personnes.

Les membres du comité de suivi procèdent à une évaluation de la réalisation du projet sur un plan quantitatif comme qualitatif, à partir d'une auto-évaluation réalisée par la SMAC.

Les indicateurs, définis par les parties et présentés à l'annexe 4, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention.

Les résultats de cette évaluation intermédiaire peuvent amener à aménager certaines clauses de la convention et à la conclusion d'un avenant, tel que défini à l'article 7.4.

Article 7.2.2 - Évaluation en fin de convention

De préférence un an, et au plus tard six mois, avant l'expiration de la présente convention, la SMAC présente au Comité de suivi une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel décrit à l'article 4 et à l'annexe 1, sur la base des trois premières années de la présente convention. Celle-ci s'appuie notamment sur les indicateurs prévus à l'annexe 4, et prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs.

L'évaluation comporte également un bilan de la mise en œuvre des cinq engagements du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant, énoncé à l'article 5.2.

Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces deux documents sont remis au Ministre chargé de la Culture (Direction générale de la création artistique), à la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles) et aux autres partenaires publics signataires.

À l'issue de cette procédure, les partenaires publics signataires décident de demander ou non à la structure de leur proposer un nouveau projet artistique et culturel pluriannuel susceptible de faire l'objet d'un nouveau conventionnement.

Cette décision doit lui être notifiée formellement dans le cadre d'une réunion du Comité de suivi prévu à l'article 7.1.

Ce nouveau projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à la structure, actualise les objectifs maintenus de la précédente convention et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

Article 7.3 - Contrôle

La SMAC s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires publics signataires de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, la structure s'engage à en informer les partenaires publics signataires dans les plus brefs délais.

Article 7.4 - Avenant

La présente Convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'ensemble des partenaires publics signataires et la SMAC. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée formellement dans le cadre d'un Comité de suivi prévu à l'article 7.1, en précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. L'avenant est ensuite soumis aux instances compétentes respectives des signataires pour approbation et autorisation de la signer.

Article 7.5 - Renouvellement

Sous réserve des résultats de l'évaluation prévue à l'article 7.2 et d'une réflexion conjointe de l'ensemble des parties soussignées sur le contenu du nouveau projet artistique et culturel proposé par la SMAC, une nouvelle convention peut être soumise aux instances compétentes respectives pour approbation et autorisation de la signer.

Article 7.6 - Sanctions

En cas de retard dans l'exécution, de non-exécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit des partenaires signataires, ceux-ci peuvent exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de sa subvention, après examen des justificatifs présentés par la SMAC et avoir entendu préalablement ses représentants.

Tout refus de communication des éléments de l'évaluation prévue à l'article 7.2 peut entraîner la suppression de l'aide des partenaires publics signataires. Ceux-ci doivent, par lettre recommandée avec accusé de réception, en informer la structure.

Par ailleurs, en cas de non-respect, au moment de l'évaluation prévue à l'article 7.2.2, des engagements du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant, la structure sera destinataire d'un courrier de mise en demeure de se conformer à ses engagements, point de départ de la phase d'accompagnement qui s'ouvrira alors pour aider la structure dans sa mise en conformité. L'obtention de nouvelles aides ne pourra intervenir qu'après mise en conformité de la structure.

Article 7.7 - Résiliation, litiges et recours

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable, par le biais notamment de la mobilisation du Comité de suivi prévu à l'article 7.1. À défaut d'accord, et seulement après épuisement des voies amiables de règlement, le préjudice sera porté devant le tribunal compétent.

En cas de recours, la décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut être saisie par courrier ou, le cas échéant, par l'application "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr

La convention est également résiliée en cas de cessation d'activités, de dissolution, ou de jugement de liquidation judiciaire passée en force de chose jugée, de la structure.

Article 8 - Annexes

Les annexes ci-dessous font partie intégrante de la présente convention :

- annexe 1 : Projet artistique et culturel quadriennal (dont projet d'activités de l'année en cours, tableau des effectifs, budget prévisionnel de l'année en cours),
- annexe 2 : Dernier bilan d'activités de la structure,
- annexe 3 : Dernier bilan financier certifié de la structure,
- annexe 4 : Méthode et indicateurs d'évaluation et d'amélioration continue liés à l'activité et à la Responsabilité sociétale des organisations, et incluant un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels,
- annexe 5 : Convention de mise à disposition des locaux.

Fait à Bordeaux en 5 exemplaires, le 22 septembre 2022

Pour l'État Monsieur Etienne Guyot Préfet de Nouvelle-Aquitaine	
Pour la Région Nouvelle-Aquitaine Monsieur Alain Rousset Président	
Pour le Département de la Gironde Monsieur Jean Luc Gleyze Président	
Pour la Ville de Bordeaux Monsieur Pierre Hurmic Maire	
Pour l'Association Parallèles Attitudes Diffusion / Rockscool Monsieur Emmanuel Cunchinabe Président	

RAPPORT D'ACTIVITÉS



ROCK SCHOOL BARBEY

S

OMMAIRE

1 CONCERTS & SPECTACLES

_____ p. 4 à 8

2 FESTIVAL OUVRE LA VOIX

_____ p. 9 à 10

3 ROCK SCHOOL BARBEY

_____ p. 11 à 15

4 ROCK SCHOOL MARMANDE

_____ p. 16 à 22

5 ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES

_____ p. 23 à 27

6 ACCOMPAGNEMENT SCÈNE LOCALE

_____ p. 28 à 35

7 MUSIQUES ET MÉDIATION

_____ p. 36 à 46

8 SITUATION ÉCONOMIQUE & SOCIALE

_____ p. 47 à 51

1

CONCERTS & SPECTACLES

La Rockschool Barbey exploite trois grands types de configuration pour réaliser sa programmation annuelle. En 2022, dans le cadre de ces différentes configurations, 112 concerts et spectacles ont été organisés à la Rock School.

Pour rappel, ci-dessous les types de configuration :

- La production et/ou la co-production : des concerts organisés par notre association, nous assumons la programmation artistique du concert, l'intégralité des frais d'organisation et encaissons les recettes de billetterie. Dans certains cas, nous « co-produisons » ces concerts avec d'autres organisateurs (dans le cadre de la MICS par exemple)
- La location de la salle et/ou du club, en ordre de marche. Un organisateur extérieur assure la programmation artistique, les frais et recettes liés à l'organisation du concert.
- Et la mise à disposition gratuite de la salle ou du club en faveur d'associations locales qui soutiennent des projets particuliers que nous souhaitons défendre.

ZOOM SUR LES CONCERTS ORGANISÉS PAR NOTRE ASSOCIATION

Cette année, dans le cadre de nos productions, nous avons accueillis **19914** spectateurs payants pour **60** concerts produits et coproduits, soirées labellisées comme les Barbey Indies Club et Hip Hop Boom Box ou encore opérations spéciales. Le détail ci-dessous permet de comprendre la structure de notre programmation :

- **Barbey Indie Club** : Il s'agit de soirées organisées dans le Club de la Rock School Barbey permettant de découvrir la fine fleur de la scène pop/rock indépendante internationale. **9** soirées ont été organisées en **2022**.
- **Hip-Hop Boom Box** : l'idée du label HHBB est de proposer une programmation rap/hip-hop qui donne à voir et à écouter des artistes issus de la scène hip-hop internationale. Artistes en développement ou expérimentaux, figures anglo-saxonnes de la nouvelle scène. En 2022, on compte **10** concerts dont **2** en Coproduction.
- **Coproductions** : Il s'agit de concerts organisés avec au minimum une autre structure. Les raisons qui motivent une coproduction sont multiples : mutualisation du risque financier, envie de programmation commune, projets collectifs dans le cadre de la MICS (Mission de Coopération qui regroupe les Scènes de musiques actuelles). Ils peuvent se dérouler à la Rock School Barbey ou dans une autre salle. **9** concerts sont concernés par ce mode d'organisation en **2022**.
- **Soirées spéciales** : Ces soirées regroupent différents événements tels que des tremplins, des soirées partenariales, des scènes ouvertes ou encore le spectacle de fin d'année de la Rock School. **6** événements de ce type ont eu lieu à la Rock School Barbey ou à l'extérieur en **2022**.

	SALLE	CLUB	EXTERIEUR	TOTAL
PROG GÉNÉRALE	27	15	1	43
Dont Barbey Indie Club	0	9		9
Dont Hip Hop Boom Box	6	2		8
COPRODUCTIONS	2	0	7	9
Dont Hip Hop Boom Box	1		1	2
SOIRÉES SPÉCIALES	5	1		6
OUVRE LA VOIX			2	2
TOTAL	34	16	10	60

Détail soirées spéciales :

Salle :

- Inouïs du Printemps de Bourges
- Finale Tremplin des 2 Rives
- Concert enfants carnaval des 2 Rives
- Final Scènes Croisées
- Concert de l'Orchestre Européen dans le cadre du Nouveau Festival
- Vertigo

Club :

- La Tournée
- Soirée Patrick Scarzello

ZOOM SUR LES CONCERTS ORGANISÉS PAR DES ORGANISATEURS EXTÉRIEURS

En 2022, les producteurs extérieurs ont fait appel à nous pour 52 concerts dont 31 en grande salle et 2 en configuration assise, et 21 en club soit 20000 entrées payantes environ. Le nombre d'entrée payante est difficilement quantifiable car les organisateurs extérieurs ont tendance à ne pas donner cette information.

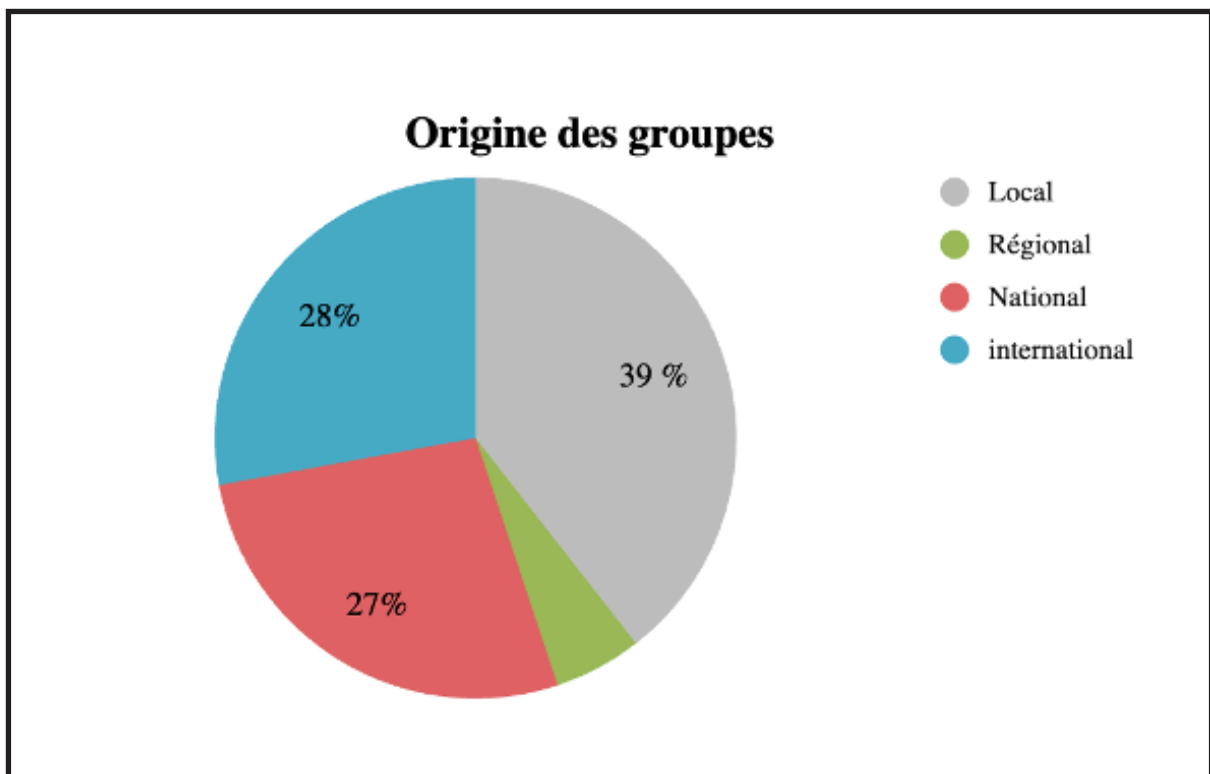
FREQUENTATION EN TOTALITÉ

La fréquentation de la Rockscool Barbey, en 2022, a été de 39 914 spectateurs.

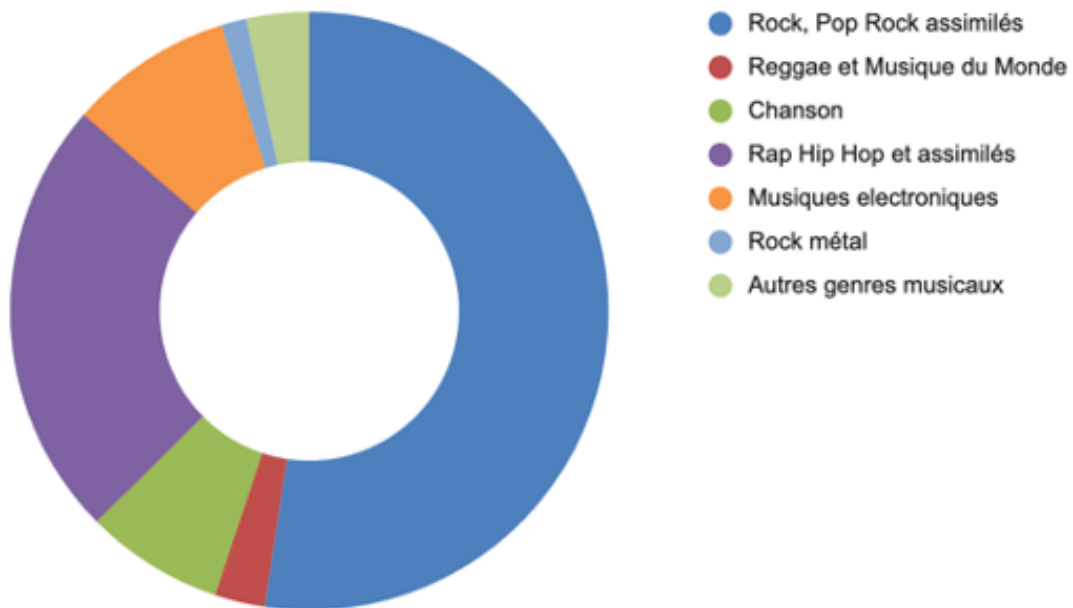
NOMBRE DE GROUPES DIFFUSÉS À LA ROCKSCHOOL TOUTES PRODUCTIONS CONFONDUES

Dans le cadre de notre programmation, nous avons produit 147 groupes dont :

- 121 groupes sur la scène de la Rockscool
- 12 groupes programmés dans le cadre du Festival Ouvre la voix
- 14 groupes programmés en extérieur et en coproduction avec nos partenaires historiques



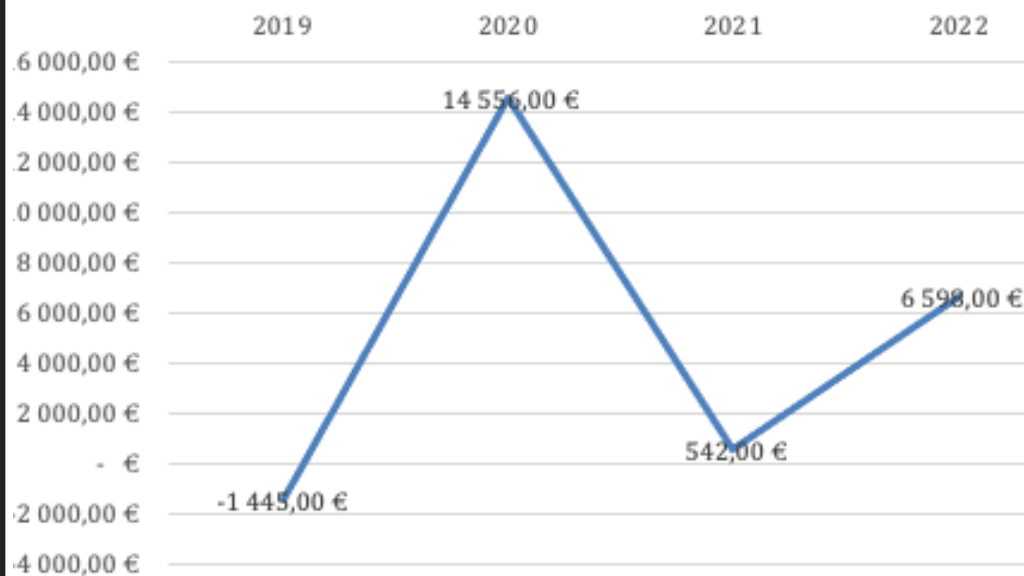
STYLES MUSICAUX PROGRAMMÉS



BILAN :

Nous retiendrons que les résultats des années 2020 et 2021 ne sont pas significatifs. Nous pouvons remarquer que le résultat 2022 reste légèrement positif. A noter, ce résultat prend en compte les recettes de bar directement liées à cette activité.

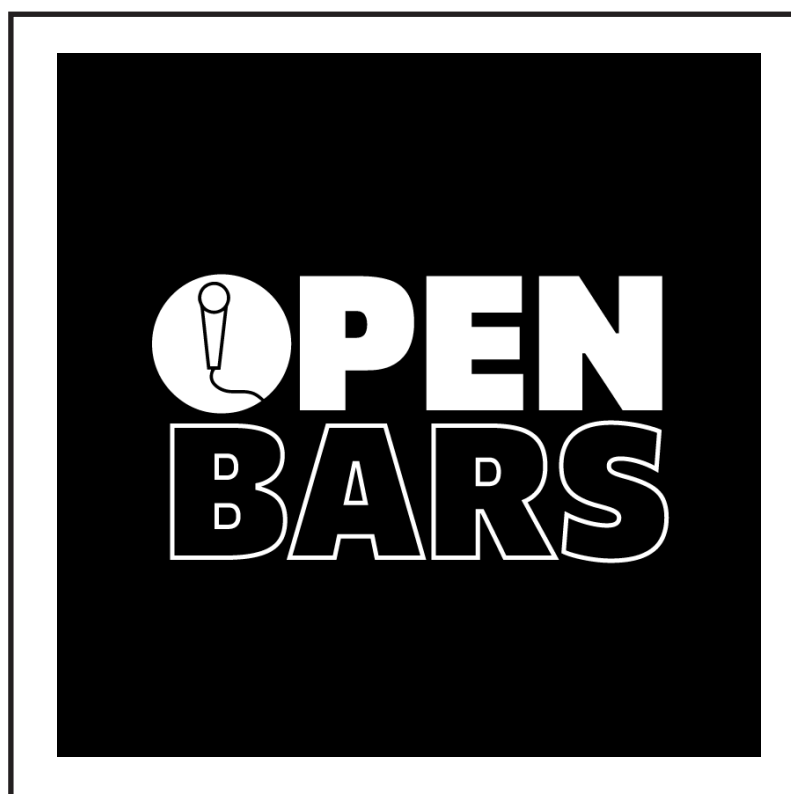
Evolution du résultat de la programmation de PAD



Nous devons également retenir que les jauges, en janvier et février 2022, étaient limitées. Ce n'est qu'à partir du mois de mars que la levée des jauges a eu lieu. Les répercussions post Covid se sont manifestées par l'absence du public sur le 1er semestre.

A partir du mois de septembre, nous avons cumulé plusieurs complets. La fréquentation est revenue quasi à la normale sur le dernier trimestre 2022.

Nos habitudes collaboratives avec les autres SMACS de l'agglomération Bordelaise se consolident un peu plus chaque année par le biais de collaboration d'événements tels que les OPEN BAR. En 2022, nous avons programmé deux groupes au bar à la Tencha.



Labellisés Scènes de Musiques Actuelles par le Ministère de la Culture, notre politique tarifaire a légèrement augmenté. Prix moyen du billet pour 2022 s'élève à 20,12 euros contre 19,63€ en 2021.

2

FESTIVAL OUVRE LA VOIX



**OUVRE
LA VOIX**
2-3-4 SEPTEMBRE

GIEDRÉ
H-BURNS
OPSA DEHÉLI
HOWLIN' JAWS • THE WACKIDS
TONTON ACTION • THE TWIN SOULS
BILBAO KUNG FU
LA FIANCÉE DU PIRATE
ACDFÉ • JÉROME CASABON
CHŒUR DE L'OPÉRA

VOIE VERTE DE L'ENTRE-DEUX-MERS
FESTIVAL CYCLO-MUSICAL **GRATUIT**

La 20ème édition du festival Ouvre La Voix s'est tenue du 2 au 4 septembre 2022. Après une édition annulée en raison du contexte sanitaire et une édition "masquée", Ouvre La Voix revient en pleine forme pour 2022. Cette année, plus d'inquiétude quant à la tenue du festival. Cela a permis de se projeter pleinement dans sa réalisation et ses améliorations.

L'objectif de ce projet est de renforcer l'aspect territorial du festival en donnant l'opportunité aux personnes qui vivent sur ce territoire de mettre en avant leur commune et leur culture. Les festivaliers étaient au rendez-vous, accompagnés de leur vélo, pour découvrir ou bien redécouvrir le territoire de l'Entre-Deux-Mers tout en profitant de différents concerts et animations. Le festival Ouvre La Voix a eu à cœur de mettre en avant le patrimoine matériel, et immatériel, de cette région naturelle du Grand Sud-Ouest.

Les mairies de Bègles, Bouliac, Bordeaux, Lormont, Cénac, Créon, Espiet, Frontenac, La Sauve-Majeure, Latresne, Sadirac, Sauveterre-de-Guyenne, Saint-Brice, la communauté de commune du créonnais, la communauté des communes rurales de l'Entre-Deux-Mers et celle des Portes de l'Entre-Deux-Mers, la CALI (Communauté d'Agglomération du Libournais), le Conseil Départemental de la Gironde, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, l'Office de Tourisme de Bordeaux Métropole, l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers, l'Aérocampus de Latresne, l'association Cycles et Manivelles, l'association entre deux mondes, l'association Vélo-Cité, l'Opéra National de Bordeaux, le SEMOCTOM, le Syndicat Viticole des Bordeaux et Bordeaux Supérieur, la Station Vélo de Créon ont apporté leur soutien et se sont engagés pour le bon fonctionnement du festival.

Le festival Ouvre La Voix a proposé pour cette édition pas moins de 12 concerts et animations grâce à la participation de 12 groupes d'artistes. H-Burns, Tonton Action, Howlin'Jaws, GiedRé, Jérôme Casabon, le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux, La Fiancée du Pirate, Bilbao Kung Fu, ACDFé, The Twin Souls et Opsa Deheli. Cette événement gratuit a rassemblé environ 3000 spectateurs.

3

ROCK SCHOOL BARBEY

PÉDAGOGIE

« Ce que vous aimez écouter, vous pouvez le jouer. Ce que vous imaginez, vous pouvez le créer. » Daniel Marrouat, directeur pédagogique de la Rock School Barbey.

Découvrir, apprendre, se perfectionner, progresser à son rythme, sans langage savant, en cours collectifs : voilà ce que propose la Rock School Barbey et son équipe pédagogique, autour des musiques actuelles.

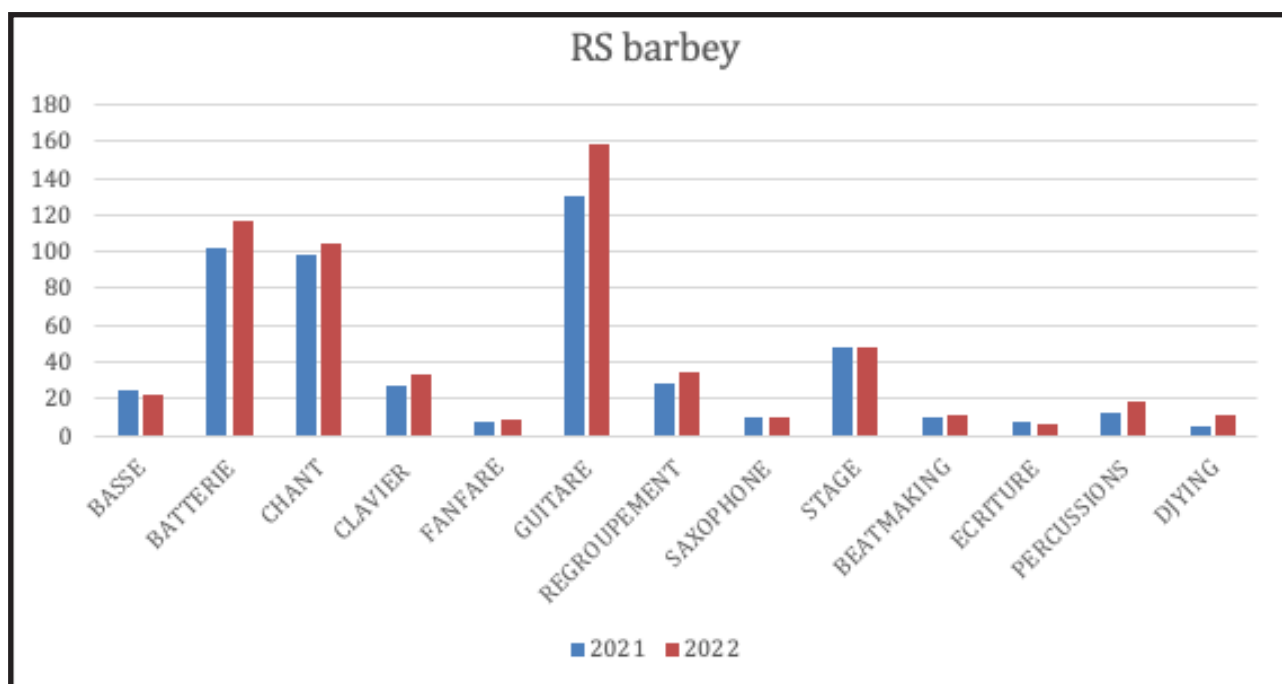
Notre école de musique se divise à présent en deux branches : la Rock School (guitare, basse, batterie, chant, clavier, saxophone, percussions, deejaying, jeu en groupe) et la Rap School (écriture et beatmaking).

Chiffres 2022 :

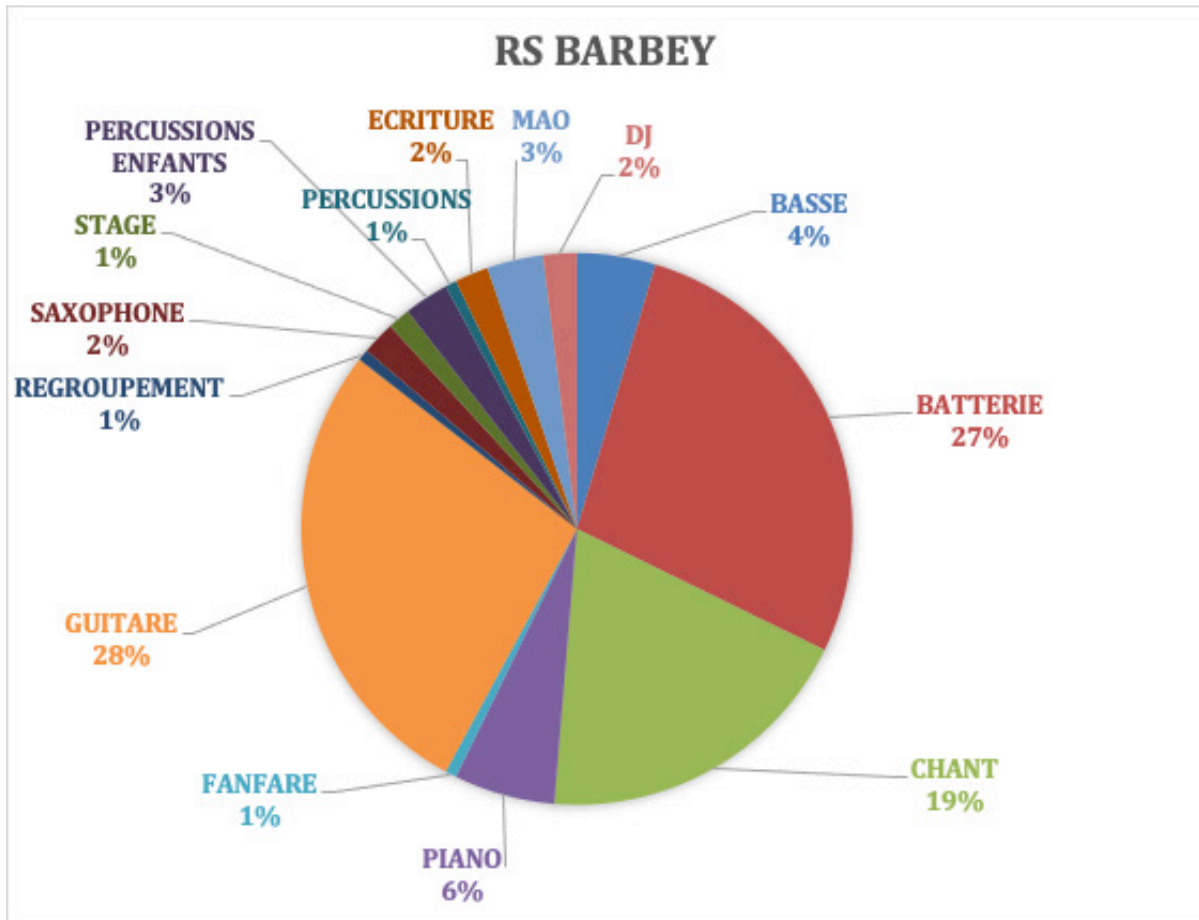
- 19 professeurs
- 4070 heures de cours sur 2022 (3185 heures en 2021)
- 485 adhérents (446 adhérents en 2021)

Répartition géographique :

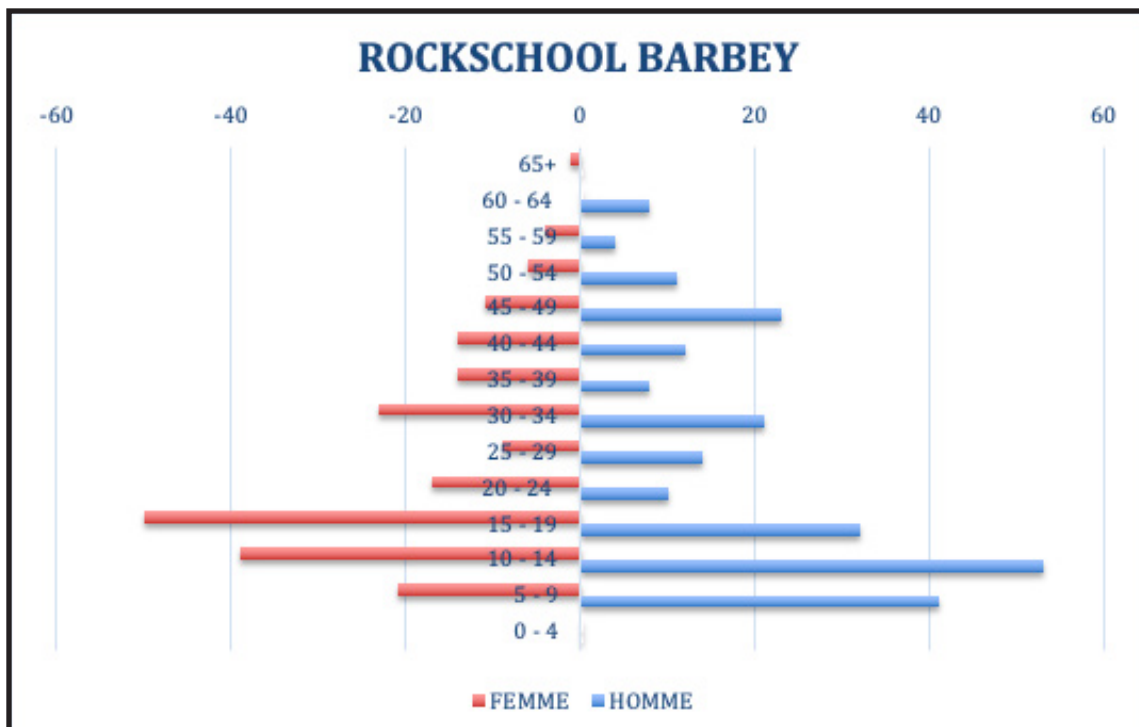
- Bordeaux : 70 %
- Métropole (hors Bordeaux) : 24 %
- Aquitaine (hors Bordeaux Métropole) : 6%



A la rentrée 2022, la Rockscool a réintégré le studio 7, studio mis à disposition de Noxious lors du Covid. Les adhérents étant plus nombreux cette année, nous avons fait le choix de sacrifier les studios dédiés à la répétition du mardi pour les réaffecter à l'école de musique.



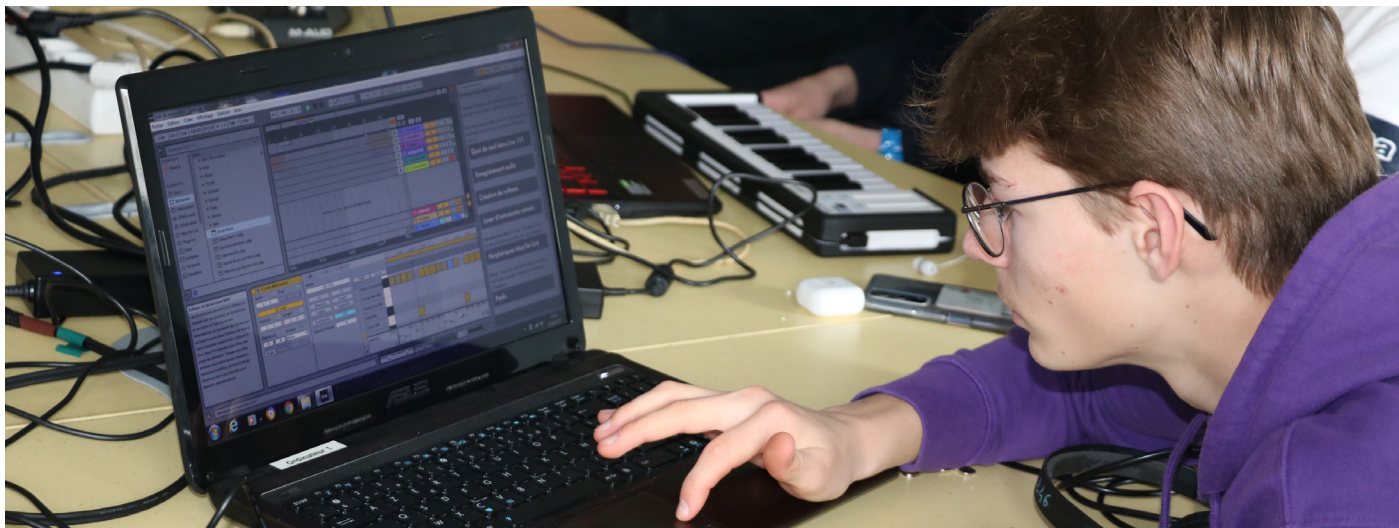
PYRAMIDE DES ÂGES



ATELIERS SUR L'ANNÉE 2022 :

ATELIERS MAO - LA FABRIQUE À MUSIQUES

La restitution de la Fabrique Électro s'est passée en Mai 2022 lors d'une restitution unique mêlant les créations des lycéens du lycée Gustave Eiffel et les jeunes artistes de la Rap School. Une nouvelle série d'ateliers ont débutés en novembre 2022 pour un total 15 séances.



ATELIERS JEU EN GROUPE - ASSOCIATION RÉNOUATION

Ce projet de création instrumentale s'est déroulé pendant les vacances de février 2022. Une dizaine de jeunes sont venus pendant 3 jours, créer des morceaux instrumentaux avec 2 intervenants. La semaine s'est terminée avec une restitution publique devant membres de l'associations et les autres jeunes accompagnés par la structure).

PARCOURS ACADEMIQUE : AUTOUR DE LA CHANSON, DES MOTS ET DES RYTHMES

Collège Georges Lapierre (Lormont): Ateliers d'écriture avec l'artiste Blackapar à raison de 4 séances de 2h. A la fin de ces 4 séances, les jeunes sont venus à la Rock School pour visiter et enregistrer leurs créations. Les ateliers se sont déroulés du 4 janvier au 17 mars 2022.



ATELIERS ÉCRITURE – CENTRE ABOUÏE

4 jeunes résidentes du Centre abouïe ont travaillé sur l'écriture d'un texte chacune, qui retraçait leurs histoires, leur envie ou leur projet. L'enregistrement a eu lieu en fin de séances dans les locaux du centre. L'ensemble du projet s'est déroulé sur

10h de janvier à mars 2022

ATELIERS ÉCRITURE – ASSOCIATION APAÏM

En janvier et février 2022. 10 jeunes en situation de handicap moteur et mental sont venus sur 3 jours. Ils ont créé une instrumentale hip hop grâce à des pads, puis ils ont écrit un morceau et enregistré leur création. Le résultat a été particulièrement abouti et apprécié par les participants

PARCOURS ACADEMIQUES : A LA DÉCOUVERTE DES MUSIQUES ACTUELLES

Lycée Gustave Eiffel : Cette journée s'est déroulée le 17 janvier 2022. Il s'agissait d'une journée composée de visite, rencontres avec des professionnels et des artistes, d'initiation aux instruments ainsi qu'aux métiers de techniciens son et lumière. Une seconde classe a suivi le même parcours le 21 novembre 2022.

Lycée Professionnel des Menus : Cette journée s'est déroulée le 12 décembre 2022. Il s'agissait d'une journée composée de visite, rencontres avec des professionnels et des artistes, d'initiation aux instruments ainsi qu'aux métiers de techniciens son et lumière.

ATELIER DE JEU EN GROUPE AVEC L'IME DOM BOSCO DE GRADIGNAN

Une vingtaine de séances de jeu en groupe se sont déroulées entre janvier et mai 2022. 10 jeunes étaient encadrés par un éducateur et un intervenant de la Rock School.

LE JEU EN GROUPE DU LYCÉE DU MIRAIL

Chaque année nous recevons les élèves du Lycée du Mirail pour des ateliers de jeu en groupe pendant lesquels ils sont épaulés par un de nos professeurs. Ce sont des ateliers de 2h par semaine. Ils sont 15 jeunes et ont effectué 20 séances en 2022.

ATELIER DE JEU EN GROUPE AVEC L'ÉCOLE SPÉCIALISÉE ST FRANÇOIS XAVIER

2 intervenants se sont déplacés chaque jeudi matin pendant 10 séances de 2h à l'école spécialisée pour accompagner les enfants dans l'interprétation de morceaux pop/rock

ATELIERS RAP SCHOOL – ASSOCIATION APAÏM

De janvier à juin 2022. 6 jeunes se sont réunis chaque semaine pour créer leur morceau de Rap. De la création de l'instrumentale, à l'écriture du texte. Ils ont enregistré leur création et même réalisé et tourné un clip. Ce clip a ensuite été présentée dans le cadre de la journée des projets IDDAC.

TEENAGE WEEK

Nous avons pu effectuer quatre stages de pratique en groupe réservés aux adolescent.e.s sur 2022:

- En février : en format normal, avec 24 élèves et un concert de restitution
- En Mars : en format normal, avec 24 élèves et un concert de restitution
- En juillet : en format normal, avec 24 élèves et un concert de restitution
- En octobre : en format normal, avec 24 élèves et un concert de restitution

MARMANDE
ROCK SCHOOL
RAP SCHOOL

ROCK SCHOOL MARMANDE
VACANCES D'ÉTÉ 2022

TEENAGE WEEK

GUITARE
BASSE
CHANT
BATTERIE
CLAVIER

STAGE DE MUSIQUE POUR LES 11-17 ANS

1 SEMAINE - 20H DE STAGE
DU 11 AU 16 JUILLET 2022
CONCERT FINAL LE 16.07.22
À L'ESPACE JEUNE DE MARMANDE

RÉPÉTITIONS

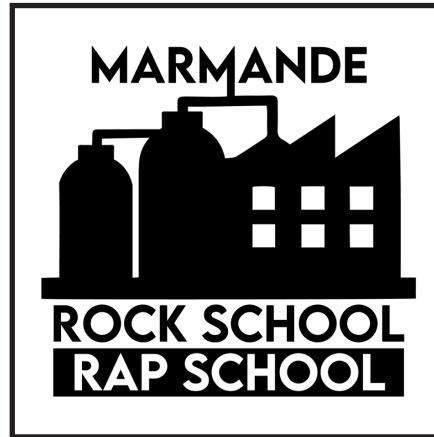
La Rockschool Barbey propose 5 studios de répétitions équipés en matériel, ouverts du mercredi au dimanche à tous les groupes qu'ils soient amateurs ou professionnels. Toutefois la crise sanitaire nous a forcé à adapter les conditions d'accueil de nos adhérents pour respecter les recommandations sanitaires. Ainsi l'activité Répétition a pu reprendre à la mi-mai.

Nous pouvons donc constaté des recettes faibles et une fréquentation moindre.

Chiffres 2022 - Bordeaux
Recettes : 28 915 € contre 8 609 € en 2021
Taux Occupation : 60 %
3378 heures réalisées
485 groupes ont répété à la Rock School Barbey (contre 107 en 2021)

4

ROCK SCHOOL MARMANDE



Première année complète ! Nette augmentation de la fréquentation du lieu sur tous les « postes » (école de musique, répétitions, studio d'enregistrement, et médiation culturelle)

La Rockscool a continué à développer ses actions et ses propositions en direction de tous les publics mais plus particulièrement de la jeunesse, notamment durant la période estivale qui aura été propice au lancement des activités liées à la Rap School. Notre constat principal de cette année 2022 est que le territoire est riche de ses associations mais il est aussi riche d'une jeunesse motivée (jeunes assos, web radio, artistes en herbe...) et d'habitants pleins de ressources. Grâce au financement Terrador repoussé jusqu'à la fin 2022, nous avons pu poursuivre notre travail avec celles-ci à des tarifs réduits et compensés par les aides de l'Anru.

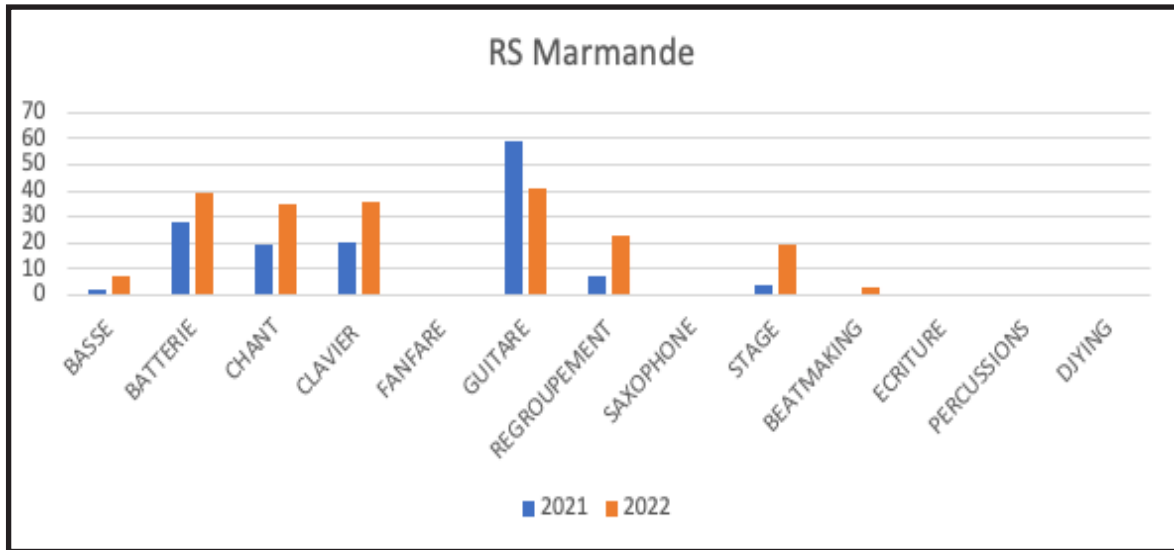
Nous constatons également que 45% des publics accueillis viennent des communes voisines de Marmande.

CHIFFRES 2022

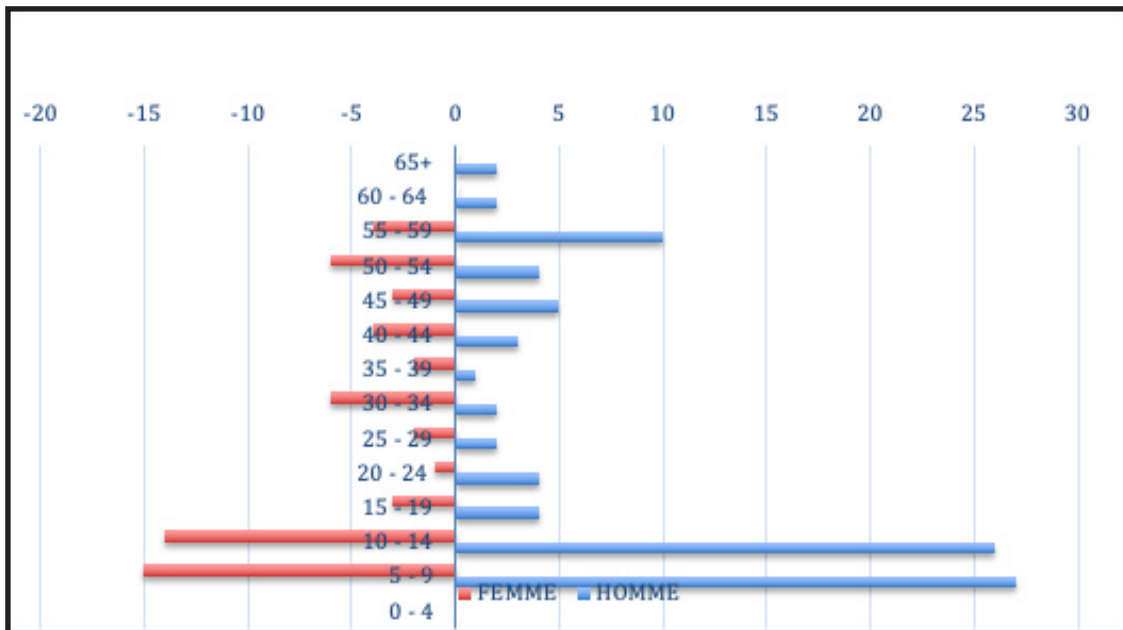
- 5 professeurs
- 1343 heures de cours sur 2022 (contre 1392 heures en 2021)
- 167 adhérents

Répartition géographique :

- Marmande : 41,5 %
- Val de Garonne Agglomération (hors Marmande) : 44 %
- Lot & Garonne (hors VGA) : 14,5%



PYRAMIDE DES ÂGES :



On peut constater que la tranche d'âge des moins de 14 ans est la plus représentée, ce qui laisse entrevoir un avenir à l'offre culturelle enrichie sur le territoire car ces enfants et pré-ados formés à la pédagogie Rockscool, seront pour certains les créateurs de demain...

ATELIERS ROCK SCHOOL MARMANDE :

STAGES ADOS « TEENAGES WEEKS »/SCÈNES OUVERTES PÔLE JEUNE

Les Teenages Weeks sont des stages pour les 11-17 ans d'une semaine de jeux en groupe proposés à chaque vacances scolaires :

- 27 jeunes ont été accueillis en 2022 sur les stages (contre 17 en 2021).

Ces stages se terminent par une restitution suivie d'une scène ouverte.

Cette année 2022, les restitutions ont eu lieu à la Rockscool mais aussi à l'Espace Jeunes de Marmande, et au Quai 31 durant le festival Marmandais Urbance.

ATELIERS RÉGULIERS :

Nous avons accueilli en 2022 :

Des jeunes du foyer Clair matin de Tonneins (4 jeunes) pour des cours de M.A.O. (musique Assistée par Ordinateur).

Ces jeunes, bien que soumis aux contraintes de la vie du foyer commencent à récolter les bénéfices de leur travail en ateliers.

En effet, certains se sont mis en parallèle de leurs créations en beatmaking, à créer des textes, qu'ils expérimentent et peuvent enregistrer à la Rockscool, afin de valoriser et d'encourager leur pratique. Trouver des mots pour parler des maux, ils découvrent leur capacité d'être créateurs et de canaliser leurs émotions par le biais de la musique.

Nous avons continué en 2022 d'accueillir les résidents en situation de handicap du Club des 6 de Virazeil pour des ateliers de découverte des instruments et des ateliers d'écriture. Ces temps sont importants pour les résidents qui, à la mesure de leurs capacités, prennent conscience de leurs compétences et vont parfois au-delà de leurs problématiques. Écoute, concentration, motricité, partage et expressivité sont encouragées lors de ces temps plébiscités.

Des enfants de l'ALSH de Lolya (8 enfants), pour des ateliers de pratique instrumentale et de création sont venus pendant 1 trimestre durant lequel ils ont travaillé ensemble à la création d'un titre commun. Le but ici n'était pas d'avoir un « produit fini » mais d'expérimenter en groupe le processus de création.

Un intervenant Rockscool intervient chaque semaine au collège Germillac à Tonneins pour un atelier de création de chanson avec des jeunes du P.R.E (programme de réussite éducative) depuis septembre. Cet atelier, sur le premier trimestre a permis aux jeunes d'exprimer leurs sentiments négatifs suite au terrible drame ayant frappé l'une des collégiennes, drame venu toucher pour certains une vision du monde déjà fragile.

Bien que peu nombreux à bénéficier du dispositif (3 jeunes), l'atelier a été très suivi et les jeunes sont venus en fin d'année enregistrer leur première création, qui sera suivi, à leur demande, en 2023 d'une autre plus lumineuse en cours de création...

AUTRES ACTIONS MENÉES :

Une fois par mois, des jeunes de la Mission Locale insérés dans le dispositif CEJ (Contrat d'Engagement Jeunes) viennent à la Rockscool pour une visite interactive leur permettant de découvrir la structure, ses différentes activités et les différents corps de métier y travaillant (plus de 60 jeunes en 2022)

Accueil de stagiaires : Nous recevons régulièrement des jeunes (collégiens, mission locale, lycéens...) désirant découvrir les métiers de régisseur/technicien du son ou les métiers d'animateurs techniciens pour découvrir l'animation d'ateliers (8 jeunes ont été accueillis cette année).

Scènes ouvertes/concerts : La Rockscool, bien que ne possédant pas de salle de concert dans la structure, travaille avec ses différents partenaires toute l'année afin de permettre à ses adhérent.e.s et aux musicien.ne.s du secteur d'avoir accès à la scène live.

Urbance, Espace Jeune et fête de la musique à Marmande, le Summerday à Tonneins, la Convention de tatouage de Saint Sauveur de Meilhan, la semaine de la jeunesse... Les occasions n'ont pas manqué en 2022 pour permettre à ceux et celles qui le désiraient de tester parfois pour la première fois l'expérience scénique.

Les Cinémations : un projet initié cette année en partenariat avec le cinéma Le Plaza à Marmande lors duquel une première partie musicale est proposée en amont d'un film, le tout dans une cohérence thématique. Cette année, 2 cinémations ont été proposées. L'une s'est déroulée avec des élèves, et l'autre avec le groupe Blackstorm composé de collégiens grâce à la Rockscool et qui a depuis créé sa propre junior asso.

Tek' Ar(t), projet de la ville de Marmande qui lie création et nouvelles technologies et auquel a participé la Rockscool en proposant des ateliers de M.A.O. ainsi que des visites animées de la structure.

EMERGENCE, autre projet porté par la ville de Marmande et dédié cette fois à la rencontre entre des amateurs (voir semi-amateurs) et des professionnels des secteurs artistiques et culturels.

La Rockscool est partenaire de l'évènement et propose des accompagnements et/ou du soutien logistique aux participants, avant ou après ces rencontres.

Le 24 juin, la Rockscool a offert gracieusement son aide au collège Jean Moulin en sonorisant le concert de la classe musique.

Une aide logistique a aussi été apportée au « Festival de BD de Clairac ».

Beaucoup d'ateliers ponctuels ont également été menés sur l'année, notamment sur les vacances scolaires, avec des centres d'accueils de loisirs ou des espaces jeunes, notamment par le biais de l'Amicale Laïque de Tonneins. Les enfants ou les jeunes sont invités à participer à un « puzzle sonore », parcours d'environ 2h30 (suivant l'âge des enfants) comprenant écoute, pratique et expériences dans notre studio d'enregistrement (plus de 50 jeunes en ont bénéficié en 2022)

DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

- A Tonneins :

Nos interactions avec la ville de Tonneins ont été enrichissantes en cette année 2022 et nous ont permis de mieux cerner ses atouts et ses difficultés.

La Rockscool est intervenue 4 fois sur le projet mené par la BAL (Brigade d'Animation Ludique) sur le parc de la mairie ou au centre socio-culturel « le Point Commun ».

Notre bilan est positif malgré un réajustement de l'activité, proposé en cours de route.

En effet, nous avons commencé avec des animations de M.A.O (Musique Assistée par Ordinateur) et cette activité, bien que très ludique et ayant intéressée certains adultes ou jeunes ados présents, était moyennement satisfaisante au regard du nombre d'enfants très jeunes venus sur ces après-midis.

Nous avons préféré faire évoluer l'animation vers des ateliers de découverte des instruments davantage adaptés à tous les publics notamment « petite enfance » très présents sur ces temps de convivialité.

Néanmoins, ces temps proposés en partenariat avec la BAL et Mange-Livre ont toujours été pertinents et ont permis d'aller à la rencontre d'un public à priori peu demandeur, mais ouvert à la découverte musicale proposée. Ces temps ont créé un espace de partage et de créativité et ont permis d'échanger avec les Tonneinquois, notamment les jeunes sans emplois et en situation de précarité rencontrés parfois au hasard d'un après-midi...

La Rockscool a également travaillé avec « Le Point Commun » sur plusieurs projets (Garden Summer, Summerday...) en proposant des ateliers de découverte de la M.A.O accessibles à toutes et tous, ainsi que des scènes ouvertes dont auront pu profiter passants mais également jeunes de l'Amicale Laïque.

- A Marmande :

Des expérimentations :

Le 28 juillet, un concert du groupe « Lili Avaaz » a été proposé sur un « quartier d'été » à la Gravette, suivi d'une scène ouverte. Le projet consistait à proposer des styles musicaux variés lors d'un après-midi afin de mixer les publics.

Malgré la qualité de la prestation artistique, nous avons eu une faible fréquentation sur cet évènement. Malgré tout, il nous a permis de prendre attache avec les structures du quartier et d'envisager une dynamique pour de futurs projets mieux communiqués aux habitants.

Un accompagnement quotidien :

C'est surtout autour des jeunes acteurs du rap, très présents à Marmande et alentours qu'une dynamique intéressante s'est enclenchée.

Nous avons travaillé toute l'année à l'accompagnement de jeunes rappeurs et beatmakers afin de les aider à développer leurs différents projets (environ 14 jeunes concernés):

Ce soutien s'est manifesté de différentes façons :

→ Conseil et orientation sur les aides existantes, tel que la « bourse aux projets jeunes » Terrador, découverte des différents dispositifs tels qu'EMERGENCE, infos sur la question de la diffusion et des droits Sacem, mise en réseau...

Organisation de scènes ouvertes dont les intérêts sont multiples :

o Artistique : le travail autour des prestations live est fondamental puisqu'il permet de passer du fantasme de la production pour les réseaux sociaux, où seul compte le nombre de vues, à la réalité de la création assumée et partagée avec un public, qui demande rigueur et travail. Apprendre ses textes, approfondir son projet, savoir mettre en valeur son propos et le partager en direct...Les prestations lives sont un terrain fertile d'apprentissages, en plus d'être le cœur de la pratique des musiques actuelles.

o Relationnel : Les scènes ouvertes sont également créatrices de liens et d'échanges. Ce sont des temps de rencontres entre des jeunes parfois issus de cultures ou de milieux différents. Elles permettent aussi de mettre en réseau ceux qui vont dans le même sens.

o Soutien logistique par le biais de l'utilisation des studios de répétitions gratuitement en amont de certains événements, ainsi que l'aide apportée sur les productions numériques pour les adapter à la scène.

À noter que Marc-Alexandre Serrat, alors en service civique communication en 2022 à la Rockschool et lui-même beatmaker, a monté avec d'autres jeunes rappeurs rencontrés sur les actions Rockschool un projet musical commun et créé une association dédiée au dispositif EMERGENCE et à la mise en valeur du rap sur le territoire.

Un événement de qualité :

A.O.C de l'Égalité : le 26 novembre, la Rockschool a organisé, en partenariat avec l'association ALIF, le lycée Val de Garonne et les partenaires Terrador (en clôture du projet), un open-mic suivi d'un échange-débat intitulé « Marche ou Rêve » et dont le but était de réfléchir avec les jeunes et les différentes instances concernées (élus, travailleurs associatifs et sociaux, professeurs...) sur les problématiques systémiques actuelles. Plus de 80 personnes ont participé à cet événement grâce auquel 45 jeunes ont ensuite pu aller gratuitement au concert du poète-rappeur Kery James qui avait lieu le même soir au Comedia de Marmande.

Accompagnés de la chargée de développement du projet Rockschool, 6 d'entre eux ont ensuite pu rencontrer l'artiste après sa prestation.

C'est cependant la participation active des jeunes à l'évènement qui aura été la plus marquante, depuis le montage et démontage des barnums jusqu'à l'échange-débat extrêmement dynamique qui a eu lieu au cœur de l'évènement. Les jeunes rappeurs présents ont démontré leur engagement, leur esprit civique, leur capacité d'analyse, d'organisation et d'optimisme malgré le contexte social et environnemental en mouvement qui est le leur (et le nôtre) aujourd'hui, échangeant avec d'autres jeunes du public et avec des représentants des pouvoirs publics, toujours dans le respect et la bienveillance.

La Rockschool, grâce à son implication quotidienne sur le territoire et portée par ses valeurs d'éducation populaire, a su fédérer sur cet évènement différentes énergies qui ont permis d'asseoir sa place d'acteur incontournable des musiques actuelles sur le marmandais.

RÉPÉTITIONS – ENREGISTREMENTS :

RÉPÉTITIONS

Rockscool Marmande propose 3 studios ouverts du mardi au samedi eux aussi équipés en matériel. Les répétitions et les enregistrements en 2022 ont concernés 84 adhérents (environ 18 groupes) dans des styles musicaux très variés (rap/rock/métal/chanson...)

Les studios ont aussi été utilisés dans le cadre de certains projets comme avec le dispositif Emergence, proposé par la ville de Marmande. En amont de leur représentation, les jeunes ont ainsi pu répéter gratuitement dans nos locaux.

Ce fût également le cas pour le projet A.O.C de l'Égalité (rencontre-débat/concert) ainsi que pour certaines scènes ouvertes ou concerts organisés par la Rockschool.

Les temps de répétition sont aussi partie intégrante de l'accompagnement proposé à certains jeunes dans le cadre des projets en lien avec la politique de la ville.

ENREGISTREMENT

En ce qui concerne les enregistrements, différents artistes et structures ont utilisé le studio d'enregistrement de la Rockschool Marmande pour leur projet :

- L'Amicale Laïque,
- l'ALSH de Lolya à Marmande,
- La mairie de tonneins dans le cadre du PRE (Programme de Réussite Educative).

Chiffres 2022 – Marmande

Recettes : 3592€ (contre 988€ en 2021)

251 heures de studio de répétition (contre 82h en 2021)

62 heures en studio d'enregistrement (contre 41,5h en 2021)

18 groupes ont répété à la Rock School Marmande (contre 7 en 2021)

5

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES

Notre politique d'accompagnement des pratiques se traduit à travers différents dispositifs (répétitions, Bus Rock, Rock School Pro, etc..) qui tous visent à un même but : l'information, l'autonomisation et la responsabilisation des groupes et artistes bénéficiaires. Les interventions du Bus de la Rockschool consistent le plus généralement à se déplacer dans toute la Gironde selon les demandes et projets musicaux de structures pour l'enregistrement audio et l'accompagnement artistique. Chaque intervention est suivi d'un travail de mixage qui peut être plus ou moins long suivant le projet (solo, groupe, établissement scolaire etc...).

La Rockschool est dotée d'un studio d'enregistrement, également. Il permet de mettre en place des projets musicaux pour un public jeune en majorité.



LE BUS ROCK

- 3 au 7 janvier : intervention à VERTHEUIL (Médoc) en partenariat avec le Domaine Départemental de NODRIS et SoulBeats record (label médocain) pour une résidence de création du projet WANABAGRE (duo électro world music). 5 jours de répétition et d'enregistrement + mixage en post production.

* public de 2 adultes de 30-40 ans.

- 28 au 30 janvier : intervention à VERTHEUIL (Médoc) en partenariat avec le Domaine Départemental de NODRIS pour l'accompagnement et l'enregistrement du groupe RODEO sur JULIETTE (groupe rock amateur du Médoc) 3 jours d'enregistrement et 3 jours de mixage en post production.
* public de 5 musiciens de 30 à 45 ans.

- 10 et 11 février : intervention à COIMERES à l'École des Renards en partenariat avec l'association Au Jardin de Maurin pour l'enregistrement d'une dizaine de chansons écrites par les enfants.
2 jours d'enregistrement et 10 jours de mixage.
* public : 34 enfants âgés de 3 à 11 ans

- 2 mars : intervention au centre ABADIE à BORDEAUX : enregistrement de projet rap
* public : 3 adolescentes de 15-17 ans.

- 3 et 4 mars : intervention au Collège Vauban de BLAYE pour l'enregistrement de voix de 30 élèves ayant écrit des chansons lors de résidences d'artistes en collaboration avec l'association Voix du Sud.
* public : 30 adolescents de 14-15

- 10 mars : intervention au Collège de SAINTE EULALIE pour l'enregistrement pour d'une classe de 3ème. Composition et écriture de chansons.
* public : 22 élèves de 14-15 ans

- 19 et 20 mars et 7 mai : intervention à VERTHEUIL pour l'enregistrement des RUSTIES, un groupe rock d'amateur médocains en partenariat avec le Domaine Départemental de Nodris.
* public : 5 adultes de 30-40 ans

- 15, 16 et 29 avril : intervention à GRADIGNAN pour l'enregistrement des classes de musiques amplifiées du Conservatoire de Gradignan.
* public : 20 jeunes de 11 à 14 ans

- le 14 mai : intervention au centre social La Colline de CENON pour enregistrer un atelier rap dans le cadre d'ateliers Musiques et Médiation de la Rosckschool Barbey.
* public : 10 jeunes de 10 à 15 ans.

- 1er et 15 juin : intervention au conservatoire de GRADIGNAN pour l'enregistrement des élèves de guitare.
* public : 26 jeunes de 12 à 14 ans.

- 4 juin : intervention à SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX pour l'enregistrement de Sacha un jeune rappeur guitariste.
* public : 1 jeune de 12 ans

- 6 au 10 juin : intervention sur les communes de CENON, LORMONT, BASSENS dans le cadre d'un projet participatif lié au festival des Nuits Vertes porté par l'association Panorama. Enregistrement de la population de quartiers, école de musique, centre social...
* public : entre 50 et 60 jeunes, hommes et femmes de 16 à 90 ans
- 24 juin : intervention au centre social La Colline de CENON pour l'enregistrement d'ateliers rap.
* public : jeunes de 11 à 15 ans
- 29 juin : intervention à LACANAU avec l'espace jeunes pour l'enregistrement d'un titre écrit par les jeunes usagés.
* public : 10 jeunes de 12 à 17 ans
- 30 juin et 25 octobre : intervention à Vertheuil au Domaine départemental de Nodris pour l'enregistrement de Mathieu, un jeune rappeur de Vertheuil.
* public : 1 jeune de 18 ans.
- 18, 19 et 20 juin : intervention à FARGUES SAINT HILAIRE au Domaine de la Frayse pour l'enregistrement de MONA SIMON (chanson française) et SACHA (rap) en partenariat avec l'UFCV.
* public : 2 jeunes de 12 et 25 ans
- 15 octobre : intervention à BIGANOS pour l'enregistrement d'un atelier Rap et Slam en partenariat avec l'Espace Jeunesse de la ville.
* public : 8 jeunes de 12 à 16 ans.
- 16 octobre et 18 décembre : intervention à CESTAS pour l'enregistrement de «Format 2 Poches» duo de chansons françaises.
* public : 2 adultes de 40-45 ans.
- 27 octobre : intervention à FLOIRAC en partenariat avec l'association Sagacité pour l'enregistrement de jeunes rappeurs.
* public : 4 jeunes de 15 à 17 ans
- 2 novembre : intervention à VERTHEUIL, Domaine départemental de Nodris en partenariat avec le Centre Educatif Renforcé de SAINT GERMAIN d'ESTEUIL pour l'enregistrement de jeunes usagés.
* public : 2 jeunes de 15-16 ans

LE STUDIO

- 10, 21 et 25 janvier : enregistrement et mixage Steph Le Doré (chanson française).
* public : homme 50 ans

- 7 février : enregistrement Théodore Era (prise batterie) projet musique de film.
* public : homme 27 ans
- 8 février : enregistrement d'atelier rap de l'association APAJH 33.
* public : jeunes adultes en situation de handicap entre 18 et 25 ans.
- 22 février : enregistrement et mixage du projet chanson de Steph Le Doré
- 26 février : enregistrement et mixage de Stéphane BRUN, auteur compositeur interprète, chanson française.
* public : homme 30 ans
- 17 mars : enregistrement des élèves du Collège Lapierre de Lormont.
* public : 1 classe de jeunes de 13-14 ans
- 21 et 22 mars : enregistrement de voix off de 4 classes de collèges dans le cadre de court métrages collégiens sur le thème de l'immigration en partenariat avec le RAHMI et ALIFS.
* public : 50 jeunes de 12 à 15 ans
- 4 avril : enregistrement et mixage d'une maquette pour le groupe GOAT BODY (chanson soul) guitare voix.
* public : duo homme femme 45 ans
- 14 avril : enregistrement d'une chanteuse solo Gina Levantal 20 ans
- 7 avril : institut Don Bosco pour l'enregistrement d'un atelier du Centre de Rééducation et de Formation Professionnelle
* public : jeunes hommes 18 à 22 ans
- 22 juin : enregistrement d'un atelier pour l'IME (institut médico éducatif) Don Bosco.
* public : jeunes adultes handicapés entre 18 et 25 ans
- 23 juin enregistrement d'un jeune rappeur Mathéo Vidot 22 ans.
- du 2 au 7 juillet : résidence de création pour des jeunes Mineurs Non Accompagnés pour une création artistique encadrée en partenariat avec POLA et le groupe «Elg et la chimie»
* public : 5 jeunes adultes de 15, 16 et 17 ans.
- 8, 12 et 13 juillet : enregistrement de projets solo d'élèves adhérents de la Rockschool.
* public : jeunes de 18 à 20 ans.
- 17 septembre : enregistrement et mixage de Mathéo Vidot , jeune rappeur de 22 ans.
- 8 octobre : enregistrement du groupe «Hrafn Jarl» (death métal)
* public : 5 hommes de 25 à 28 ans.
- 11 octobre : enregistrement de SNS jeune rappeur de 25 ans projet Musique et Médiation.

- 11 novembre : enregistrement du groupe rock bordelais «Ultimate Serie Z»
*public : 4 hommes 1 femme 45 à 52 ans

- 14, 17 et 19 novembre : enregistrement chant et mixage, prise batterie, accompagnement du groupe floiracais «Arkange» dans le cadre de «Coté Rock» et Musiques et Médiation.
*public : homme 55 ans et 1 jeune femme de 26 ans.

- 6 décembre : enregistrement de Dyaz rappeur dans le cadre de musique et médiation.

- 7 décembre : enregistrement Gaël Trochel (auteur compositeur) «Coté Rock» (Floirac)
*public : 2 adultes hommes 40- 50 ans

- 10 décembre : enregistrement et mixage «KACI» (chanteuse) accompagnée au piano dans le cadre de «Coté Rock» Floirac
*public : adultes homme femme 30-35 ans

- 11, 20 et 21 décembre : enregistrement du groupe In Bloom (rock de Bordeaux)
*public : hommes 25 ans

- 13 et 14 enregistrement Steph Le Doré (chanson) aide au mixage et prise de voix.

6

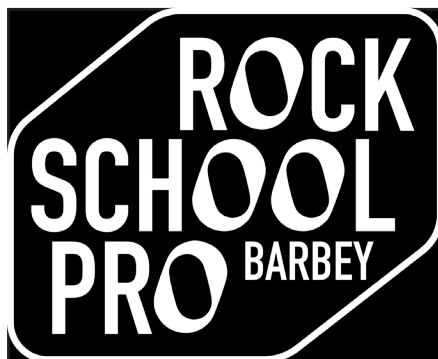
ACCOMPAGNEMENT SCÈNE LOCALE

LA ROCK SCHOOL PRO

La Rock School Pro est le nom donné au dispositif de repérage et d'accompagnement des groupes locaux professionnels ou en voie de professionnalisation de la Rock School Barbey.

Il s'agit de mettre à disposition des artistes un certain nombre d'outils et de moyens. Les besoins des groupes accompagnés sont déterminés au cours de séances de travail préparatoire. Les actions à mener avec les groupes sont budgétisées et détaillées dans le cadre d'une convention liant les artistes à la structure d'accueil.

Ce dispositif de repérage et d'accompagnement des groupes locaux professionnels ou en voie de professionnalisation a accompagné dans le cadre de Rockschool Pro.



BARBEY **ROCK
SCHOOL
PRO** ACCOMPAGNEMENT
SCÈNE LOCALE

FELLO (1 homme)	SOPYCAL (1 femme)
BILBAO KUNG-FU (4 hommes)	BABYSOLO33 (1 homme + 1 femme)
AYLA MILLESEN (4 femmes)	EMELINE MARCEAU (1 femme)
COLISION (4 hommes)	ALMÄ MANGO (1 homme + 4 femmes)
NASTYJOE (4 hommes)	UNDA SWAY (2 hommes)
TELLY BAYLLO (1 femme)	LEMON ROSE (4 hommes)
TOTAL	12 FEMMES / 21 HOMMES

Les Résidences, Répétitions Rockschool Pro
Totalisant 392 heures de répétitions et de résidences.

RESIDENCES 2022	REPETITIONS 2022
ALMA MANGO	AYLA MILLESEN
SOPYCAL	ALMA MANGO
ROSELAND	BILBAO KUNG-FU
MARY BACH	UNDA SWAY
BABYSOLO33	LEMON ROSE
UNDA SWAY	
NANA SAPRITCH	
CLIP SANS INTERDIT	
SENBEÏ	
VERTIGO / COLLECTIF	

SCÈNES CROISÉES 2022

Depuis 2000, l'Iddac, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Gironde et la Rock School Barbey ont initié l'opération Scènes Croisées, afin de soutenir la pratique amateur des groupes de musiques actuelles en Gironde. Depuis plusieurs années, le Département de la Gironde soutient ce dispositif dans le cadre de la valorisation des pratiques artistiques en amateur.

Dates, lieux et finalistes 2022 :

- 19/03/22 au Sully à COUTRAS
(artiste sélectionné : AVNAM)
- 01/04/22 au Café Culturel L'Estran à SAINT MÉDARD EN JALLES
(artiste sélectionné : SØREN)
- 21/05/22 au Pôle Culturel Evasion à AMBARÈS ET LAGRAVE
(artiste sélectionné : OWLS)
- 01/06/22 au Parc Soureil à VILLENAVE D'ORNON
(artiste sélectionné : KUROY LENID)
- 24/06/22 à l'Espace Quérandeau à SAINT JEAN D'ILLAC
(artiste sélectionné : PABLO)



**FINAL LE 24 SEPTEMBRE 2022 À LA
ROCK SCHOOL BARBEY**



TREMPIN DES 2 RIVES

Destiné à valoriser les talents des habitants, de tous âges et de tous horizons musicaux, le Tremplin musique des 2 rives s'adresse aux artistes compositeurs interprètes seuls ou en groupe, n'ayant pas encore signé de contrat avec une maison de disques. Le tremplin est ouvert aux musiques actuelles amplifiées dans toute leur diversité. Cet événement, initié par la ville de Bordeaux en 2015, est porté avec la Rock School Barbey, en partenariat avec le Rocher de Palmer, la Salle des fêtes du Grand-Parc, MICS, Bordeaux Métropole, la ville de Cenon, la Sacem et Feather Magazine.

Dates, lieux et finalistes 2022 :

-13/10/22 à la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc - artistes sélectionnés : LÉCRIS (HOMME: 3 // FEMME: 0) et NØID (HOMME: 1 // FEMME: 1)

-21/10/22 au centre d'Animation Argonne - artistes sélectionnés : LUXIE (HOMME: 1 // FEMME: 1) et LOGAN À LA MÉLODIE (HOMME: 1 // FEMME: 0)

-31/10/22 au Rocher de Palmer - artistes sélectionnés : LEMON ROSE (HOMME: 4 // FEMME: 0) et SNS (HOMME: 5 // FEMME: 1)

-04/11/22 à la Salle Quintin Loucheur artistes sélectionnés : EV EYE (HOMME: 1 // FEMME: 0) et MENNI JAB (HOMME: 4 // FEMME: 0)

FINALE LE 12/11/22 À LA ROCK SCHOOL BARBEY (gagnants : MENNI JAB, LEMON ROSE)

LA TOURNÉE

Créé en 2012, le dispositif permet à des groupes amateurs régionaux d'effectuer une tournée au sein de la région Nouvelle-Aquitaine. Cette opération se déroule tous les ans pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Elle a été créée suite au constat qu'il est très difficile pour un groupe amateur de « sortir de sa ville » pour se produire. Ce projet est sous la responsabilité des partenaires SMAC qui le coorganisent. La Rock School Barbey reste le coordinateur principal.

NOM GROUPE	DEPARTEMENT	GENRE
YVGEN	24	1 homme + 1 femme
DIRTY SHADES	33	4 hommes + 1 femme
FOUDRE DU BENGALE	40	4 hommes + 1 femme
HIC SVNT DRACONES	47	2 hommes
OH ! PHILLY	64	1 femme

Dates et salles 2022 :

- 25/10/22 à la Rock School Barbey, BORDEAUX
- 26/10/22 à l'Ampli, BILLÈRE
- 27/10/22 au Florida, AGEN
- 28/10/22 au CaféMusic', MONT-DE-MARSAN
- 29/10/22 au Rocksane, BERGERAC

AUDITION PRINTEMPS DE BOURGES 2022

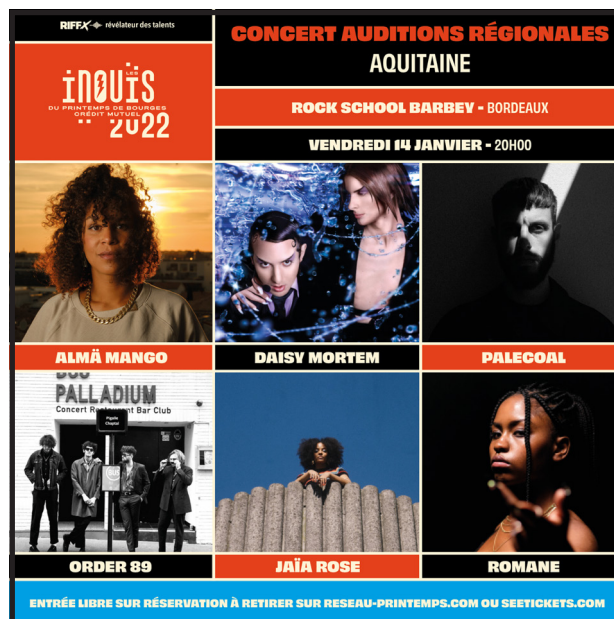
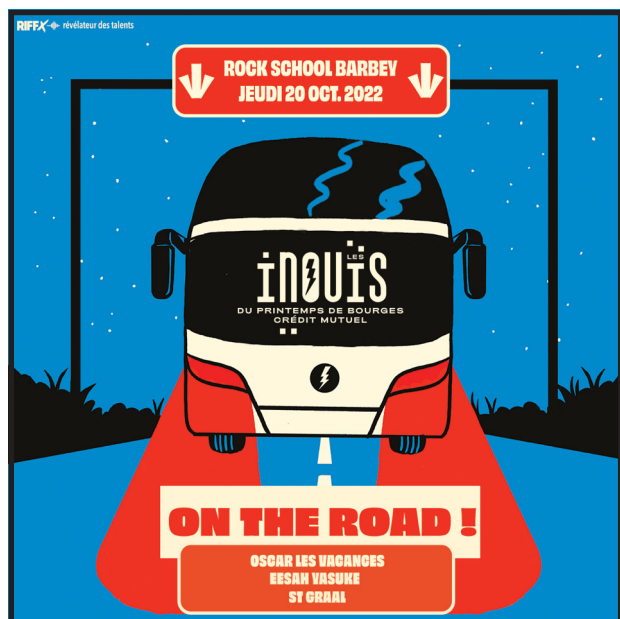
Dispositif national de repérage de talents, ce tremplin a pour vocation, après sélections, d'accompagner des groupes régionaux au prestigieux festival du Printemps de Bourges qui se déroule chaque année courant avril. Dans le cadre de ce dispositif des Inouïs du Printemps de Bourges Crédit Mutuel, le Réseau Printemps et la Rock School Barbey unissent leurs efforts afin de permettre le repérage national des nouveaux talents musicaux de la région Aquitaine.

Les auditions du Printemps de Bourges ont eu lieu le 14/01/2022

Les Artistes sélectionné.es pour les auditions régionales aquitaine étaient de 6 groupes composés de 5 femmes / 14 hommes :

- FOU DRE DU BENGALE
- DALLA\$
- AUPINARD
- ROB LC9
- AYL A MILLESEN
- O'o

Le concert des Inouïs de Bourges est annoncé le 13 janvier 2023.



INTERNATIONAL 2022

Du 23 au 28 mai 2022, nous avons accompagné le groupe I AM STRAMGRAM à Québec pour sa participation au festival La Virée en lien avec notre partenaire de Québec, L' Ampli.

Résidence de création avec NARCISSE de Québec et diffusion du spectacle pour 2 dates

Du 20/25 Juin 2022, nous avons accompagné le groupe Ayla MILLESEN à Hyderabad, en INDE pour une rencontre avec le musicien ALURI.

VERTIGO #4

Après trois éditions flamboyantes (avec notamment **Kiddy Smile, Myd, Aleksandir, Calling Marian**), la Rock School Barbey s'associe pour la quatrième fois aux collectifs Bordelais La Jimonière et CMD+O.

Soirée Électro réalisée le 15/10/2023 de 22h à 2h

- 2 jours de résidence de création entre les collectifs La Jimonière et CMD+O
- Programmation extérieure avec MCR-T et Mark Blair



ROCK SCHOOL BARBEY, LA JIMONIERE & CMD+0 présentent :

16/10/22 ROCKSCHOOLBARBEY



VERTIGO₄

MARK BLAIR
MCR-T
LA JIMONIERE
CMD+0

10 € EARLY / 13 € SUR PLACE

ROCK SCHOOL BARBEY, LA JIMONIERE & CMD+0 présentent :

16/10/22 ROCKSCHOOLBARBEY



VERTIGO₄

MARK BLAIR
MCR-T
LA JIMONIERE
CMD+0

10 € EARLY / 13 € SUR PLACE

ROCK SCHOOL BARBEY, LA JIMONIERE & CMD+0 présentent :

16/10/22 ROCKSCHOOLBARBEY



VERTIGO₄

MARK BLAIR
MCR-T
LA JIMONIERE
CMD+0

10 € EARLY / 13 € SUR PLACE

CARNAVAL DES DEUX RIVES (DANS LE CADRE DES POLITIQUES DE LA VILLE)

Le Carnaval des Deux Rives, co-organisé avec Musiques de Nuit (Rocher de Palmer) est une action métropolitaine associant exigence artistique et participation du plus grand nombre, notamment celle des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la Métropole bordelaise.

L'édition 2022 est l'aboutissement de plusieurs projets :

- Réalisation de 2 Chars pensés par Skorpion et le Collectif Cmd+O avec la collaboration de diverses associations et communautés participant à la parade du Carnaval le 6 Mars 2022 (Compagnie des Fédérations Carnavalesques, Garage Moderne, La Casa, Origin Square, Global Movement, Étu Récup, Récup'R, L'École du Cirque de Bordeaux.)
- Réalisation de plusieurs catégories de costumes en partenariat avec les écoles de Condé, SupMode, MJM Graphic Design et Le Relais Gironde.
- Réalisation de multiples ateliers sur les thématiques futuristes et carnavalesques avec les centres d'animations, les centres sociaux, les écoles et universités.

Mise en place d'ateliers

- Ateliers « Danse » environ 200 danseurs et danseuses âgés de 6 à 25 ans
- Ateliers « Longboard » environ 114 enfants
- Ateliers « Drapeaux » 60 enfants

Cf dossier complet en fin du rapport d'activité.

7

MUSIQUES ET MÉDIATION

L'action de médiation culturelle de la Rock School Barbey se scinde en deux dispositifs : « Musiques et Médiation » et « Côté Rock ». Ils sont tous deux gérés par un même médiateur ainsi qu'une équipe professionnelle.

Afin de pouvoir proposer aux bénéficiaires des services un accompagnement complet, des partenariats sont mis en place avec divers acteurs culturels. Les dispositifs travaillent notamment avec les Animateurs-Techniciens de la Rock School et de la Rap School, les studios bordelais, des intervenants qualifiés dans des domaines spécifiques tels que des réalisateurs et monteurs vidéo, des photographes, des beatmakers et des compositeurs, des ingénieurs du son, des coachs et des formateurs, des directeurs d'institutions et d'industries musicales, des managers... Ainsi qu'avec les autres services de la Rock School Barbey, tels que les services programmation, communication et administration.

L'ACTION GLOBALE

En 2022, 210 groupes ou artistes solos ont été suivis et produits dans le CLUB, sur la grande scène, et dans le cadre d'évènements extérieurs, ainsi qu'à Floirac.

- 16 concerts, dont une battle de danse,
- 11 hors les murs :
 - o 2 soirées M'café (1 révélation Urbaines)
 - o 8 concerts dans le cadre des Etangs Heureux à Floirac
 - o 1 Lumière sur l'art de rue à Cenon

La fréquentation moyenne des évènements est de 197 personnes (jeunes et habitants des quartiers de la métropole voire au-delà) pour une affluence totale de 3150 personnes à l'année. En ce qui concerne les manifestations en plein air, l'affluence est plus difficilement quantifiable de par la production en milieu ouvert.

Participation des usagers aux actions

Soucieux de rendre les bénéficiaires acteurs de leurs projets artistiques et culturels, nous les avons accompagné dans le choix des ateliers à mettre en place : ateliers de pratique, de chant (Autotune) ou de formation à la Musique Assistée par Ordinateur (MAO). Les moments consacrés au travail sur leurs projets ont été des moments d'échange et de dialogue entre les jeunes, l'équipe pédagogique de la RockSchool et les différents partenaires avec lesquels nous travaillons. Le projet global leur est présenté et expliqué. Des entretiens sont programmés avec les jeunes pour suivre l'évolution de leurs projets et répondre aux besoins spécifiques qu'ils identifient. Pour répondre à ces objectifs et mener à bien cet accompagnement, nous mobilisons des moyens techniques (studios de répétition, d'enregistrement...) ainsi que des moyens humains (intervenants extérieurs). Les concerts mensuels à Barbey ont été entièrement organisés

par les participants au projet ; ils ont également pris en charge la communication et la diffusion.

PROJETS MENÉS À LA ROCK SCHOOL BARBEY :

Les répétitions encadrées

Nous mettons également à disposition les studios de répétition en semaine, du mardi au dimanche de 10h à 13h et de 14h à 17h à la Rock School.

A noter : les projets artistiques des jeunes se sont développés tout au long de l'année et les créneaux en semaine sont de plus en plus prisés.

Les séances d'enregistrement en studio sont également très demandées par les artistes. En 2022, il y a eu 965 heures de répétitions et d'enregistrement prises à Barbey.

Les actions inscrites dans une dynamique de quartier

Actions transversales :

- Les groupes qui viennent répéter rencontrent des jeunes d'autres quartiers.
- Les concerts à Barbey sont toujours très attractifs auprès des jeunes de différents quartiers et sont l'occasion de donner naissance à un dialogue entre jeunes et jeunes adultes.

Dans certains cas, ces événements participent à l'apaisement de certaines tensions existantes.

Action intergénérationnelle :

Dans la même dynamique entamée depuis quelques années les ateliers sont encadrés par des jeunes adultes qui ont déjà fait partie du dispositif Musiques et Quartiers / Médiation

Conseils, accompagnement perfectionnement sont à l'ordre des ateliers, les nouveaux arrivants peuvent ainsi rencontrer des artistes plus expérimentés qui leur apportent un soutien d'ordre technique. Un échange se met alors en place entre les jeunes et moins jeunes, qui peut aller au-delà des pratiques artistiques.

Enregistrements

Un technicien son procède aux enregistrements et aux mixages des maquettes dans le studio d'enregistrement de la Rock School Barbey, les conseils apportés et l'accompagnement ont permis aux artistes de réaliser leurs maquettes dans de bonnes conditions.

Résidence Igee (06 et 07 janvier) :

Reportée par la crise sanitaire, Igee et son beatmaker / ingénieur du son Flam avaient gagné une résidence en récompense de leur victoire à la finale régionale du Buzz Booster Nouvelle Aquitaine 2021. Cette résidence a finalement pu avoir lieu à la Rock School Barbey et leur a permis de se préparer pour leur concert dans une salle parisienne à la rentrée 2022.

Rencontre professionnelle avec Zino (09 février) :

Nous avons organisé une rencontre professionnelle avec le producteur et

manager Zino de l'Agence OnlyPro. Cette rencontre a eu lieu dans le cadre des temps d'échange et de débat qui sont régulièrement organisés dans les Quartier Politique de la Ville avec l'objectif de faire profiter d'outils professionnels aux acteurs de la scène musicale. Dans une démarche de transmission, la conférence a vite pris la forme d'un échange et d'un débat entre le producteur et les participants. Le public étant issu de milieux professionnels différents, constitué de managers, d'organisateur, d'artistes... leurs interrogations ont permis d'aborder de larges sujets autour des artistes et de leur promotion. Il a également aussi été question des problèmes interquartiers et de leur place dans le rap bordelais. Au final, la rencontre professionnelle a duré plus que prévu et la salle était comble (environ 30 à 40 personnes). A la fin de la rencontre, de nombreux participants sont restés afin d'échanger leurs contacts.

Collectif Sweet Fox (clip le 16 février) :

Sweet Fox est un collectif de 11 danseuses âgées de 13 à 17 ans influencées par la K-Pop. Elles sont venues vers le dispositif Musique et Médiation afin d'être appuyées dans leur démarche de création d'association. Nous leur avons ensuite proposé de leur mettre à disposition certains de nos outils en fonction de leurs intérêts et ambitions. Avec le réalisateur et monteur vidéo T Wolf, elles ont pu bénéficier d'une formation au montage vidéo sur le logiciel Première. Dans un second temps, T Wolf a également filmé leur chorégraphie sur la place du Parlement et a réalisé leur premier clip.

Accueil Coupe de la ligue slam (12 avril) :

L'association Street Def Records, qui organise des événements autour du rap et du slam, a organisé la Coupe de la ligue slam dans la grande salle de concert de la Rock School Barbey. La matinée a été consacrée aux collégiens, l'après-midi aux lycéens. Cet événement a réuni environ 150 participants.

AOC (12 mai) :

Dans le cadre des Apéros d'Origines Contrôlées de l'égalité, nous avons accueilli la réunion trimestrielle du Comité de pilotage dans les locaux de la Rock School Barbey. Tous issus d'associations bordelaises, les participants ont débattu et argumenté autour de sujets et projets divers autour de thématiques culturelles et sociales. L'objectif de ces temps d'échange étant de réaliser des projets en commun en mettant en œuvre et en profitant des différents moyens de chacun.

Festival Lumières sur l'Art de Rue (13 et 14 mai) :

En partenariat avec le Centre Culturel et Social La Colline de Cenon, nous avons organisé pour la première fois le festival « Lumières sur l'Art de Rue ». Faisant échos à l'exposition organisée par la Philharmonie de Paris, « Hip hop 360 : Gloire à l'art de rue », cette première édition a eu lieu sur le parvis en face du centre social. L'après-midi fut consacrée à des ateliers à destination d'un public jeune. Les enfants pouvaient notamment faire du roller et du skate, participer à des ateliers d'écriture, enregistrer dans le studio mobile du Bus Rock, dessiner et customiser du textile... A partir de 20h, les concerts ont débuté. Au programme : INSA, un jeune de 12 ans qui vit à Cenon, Ashley Beckett et Médusa TN, deux artistes issues du dispositif RappeuZ, et 3ème Oeil, groupe de rap mythique. Malgré les conditions météo défavorables, le concert a tout de même pu être maintenu à l'intérieur. Au total, environ 380 participants ont été présents tout au long de l'événement.

Auditions RappeuZ 2022 (15 mai) :

RappeuZ est un dispositif de repérage et d'accompagnement qui s'adresse aux rappeuses au niveau national et international. Cette année, nous avons de nouveau accueilli l'étape bordelaise, qui a eu lieu le 15 mai. Au total, 12 rappeuses sont passées devant un jury composé de trois personnes. Deux d'entre elles ont été qualifiées pour la finale nationale : Houreskova et Telly Bayllo. Cet événement n'était pas ouvert au public, il a pour but premier, avant d'être une compétition, d'être un espace de rencontre et d'échange pour les participantes.

Marche Parrainée - Lycée Gustave Eiffel (17 mai) :

Chaque année, des élèves du lycée Gustave-Eiffel organisent une marche parrainée, aussi appelée course solidaire. Le principe : marcher ou courir entre 5 et 35 kilomètres sur les quais, en étant sponsorisé au kilomètre par sa famille, ses professeurs, ses amis... afin de reverser le montant total à des associations humanitaires. Initiée en 2011, cette initiative est l'occasion pour les lycéens de mettre leur énergie au profit de la solidarité. Cette année, 180 élèves ont participé.

Release Party Maydo (20 mai) :

Nous avons accueilli dans la salle club de Barbey la Release Party du rappeur bordelais Maydo dans le cadre de la sortie de son EP « Atlas ». Lors du concert, d'autres rappeurs ont également performé sur scène : Igee, Mon Cef, Jeebs, Jester, Baboune et White Metis. La soirée a été un succès et le club était complet.

Concert Musiques et Médiation - Urban Night (28 mai) :

Chaque année, nous organisons un concert avec les jeunes artistes que nous avons eu en répétitions au cours de l'année. Nous avons programmé 5 artistes et c'était pour presque tous leur premier concert. Intitulé Urban Night, dans la continuité des éditions précédentes portées à l'époque par l'association UVS, cette scène a pour objectif de permettre à des jeunes amateurs de faire de la scène afin d'acquérir de l'expérience et de la notoriété. A la fin de cet événement, un open mic a eu lieu et le gagnant a remporté une prod ainsi qu'une journée de studio.

Les artistes : YunnChaos, Le Moineau, W.A.M, DK Dizzy, Izzet

Buzz Booster 2022 // en collaboration avec le Rocher de Palmer (finale régionale le 23 avril - finale nationale du 10 au 12 juin) :

Depuis 13 ans, le dispositif Buzz Booster a pour objectif de valoriser la scène musicale rap, d'accompagner la démarche de professionnalisation d'artistes émergents, de dynamiser le réseau de diffusion des musiques urbaines et de réunir un réseau national d'acteurs Hip Hop. Le dispositif rassemble dix régions et est ouvert à tous les artistes rap.

La Rock School Barbey et le Rocher de Palmer collaborent depuis trois ans afin d'organiser ce tremplin. La ville de Pau ainsi que la Ville de Niort appuient ce projet. Le réalisateur Vienjteshoot a été chargé des photos et vidéos de cet événement. Le beatmaker Noxious a produit la prod qui a été utilisée afin de réaliser le cypher avec les finalistes.

En 2022, nous avons reçu 105 candidatures.

La session d'écoute a eu lieu le 17 février avec 8 jurys afin de ne retenir que 6 candidatures.

La finale régionale a eu lieu le 23 avril, dans la grande salle de Barbey.

Les finalistes étaient Rob LC9, Sizaye, Guezess, Alma Mango, Jim HVR, Kuroy Lenid

Le palmarès de la région Nouvelle-Aquitaine :

- 2022 - Rob LC9
- 2021 - Igee
- 2020 - Fhat-R
- 2019 - Fello

Masterclass - NR Prod (11 et 12 juin) :

NR Prod (Nos Rêves Production) a organisé dans nos locaux une masterclass et un stage rencontre sur deux jours avec le directeur de casting David Bertrand. Il a travaillé sur les films « L'ordre et la morale », « Chocolat », « Patients », « La vie scolaire », « Mortel », « Adieu les cons », « Placés », « La Brigade »...

Il est venu rencontrer les bordelais afin de partager son expérience et les diriger sur des scènes devant la caméra.

Au total, une quinzaine de participants ont assisté aux deux jours de masterclass.

Championnat de France de Breaking (11 et 12 juin) :

Le championnat de France de Breaking a eu lieu à Barbey. Ces qualifications, qui ont eu lieu dans la grande salle, ont attiré plus de 150 personnes. Les gagnants des différentes catégories ont pu se qualifier pour les JO 2024.

Concert ZuluNashun - Amirougemusic (02 juillet) :

La ZuluNashun était un concert organisé par l'association Ami Rouge. Cet événement a eu lieu en l'honneur de deux artistes décédés : Badu et Tchuck le Must. Deux toiles ont été réalisées par des graffeurs durant le concert. Lors de ce dernier se sont produits plusieurs artistes bordelais, dont Guezess, Khalifrat et Rahim.

Women Up Show (08 juillet) :

Le Women Up Show est un événement exclusivement dédié aux artistes féminines bordelaises. Ce concert a réuni 6 artistes aux influences musicales différentes et variées : Maijay, YunnChaos, Taria, Kagomesan, Bad4na, Sha.

Les associations « Du Pain et Des Roses » et « M.E.U.F. » (Mouvement Etudiant Universel Féministe) ont soutenu le projet et accompagné la soirée. Les fonds récoltés durant celle-ci leur ont été reversés. Nous avons accueilli un public très mixte, entre 100 et 150 personnes.

Captations + Coaching (11, 12, 13 juillet) :

Été Culturel / Quartier d'été DRAC 2022

Dans la même dynamique participative, que nous avons mis en place durant l'été 2022.

La Rockscool Barbey a accompagné 30 bénéficiaires âgés de 16 à 30 ans jeunes et jeunes adultes de Bordeaux et sa métropole issus des (QPV) au total 7 villes et 17 quartiers QPV concernés

Bordeaux : Les Aubiers, Grand Parc, Bacalan, St Michel, Gare st Jean,
Floirac : Jean Jaurès Dravemont,
Cenon : Palmer, La Marégué,
Talence : Thouars,
Mérignac : Yser- Pont-de-Madame,
Bègles : Carle Vernet, Terres-Neuves, Monmousseau,
Pessac : La Chataigneraie-Arago.

Plus qu'un simple mini-séjour pour le groupe de Rap « YVZOU / Kreis Records », ce premier séjour a été éducatif et structurant pour ces jeunes ne partant pas en vacances. Le but du séjour était donc de les accrocher au projet via la pratique musicale, en les impliquant complètement. Les participants ont ainsi réalisé un rétro-planning du séjour, de manière à les impliquer en les responsabilisant au maximum. Ce rétro-planning comprenait l'organisation du budget, de l'hébergement, du planning des journées, des différents lieux où a eu lieu la captation. Grâce aux visites et aux explications de l'histoire des lieux ont pu être abordés des sujets de société, d'insertion etc... Cela a pu repositionner les jeunes dans une vraie démarche d'insertion et de responsabilisation, toujours en utilisant la musique et le mini-séjour comme outil.

Le 2nd séjour a aidé le départ en autonomie d'un groupe de jeunes adultes issus des Aubiers (Zilba) et du Grand parc (IT et Omerta). Le réalisateur vidéo Twolf a également participé. Ces jeunes adultes ont été écoutés et « évalués » selon leur motivation, le but étant de les sortir du quartier et de donner l'exemple au plus jeunes en donnant sens à leur projet musical, et en se déplaçant ailleurs pour réaliser un clip. Ils ont été conseillés de se rapprocher des éducateurs de prévention de l'UBAPS pour avoir un accompagnement encore plus poussé afin de ré impulser une nouvelle dynamique de réinsertion chez les jeunes adultes. Après validation de leur single, ils ont pris en charge la réalisation du clip et les frais de route. Seuls l'hébergement et la restauration étaient à leur charge.

Programmation inter quartiers en première partie de têtes d'Affiches Rap nationaux. Nous avons mené une action un peu risquée, mais mesurée, afin de mettre en première partie des groupes issus de différents quartiers bordeaux et de sa métropole des deux rives. Un travail de fond en médiation a été réalisé avec les groupes afin de les sensibiliser et sensibiliser leur entourage du quartier notamment le public jeune à ne pas transformer la salle de concert en lieu de confrontation. Nous comptons sur eux et leur sérieux... Ils ont respecté les consignes. Aucun incident n'a eu lieu.

- **6 octobre 2022** : JDH (Bas Floirac) et LCK (Bx - St Louis) en 1ère partie d'1PLIQUE140

- **14 octobre 2022** : TIMSOU (Bx Grand Parc) et YVZOU (Bas Floirac) en 1ère partie de TIAKOLA

- **28 octobre 2022** : PAKI & Aminoviic (Bx - Les Aubiers) en première partie de ZKR

Semaine de stage MAO et écriture + évènement Winter Cup (25, 26, 27, 28 octobre)

Durant une semaine entière, à la M270 de Floirac, le dispositif a mis en place plusieurs stages de découverte musicale pour différents jeunes de la ville.

Au programme : découverte de l'écriture rap, de la Musique Assistée par Ordinateur, création de topline et de prods, avec la participation de Maxime Lejenc et DabliBeats.

A la fin de la semaine, le 28 octobre, a eu lieu l'évènement « Winter Cup », seconde étape d'un concours de rap. Après une première phase de qualifications, la M270 a accueilli LeMaj pour la fin de la compétition, de la seconde phase qualificative à la grande finale. Le but de l'évènement était de promouvoir le travail de différents rappers et de les mettre face à leur public grâce à un système de vote interactif sur le compte Instagram de l'organisateur de l'évènement.

Semaine de stage au Centre Culturel et Social « La Colline » (Cenon) - 6, 7, 8, 9 décembre

Projet initié par la Rockscool Barbey, une dizaine de mères de famille issues de QPV de l'agglomération bordelaise ont pu bénéficier d'un accompagnement musical pendant une semaine. Suivant la structure d'un petit « The Voice », les participantes ont été partagées en deux groupes et gérées par une intervenante faisant office de coach : Maijay, jeune artiste hip-hop bordelaise, et Chebah Fatiha, chanteuse de rai confirmée des années 90. Pendant quatre jours, les participantes ont été coachées par Maijay et Fatiha dans l'objectif de se produire sur scène devant les adhérents du centre en fin de semaine. Certaines d'entre elles ont pu, grâce à un atelier d'écriture, écrire leur propre chanson pour pouvoir la chanter sur scène, alors que d'autres ont travaillé sur des chansons déjà écrites, qu'elles ont chantées à leur manière. Le projet a permis aux participantes de s'exprimer musicalement, et de profiter d'une semaine d'accompagnement grâce aux deux intervenantes.

Compilation Rap « RGRD » Rive Gauche Rive Droite.

Accompagnement artistes du dispositif Musiques et Médiation

Dans le cadre du dispositif Musiques et Médiation et dans une dynamique inter quartiers « poussée », pour la première fois à Bordeaux et au sein de sa métropole, la Rockscool Barbey a amorcé la compilation RGRD (Rive Gauche Rive Droite) avec une multitude d'artistes provenant de différents quartiers prioritaires de l'agglomération bordelaise.

Au total 21 rappers des 17 beatmakers et plus de 18 collaborateurs métropolitains ont participé au projet. La sortie est prévue 1 mars 2023.

TABLEAU DÉTAILLÉ DES BÉNÉFICIAIRES DE NOS DISPOSITIFS EN 2022

	HOMME	FEMME	TOTAL
65+	3	4	7
60 - 64	4	2	6
55 - 59	5	4	9
50 - 54	3	2	5
45 - 49	4	3	7
40 - 44	7	6	13
35 - 39	2	4	6
30 - 34	18	11	29
25 - 29	35	14	49
20 - 24	31	16	47
15 - 19	9	11	20
10 - 14	4	8	12
5 - 9			0
0 - 4			0
		TOTAL	210

Les projets menés à Côté Rock M270 de Floirac

Le dispositif « Côté Rock » porté par la Rock School Barbey prend racine à Floirac au sein de la Maison des Savoirs Partagés (M270), sous forme de convention avec la Mairie de Floirac.

La M270 est un espace socio-culturel qui regroupe un studio d'enregistrement, une salle de répétition, une salle de spectacle, une bibliothèque, une salle informatique, un café associatif tenu par les habitants, une chorale...

Les actions et les projets menés avec l'appui du dispositif « Côté Rock » sont divers. Cela va de la réalisation des projets artistiques et associatifs, de l'appui dans l'organisation d'événements ou encore de l'accompagnement vers la professionnalisation et l'autonomie des bénéficiaires. Le service opère toujours dans le respect des mêmes valeurs et en concordance avec les mêmes impulsions culturelles et sociales présentes au sein du dispositif « Musiques et Médiation ». La Rock School Barbey mène un projet de soutien artistique auprès des groupes / participants floiracais voir au-delà au niveau des musiques actuelles dans le respect des droits culturels des personnes. Une double mission sociale et culturelle, pour une ouverture du lieu vers l'extérieur et afin de créer une dynamique d'attraction des personnes fréquentant peu ou pas la M270.

Le projet Côté Rock concerne tous les jeunes et personnes floiracais âgés de 12 à 60 ans voire plus souhaitant un accompagnement dans le développement de leur projet musical.

Répétitions encadrées :

Elles ont eu lieu en semaine et le samedi après-midi pour les groupes issus des quartiers prioritaires de la ville de Floirac. Un accompagnement artistique a été proposé par des intervenants spécialisés.

Les créneaux destinés à cette action sont le mardi et au vendredi (9h-21h) et le samedi de (9h- 18) avec possibilité d'ouverture sur d'autres créneaux selon la demande.

Les projets artistiques des jeunes et des bénéficiaires se sont développés tout au long de l'année.

Enregistrements :

Un technicien son a procédé aux enregistrements et aux mixages des maquettes dans le studio d'enregistrement de la M270, avec un axe basé sur la transmission, aller au-delà du simple fait d'enregistrer c'est informer, former et rendre autonome la personne à choisir et à identifier les différents plug-in et autres techniques du mixage.

Projet Chorale avec le relais habitant :

La Rock School participe au développement de la Chorale du relais habitants depuis le début de l'aventure en accompagnant les groupes et en mettant à disposition une professeure de chant Floiracaise tout au long de l'année. Aujourd'hui, la chorale compte aujourd'hui une trentaine de participants.

Au-delà d'une mise à disposition matérielle, Coté Rock accompagne les groupes administrativement et dans le montage de projets. Nous leur apportons notre aide et notre analyse rédactionnelle, et les conseiller sur la façon de créer un projet musical solide.

Conseils et informations sur la conception de projets pour les jeunes adultes autour des projets musicaux

Été Culturel / Quartier d'été DRAC

Cité déjà ci-dessus dans les actions menées à la Rockschool Barbey, dans le cadre des quartiers d'été, l'association PAD a accompagné 28 bénéficiaires âgés de 16 à 30 ans pour du coaching scénique, captations live, direction artistique, répétitions, enregistrements, perfectionnement, formations en studio et mini-séjours en France et à l'étranger.

Plus qu'un simple mini-séjour, le premier a été éducatif, structurant avec un groupe de Rap identifié issu du bas Floirac (« YVZOU / Kreis Records ») des jeunes ne partant pas en vacances. Le but du séjour était donc de les accrocher au projet via la pratique musicale, en les impliquant complètement. Les participants floiracais ont ainsi réalisé un rétro-planning du séjour, de manière à les impliquer en les responsabilisant au maximum.

Initiation et perfectionnement à la MAO

Certains jeunes ont un réel besoin et la volonté d'apprendre à utiliser le matériel MAO (Musique Assistée par Ordinateur) afin de créer leur propre bande son. En effet, une fois cette compétence acquise, ils peuvent devenir plus autonomes dans leur production musicale.

M'Café

Les groupes identifiés via Côté Rock peuvent aussi à leur tour venir se produire gratuitement dans le hall de la M'270 devant un public venu prêter oreille, Les M'Café se veulent un temps d'échange de découverte et de détente pour les habitants de Floirac. La Rock School a permis l'appui dès le début de cette aventure et vient de temps à autre palier aux besoins en terme de matériel ou de programmation.

Ateliers avec la Mission Locale

Dans le cadre de la Semaine Nationale des Missions Locales, sur le thème « Tous mobilisés pour et avec les jeunes », nous avons mis en place pour la 2nde année consécutive une action à destination des jeunes afin d'encourager les initiatives culturelles.

Un groupe d'une dizaine de jeunes se sont réunis à la M270 afin de découvrir l'univers professionnel de la musique mais également de pratiquer.

Ateliers proposés :

- Écriture et coaching
- Enregistrement studio

Semaine de stage MAO dans le cadre des Villes Vie + évènement Winter Cup (25, 26, 27, 28 octobre)

Durant une semaine entière, à la M270 de Floirac, le dispositif a mis en place plusieurs stages de découverte musicale pour différents jeunes de la ville en partenariat avec le service jeunesse. Au programme : découverte de l'écriture rap, de la Musique Assistée par Ordinateur, création de topline et de prods, avec la participation de Maxime Lejenc et DabliBeats au total 16 bénéficiaires âgés de 12 à 24 ans.

A la fin de la semaine, le 28 octobre, a eu lieu l'évènement « Winter Cup », seconde étape d'un concours de rap. Après une première phase de qualifications, la M270 a accueilli l'association LeMaj pour la fin de la compétition, de la seconde phase qualificative à la grande finale. Le but de l'évènement était de promouvoir le travail de différents rappeurs, et de les mettre face à leur public, grâce à un système de vote interactif sur le compte Instagram de l'organisateur de l'évènement, nous conviés des floiracais et les jeunes qui ont participé au stage durant les vacances.

- Les groupes et personnes bénéficiaires du dispositif côté Rock

SNS, Loukiamaki, Tiou, Six block, YVZOU, RELIK, YANS / TMG , Electrick Friday, Chorale du relais habitants (26 participants), Doudou sata, Hamani, Izurane , L2.C, Julien Bisherour, West On fire, Fonikeya, Yo trane et kalim beat, Sofiane, Samuel, Thomas groupe Rock, Alcantara, Kalypso, Mathilde, Marine & Natacha, Justine, Hippo et Judy, Maijay, Dj Sam's, Abla, Atelier mission locale 12 jeunes (mixtes), Atelier MAO stage 16 jeunes, collectif Sweety Fox 11 filles ...

Au total environ 980 heures ont été dédiées aux répétitions, à l'enregistrement et à l'accompagnement des projets, au total ce sont 91 participants dont 36 filles et environ 800 spectateurs qui ont assisté aux différents événements auxquels nous avons participé.

Programmation des groupes Floiracais lors des différentes scènes programmées / Etang Heureux du 9 au 30 juillet et du 26 au 27 août 2022.

La scène est à vous ; été 2022 Côté Rock Floirac (Les étangs)

Nom groupes	Date	Style	Public
Gaël & Doudou	11/07/22	chanson française revisitée en Afro.	120
Loukamaki	16/07/22	Asianmenor delight	180
Fonkeya	18/07/ 22	Music Afro de l'ouest	120
Hamani	20/07/22	Musique Raï	150
Label Machine Floiracaise	25/08/22	DJ set (House-Funk)	80
TIOU	29/07/22	Chanson urbaine	100
Electrik Friday	26/08/22	Rock	80
Blue Jockers	27/07/22	Blues / Soul	120

Musiques et Médiation en quelques chiffres :

Au total :

- 1945 heures ont été dédiées à l'accompagnement à la M270 et à la Rock School Barbey,
- 16 concerts / événements,
- 210 bénéficiaires dont 41 % de public féminin. Nous constatons une augmentation par rapport aux années précédentes.

TABLEAU DÉTAILLÉ DES BÉNÉFICIAIRES DE NOS DISPOSITIFS EN 2022 :

	HOMME	FEMME	TOTAL
65+	3	4	7
60 - 64	4	2	6
55 - 59	5	4	9
50 - 54	3	2	5
45 - 49	4	3	7
40 - 44	7	6	13
35 - 39	2	4	6
30 - 34	18	11	29
25 - 29	35	14	49
20 - 24	31	16	47
15 - 19	9	11	20
10 - 14	4	8	12
5 - 9			0
0 - 4			0
	TOTAL		210

8

SITUATION ÉCONOMIQUE & SOCIALE

RECETTES PROPRES :

2021

Billetterie : 103 470€
Cours RS : 54 367€
Ateliers : 18 582€
MAD : 20 050€
Répétitions : 11 307€
Partenariats Privés : 33 236€
Ventes de spectacles : 0€
Autres : 23 307€
Bars : 95 130€

TOTAL = 359 448€

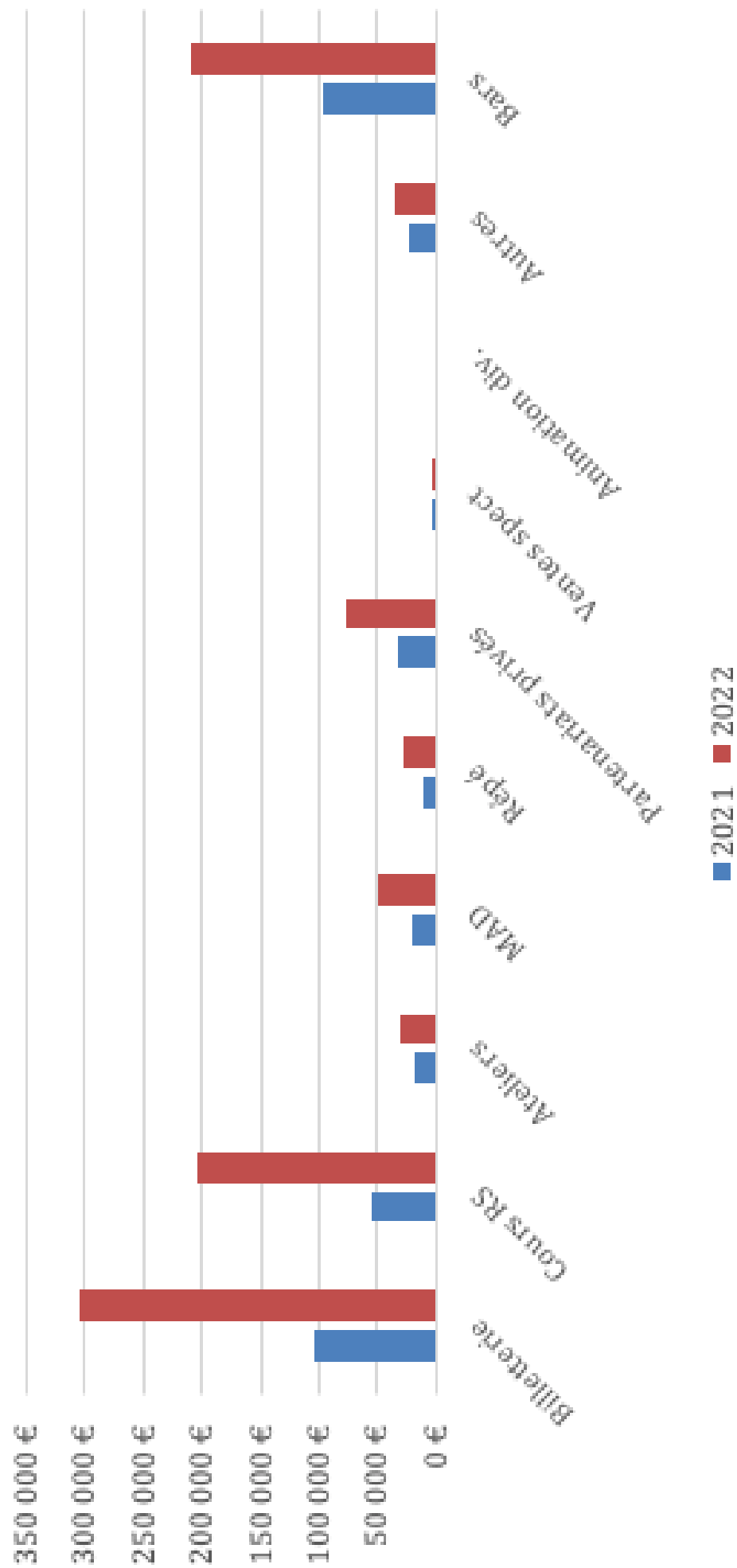
2022

Billetterie : 304 565€ soit une hausse de 194%
Cours RS : 203 348€ soit une hausse de 274%
Ateliers : 29 766€ soit une hausse de 60%
MAD : 50 331€ soit une hausse de 151%
Répétitions : 26 795€ soit une hausse 137%
Partenariats Privés : 76 946€ soit une hausse de 132%
Ventes de spectacles : 445€ soit une hausse de 100%
Autres : 35 735€ soit une hausse de 53%
Bars : 209 531€ soit une hausse de 120%

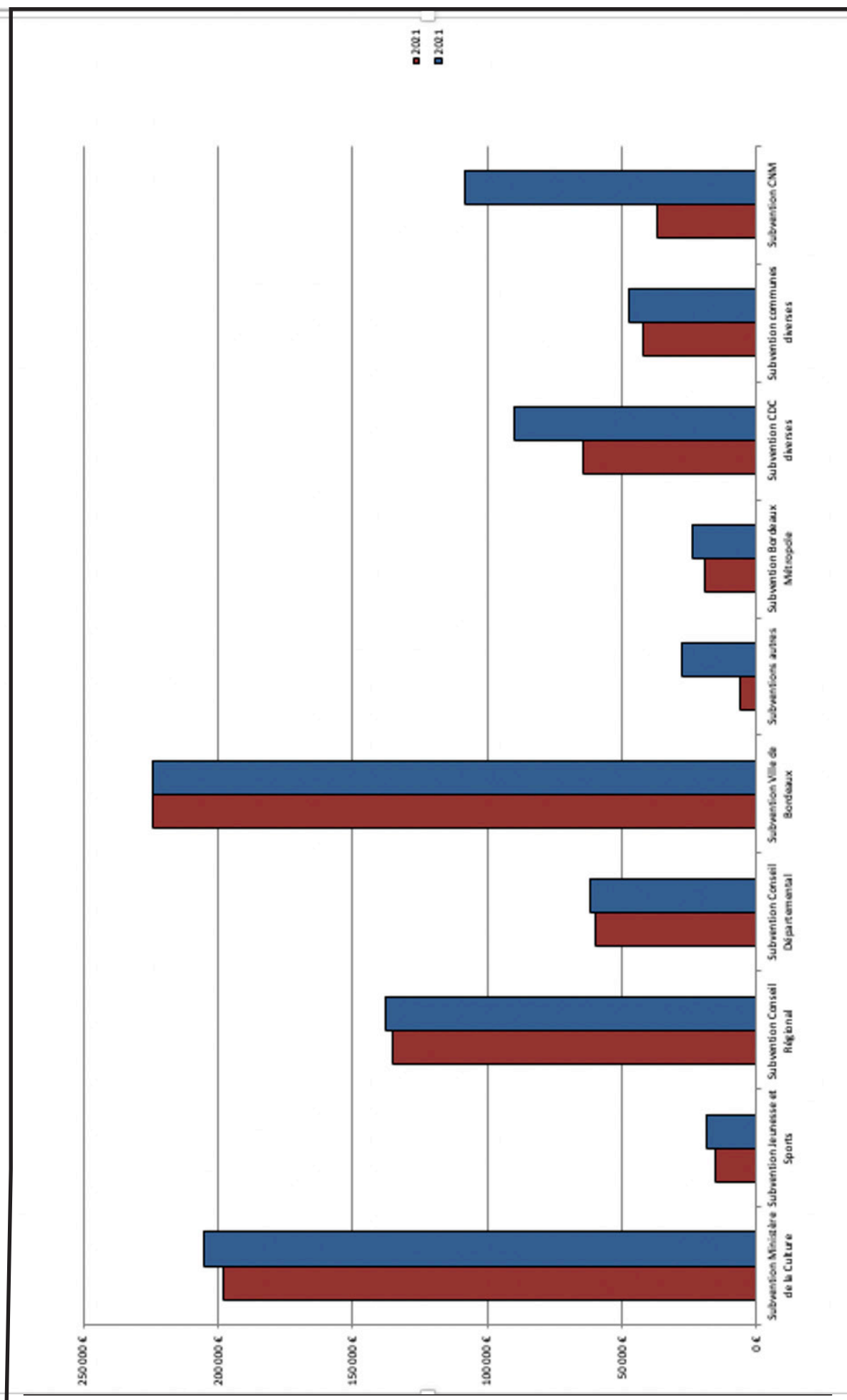
TOTAL = 937 461€ soit une hausse de 120% environ

Part des recettes propres dans le total des produits = 45% environ

RECETTES PROPRES



RÉPARTITION DES SUBVENTIONS :



Le montant global des subventions allouées à Parallèles Attitues Diffusion en 2022 a augmenté légèrement de 16,34% par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par l'obtention des aides du CNM, d'une augmentation de la subvention de la DRAC entre autres.

Résultat de l'exercice

L'exercice 2022 affiche un résultat négatif de 62 157€. Ce résultat s'explique par une augmentation fulgurante de nos charges d'exploitation dues, d'une part, par la reprise de nos activités et d'autre part, par l'augmentation de la masse salariale à partir du 1/01/2022. La revalorisation des coefficients et le remaniement des grilles salariales successives de la convention collective ECLAT, ont eu un impact sans précédent, soit une augmentation de 35% des salaires bruts.

Ces augmentations de masse salariale sont un vrai sujet qui interrogent les institutionnels.

Équipe de l'association

En 2022, PAD a salarié 203 personnes (permanents et intermittents) correspondant à 25,95 ETP environ. L'association a aussi accueilli et accompagné 9 jeunes en mission de service civique. Le montant global de la masse salariale brute s'élève à 813 697€ contre 589 392€ en 2021. Cette variation s'explique par l'arrêt du dispositif d'activité partielle.

Salaire brut moyen (équipe permanente) : 1782€ en 2021 et 1 800€ en 2022.

Mouvements de personnel permanent

Entrées de personnel :

- 1 Secrétaire/Coodinatrice de la Rockschool Barbey : embauche en CDI
- 3 Musiciens didactitiens sur Marmande
- 1 Musiciennes Didactitienne sur Bordeaux
- 1 Responsable Bar

Sortie de personnel :

- 1 Musiciens didactitiens sur Marmande
- 1 Musicienne Didactitienne sur Bordeaux
- 1 responsable bar

Fonds social

Utilisation : distribution de chèques cadeaux aux salariés soit 80€ pour un temps complet

Perspectives ...

L'année 2022 a été une année également particulière. L'impact post Covid a bien eu lieu en 2022 autant sur la fréquentation du public que sur l'équipe de la Rockschool Barbey.

En octobre 2022, des revendications salariales ont été portées par l'équipe pédagogique de la Rockscool barbey. La convention collective n'a pas été appliquée correctement depuis 1998. Nous essayons de mener à bien les négociations avec les Animateurs-techniciens. Des simulations de salaire devront être effectuées.

De plus, l'arrêt des aides de Terrador est proche soit le 31/12/2022. Nous avons acté que nous ne serons dans l'incapacité de maintenir cette activité une année de plus. L'arrêt de cette aide est évalué à environ 45000 euros. Nous avons donc annoncé à l'équipe de la Rockscool Marmande, à la ville de Marmande et à Val de Garonne que nous ne pourrons pas continuer cette aventure Marmandaise. Nous nous sommes engagés jusqu'au 30/06/2023. Ils sont dans une dynamique de prendre le relais.

Emmanuel
CUNCHINABE, Président
le 29-06-2023





ROCK SCHOOL BARBEY

PARALLÈLES ATTITUDES DIFFUSION

18 cours Barbey 33800 Bordeaux

tel. : 05 56 33 66 00

www.rockschool-barbey.com

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ASS Paralleles Attitudes Diffusion

18 cours Barbey
33800 BORDEAUX

CABINET MIRAT,RENARD

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de BORDEAUX
44 Allées de Tourny

33000 BORDEAUX

Tél. 05 56 44 30 36

Fax. 05 56 57 66 69

Courriel cmr@mirat-renard.fr

Web.

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association Paralleles Attitudes Diffusion relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 31 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 326 701
Total des ressources	945 087
Résultat net comptable (Déficit)	-62 157

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BORDEAUX

Le 22/06/2023

Emmanuel
CUNCHINABE, Président



COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	1 632 167	1 317 657	314 510	179 977
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	138 097		138 097	168 093
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 770 263	1 317 657	452 606	348 070
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 143		1 143	3 113
Marchandises	1 132		1 132	4 255
Avances et acomptes versés sur comman	2 135		2 135	675
Créances				
Usagers et comptes rattachés	137 180		137 180	106 258
Autres créances	321 385		321 385	217 319
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	394 243		394 243	512 175
Charges constatées d'avance	16 877		16 877	20 391
ACTIF CIRCULANT	874 096		874 096	864 187
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 644 359	1 317 657	1 326 702	1 212 257

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	27 170	27 170
Réserves réglementées		
Autres réserves	30 305	30 305
Report à nouveau	496 635	571 731
RESULTAT DE L'EXERCICE	-62 157	-75 096
Subventions d'investissement	139 755	35 005
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	631 707	589 115
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	44 242	30 394
Provisions pour charges	143 025	133 077
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	187 267	163 471
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	60 651	85 538
<i>Découverts et concours bancaires</i>	938	5 440
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	61 588	90 978
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239 390	155 594
Dettes fiscales et sociales	74 249	71 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		539
Autres dettes	323	2 835
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	132 177	138 079
DETTES	507 728	459 672
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 326 702	1 212 257

Emmanuel 
CUNCHINABE, Président

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	205 495	10,87	95 143	8,20	110 353	115,99
Production vendue	731 965	38,73	264 305	22,77	467 660	176,94
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	944 957	50,00	797 323	68,68	147 634	18,52
Reprises et Transferts de charge	42 475	2,25	122 205	10,53	-79 730	-65,24
Cotisations	7 626	0,40	4 140	0,36	3 486	84,20
Autres produits	6 270	0,33	2 326	0,20	3 944	169,57
Produits d'exploitation	1 938 789	102,58	1 285 442	110,73	653 347	50,83
Achats de marchandises	73 190	3,87	35 202	3,03	37 988	107,92
Variation de stock de marchandises	5 093	0,27	2 738	0,24	2 355	86,00
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	627 661	33,21	461 370	39,74	166 291	36,04
Impôts et taxes	39 558	2,09	31 206	2,69	8 352	26,76
Salaires et Traitements	823 492	43,57	631 882	54,43	191 610	30,32
Charges sociales	269 506	14,26	194 128	16,72	75 377	38,83
Amortissements et provisions	72 746	3,85	90 355	7,78	-17 609	-19,49
Autres charges	61 025	3,23	13 148	1,13	47 877	364,15
Charges d'exploitation	1 972 270	104,35	1 460 029	125,77	512 241	35,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	-33 481	-1,77	-174 587	-15,04	141 105	-80,82
Opérations faites en commun	31 932	1,69	13 902	1,20	18 030	129,69
Produits financiers	1 781	0,09	415	0,04	1 366	328,91
Charges financières						
Résultat financier	1 781	0,09	415	0,04	1 366	328,91
RESULTAT COURANT	232	0,01	-160 269	-13,81	160 501	-100,14
Produits exceptionnels	54 267	2,87	15 249	1,31	39 017	255,86
Charges exceptionnelles	116 655	6,17	7 276	0,63	109 379	NS
Résultat exceptionnel	-62 388	-3,30	7 973	0,69	-70 361	-882,49
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées			77 200	6,65	-77 200	-100,00
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-62 157	-3,29	-75 096	-6,47	12 940	-17,23

Emmanuel
CUNCHINABE, Président



COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal générales aménagement	123 040,24		123 040,24	123 040,24
218200 - Matériel de transport	72 960,73		72 960,73	39 419,97
218310 - Matériel de bureau	10 736,08		10 736,08	10 736,08
218320 - Matériel informatique	140 924,38		140 924,38	140 375,38
218400 - Matériel musique RS	187 553,58		187 553,58	187 553,58
218410 - Matériel de musique bus	118 650,87		118 650,87	118 650,87
218420 - Matériel Studio d'enregistrement	34 817,59		34 817,59	34 817,59
218500 - Matériel Sonos Club	24 653,40		24 653,40	24 653,40
218600 - Matériel d'entretien	13 194,52		13 194,52	13 194,52
218700 - Matériel son salle spect	42 196,65		42 196,65	
218701 - Matériel son salle spect				441 927,61
218703 - Matériel Son pour Extérieur				1 598,92
218710 - Système 2 Son Salle	409 685,82		409 685,82	
218720 - Matériel Son pour Extérieur	1 598,92		1 598,92	
218800 - Matériel d'éclairage	438 548,19		438 548,19	285 262,01
218885 - Matériel ECM	13 605,62		13 605,62	13 605,62
281810 - Amort instal générales		89 425,24	-89 425,24	-75 933,60
281820 - Amort matériel de transport		36 588,38	-36 588,38	-31 919,99
281830 - Amortis. matér.bureau et inform		148 294,24	-148 294,24	-144 383,36
281840 - Amort mat musique		181 498,99	-181 498,99	-178 708,75
281841 - Amort mat musique bus		118 234,24	-118 234,24	-117 846,64
281842 - Amort mat Studio d'enregistrem		34 817,59	-34 817,59	-34 817,59
281850 - Amort matériel Club		24 652,48	-24 652,48	-24 471,15
281860 - Amort matériel entretien		13 192,82	-13 192,82	-14 791,74
281861 - Amort matériel son salle				-18 087,92
281862 - Amort Système 2 son salle				-367 578,94
281870 - Amort matériel son salle		22 511,66	-22 511,66	
281871 - Amort Système 2 Son Salle		379 939,27	-379 939,27	
281872 - Amort matériel Son pour Extérie		1 598,92	-1 598,92	
281880 - Amort matériel d'éclairage		253 297,49	-253 297,49	-232 713,37
281885 - Amort Matériel ECM		13 605,62	-13 605,62	-13 605,62
	1 632 166,59	1 317 656,94	314 509,65	179 977,12
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
261000 - Titres BFCC	123 006,50		123 006,50	153 003,25
262000 - Autres titres Immobilisés	15 090,00		15 090,00	15 090,00
	138 096,50		138 096,50	168 093,25
ACTIF IMMOBILISE	1 770 263,09	1 317 656,94	452 606,15	348 070,37
Stocks				
Produits intermédiaires et finis				
350000 - Stock de produits	1 143,27		1 143,27	3 113,26
	1 143,27		1 143,27	3 113,26
Marchandises				
370000 - Stocks boissons bar	1 132,37		1 132,37	4 255,18
	1 132,37		1 132,37	4 255,18

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
Avances et acomptes versés sur comman				
409100 - Avances et acomptes Frs	2 135,00		2 135,00	675,00
	2 135,00		2 135,00	675,00
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
411000 - Clients	119 960,81		119 960,81	106 258,16
416000 - Clients douteux ou litigieux				15 500,00
418100 - Clients - factures à établir	17 219,50		17 219,50	
491000 - Provisions dépréc. clients				-15 500,00
	137 180,31		137 180,31	106 258,16
Autres créances				
404100 - Fournisseurs d'immobilisations	6 036,49		6 036,49	
409600 - Fourn créance embal à rendre				4 309,50
421000 - Personnel - rémunérations dues	788,63		788,63	
425000 - Avances et acomptes personnel				920,00
437810 - UNIFORMATION	818,01		818,01	
438700 - Charges sociales à recevoir				3 446,14
441001 - Subvention Bordeaux Métropole	6 500,00		6 500,00	
441002 - Subvention CDC diverses	72 941,09		72 941,09	34 048,01
441003 - Subvention communes diverses	20 500,00		20 500,00	6 000,00
441100 - Subvention fonct Min Cult	31 129,73		31 129,73	
441300 - Subvention Fonct CNV	38 000,00		38 000,00	750,60
441600 - Subvention fonct CR Aq	69 900,00		69 900,00	91 503,44
441700 - Subvention fonct CG33	15 600,00		15 600,00	15 000,00
441800 - Subvention fonct Ville de Bordea	1 000,00		1 000,00	5 500,00
442100 - Impôts / Taxe/salaire	14 240,00		14 240,00	33 091,97
451100 - Associé Musique de Nuit - Roch	40 146,50		40 146,50	18 321,56
451310 - Associé Transrock - Krakatoa (S	481,67		481,67	
467300 - Remboursements Uniformation	48,00		48,00	48,00
467BAZ - FDD Patrick BAZZANI	282,48		282,48	
467div - FDD Divers	1 000,00		1 000,00	1 000,00
468700 - Produits à recevoir	1 972,00		1 972,00	1 972,00
472100 - Dépense de Co2 à répartir				1 407,50
	321 384,60		321 384,60	217 318,72
Divers				
Disponibilités				
5111pr - BFCC préel en attente				15,00
511200 - Chèques à encaisser	11 043,00		11 043,00	3 573,00
511210 - Chèques à encaisser RS	796,00		796,00	1 265,50
5112cb - CA CB en attente				1 811,14
5112cc - CHQ Marmande à encaisser				1 143,00
5112ch - CA Chèque en attente				770,96
5112pr - CA Prélèvement Client en attent	1 119,90		1 119,90	356,26
5112vi - CA Virement en attente				1 115,93
511mp0 - CA Marmandes Prel en attente				767,00
512030 - CREDIT AGRICOLE	171 955,64		171 955,64	278 847,99
512031 - CREDIT AGRICOLE LIVRET A	61 164,89		61 164,89	60 335,30
512032 - CREDIT AGRICOLE EPARGNE	4 915,64		4 915,64	4 905,84
512033 - CREDIT AGRICOLE LIVRET S	41 893,39		41 893,39	41 743,83

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
512035 - CREDIT AGRICOLE ROCKSCH	77 778,05		77 778,05	66 286,46
512040 - Crédit Coopératif	16 243,66		16 243,66	13 856,48
531000 - Caisse Générale	2 309,15		2 309,15	27 801,97
531BAC - Caisse bar concert				2 700,00
531MAR - Répétitions ESPECES Marman	4 974,07		4 974,07	
531bas - Caisse bar semaine				60,00
531bic - Caisse billetterie concerts				523,00
531cou - Caisse cours RS	49,54		49,54	125,00
531cuc - Caisse CUCS				110,00
531mag - Caisse Générale Marmande				639,64
531mbs - Caisse bar semaine Marmande				170,00
531mc0 - Caisse cours RS Marmande				2 890,00
531mer - Marmande Esp répétition				237,00
531rep - Répétition esp				125,00
	394 242,93		394 242,93	512 175,30
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	16 877,29		16 877,29	20 391,18
	16 877,29		16 877,29	20 391,18
ACTIF CIRCULANT	874 095,77		874 095,77	864 186,80
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 644 358,86	1 317 656,94	1 326 701,92	1 212 257,17

Emmanuel
CUNCHINABE, Président



Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Réserves statutaires ou contractuelles		
106300 - Réserve contractuelle	27 169,88	27 169,88
	27 169,88	27 169,88
Autres réserves		
106800 - Réserve pour projet associatif	30 304,80	30 304,80
	30 304,80	30 304,80
Report à nouveau		
110000 - Report à nouveau (crédit)	877 415,69	877 415,69
119000 - Report à nouveau (débit)	-380 780,73	-305 684,43
	496 634,96	571 731,26
RESULTAT DE L'EXERCICE	-62 156,80	-75 096,30
Subventions d'investissement		
131000 - Subventions d'équipement	177 735,00	62 645,00
139100 - Amortissement subventions d'investi	-37 980,37	-27 640,13
	139 754,63	35 004,87
FONDS PROPRES	631 707,47	589 114,51
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
151100 - Provisions pour litiges	22 088,00	
151800 - Provisions pour risques et charges	22 153,89	30 393,61
	44 241,89	30 393,61
Provisions pour charges		
153000 - Prov. indemnité départ retraite	143 025,00	133 077,00
	143 025,00	133 077,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	187 266,89	163 470,61
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
164000 - Emprunts	60 650,85	85 538,44
	60 650,85	85 538,44
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
5112MA - Virements Marmande	119,00	
5112MC - CB Marmande en attente		765,50
5112mv - Marmande Virt		2 298,00
5112pc - CA Prel Client attente		276,00
5112vi - CA Virement en attente	818,64	
580000 - Virements intern		2 100,00
	937,64	5 439,50
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	61 588,49	90 977,94
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	135 285,41	65 670,16
408100 - Fournisseurs - Factures non parvenu	104 104,37	89 923,50
	239 389,78	155 593,66
Dettes fiscales et sociales		
421100 - Personnel - rémunérations dues		1 170,31
427000 - Saisie sur salaires	152,00	160,47
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	24 571,16	24 368,86
431000 - URSSAF	25 601,00	2 133,60

Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
437200 - Caisse de retraite salariés		7 342,61
437310 - CIPS		11 571,16
437320 - AUDIENS	8 807,13	
437350 - Caisse PREVOYANCE CHORUM	2 141,43	1 864,63
437360 - Cotisations Mutuelles-Filhet Allard	3 525,03	6 364,16
437420 - Pôle Emploi Cinéma Spectacle	748,51	1 243,77
437810 - UNIFORMATION		5 434,28
437820 - AFDAS	1 050,24	924,66
437850 - C.M.B.	527,18	125,78
438200 - Charges sociales s/congés à payer	7 125,64	8 943,76
	74 249,32	71 648,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
404100 - Fournisseurs d'immobilisations		539,00
		539,00
Autres dettes		
418100 - Clients - factures à établir		2 500,00
467150 - Aide ASP CAE-CUI	175,92	175,92
467400 - Caisse Primaire Assurance Maladie	147,30	147,30
471000 - LIBELLE ABSENT		11,68
	323,22	2 834,90
Produits constatés d'avance		
487000 - Produits constatés d'avance Marmand	132 176,75	100 524,00
487002 - PCA Marmandes		17 381,50
487100 - Billetterie sur concerts à venir		20 173,00
	132 176,75	138 078,50
DETTES	507 727,56	459 672,05
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 326 701,92	1 212 257,17

Emmanuel
CUNCHINABE, Président



Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
707100 - Restauration semaine Marmand	132,50	0,01	4,00		128,50	NS
707102 - Restauration semaine Marmand			9,00		-9,00	-100,00
707110 - Restauration concert	750,00	0,04	480,00	0,04	270,00	56,25
707200 - Bar semaine Marmande	4 135,00	0,22	1 014,50	0,09	3 120,50	307,59
707202 - Bar semaine Marmande			101,00	0,01	-101,00	-100,00
707210 - Bar concert	189 667,88	10,04	88 419,83	7,62	101 248,05	114,51
707300 - Ventes consommables Marman	487,40	0,03	71,50	0,01	415,90	581,68
707302 - Vente consommables Marmand			70,00	0,01	-70,00	-100,00
707400 - Produits dérivés	2 159,60	0,11			2 159,60	
707410 - Vente de gobelets bar 25cl & Ve	2 537,00	0,13	2 028,00	0,17	509,00	25,10
707420 - Vente de gobelets bar 50cl	5 626,00	0,30	2 945,00	0,25	2 681,00	91,04
	205 495,38	10,87	95 142,83	8,20	110 352,55	115,99
Production vendue						
706000 - Entrées concerts	304 564,86	16,11	103 470,28	8,91	201 094,58	194,35
706100 - Cours RS Marmande	201 424,00	10,66	43 830,00	3,78	157 594,00	359,56
706102 - Cours RS Marmande			10 537,50	0,91	-10 537,50	-100,00
706113 - Fanfare	1 924,00	0,10			1 924,00	
706150 - Atelier milieu scolaire Marmande	2 667,50	0,14	50,00		2 617,50	NS
706152 - Atelier milieu sco Marmande			700,00	0,06	-700,00	-100,00
706170 - Ateliers divers Marmande	27 098,10	1,43	16 048,90	1,38	11 049,20	68,85
706172 - Ateliers divers Marmande			1 782,50	0,15	-1 782,50	-100,00
706200 - Mise à dispo payante salle	35 486,00	1,88	16 200,00	1,40	19 286,00	119,05
706210 - Mise à dispo payante club	12 545,00	0,66	3 850,00	0,33	8 695,00	225,84
706211 - Mise à disposition payante de stu	1 950,00	0,10	690,00	0,06	1 260,00	182,61
706212 - Mise à disposition payante de m	350,00	0,02			350,00	
706220 - Résidences	2 150,00	0,11	1 049,00	0,09	1 101,00	104,96
706300 - Répétitions Marmande	20 055,00	1,06	6 578,00	0,57	13 477,00	204,88
706302 - Répétitions Marmande			988,00	0,09	-988,00	-100,00
706400 - Studio d'enregistrement Marman	4 590,00	0,24	1 993,00	0,17	2 597,00	130,31
706402 - Studio d'enreg Marmande			1 058,00	0,09	-1 058,00	-100,00
706500 - Partenariats	76 945,81	4,07	33 236,40	2,86	43 709,41	131,51
706530 - Mécénat			2 000,00	0,17	-2 000,00	-100,00
706600 - Contrats de vente spectacles	445,00	0,02	512,57	0,04	-67,57	-13,18
706930 - Nouveau compte	35 734,96	1,89	17 581,08	1,51	18 153,88	103,26
706932 - Nouveau compte			1 150,00	0,10	-1 150,00	-100,00
708000 - Produits des activités annexes	4 035,00	0,21	1 000,00	0,09	3 035,00	303,50
	731 965,23	38,73	264 305,23	22,77	467 660,00	176,94
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
741110 - Subvention Ministère de la Cultu	205 500,00	10,87	198 150,00	17,07	7 350,00	3,71
741180 - Subvention Jeunesse & Sports	12 000,00	0,63	8 500,00	0,73	3 500,00	41,18
741181 - Subvention FONJEP	6 936,00	0,37	7 107,00	0,61	-171,00	-2,41
741200 - Subvention Conseil Régional	137 500,00	7,27	135 000,00	11,63	2 500,00	1,85
741300 - Subvention Département de la	62 000,00	3,28	60 000,00	5,17	2 000,00	3,33
741400 - Subvention Ville de Bordeaux	224 000,00	11,85	224 000,00	19,30		
741820 - Subventions autres	27 500,00	1,45	7 000,00	0,60	20 500,00	292,86

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
741821 - Subvention Bordeaux Métropole	24 000,00	1,27	15 000,00	1,29	9 000,00	60,00
741822 - Subvention CDC diverses	89 880,83	4,76	61 157,80	5,27	28 723,03	46,97
741823 - Subvention communes diverses	47 550,00	2,52	44 250,00	3,81	3 300,00	7,46
742000 - Subvention CNV	108 090,50	5,72	37 158,49	3,20	70 932,01	190,89
	944 957,33	50,00	797 323,29	68,68	147 634,04	18,52
Reprises et Transferts de charge						
781500 - Repris.s/provis.risques & charge	8 239,72	0,44	55 980,41	4,82	-47 740,69	-85,28
781510 - reprise su prov créances douteu	15 500,00	0,82			15 500,00	
791000 - Transfert de charges d'exploitati	10 215,70	0,54	10 998,74	0,95	-783,04	-7,12
791500 - Aide ASP SCV	8 520,00	0,45	6 000,00	0,52	2 520,00	42,00
791800 - Aides COVID Urssaf			49 226,00	4,24	-49 226,00	-100,00
	42 475,42	2,25	122 205,15	10,53	-79 729,73	-65,24
Cotisations						
756000 - Cotisations Exo. Marmande	7 626,00	0,40	3 445,00	0,30	4 181,00	121,36
756002 - Cotis exo Marmande			695,00	0,06	-695,00	-100,00
	7 626,00	0,40	4 140,00	0,36	3 486,00	84,20
Autres produits						
758000 - Produits divers de gestion Exo.	61,23		144,27	0,01	-83,04	-57,56
758200 - Dons perçus	6 208,33	0,33	2 181,50	0,19	4 026,83	184,59
	6 269,56	0,33	2 325,77	0,20	3 943,79	169,57
Produits d'exploitation	1 938 788,92	102,58	1 285 442,27	110,73	653 346,65	50,83
Achats de marchandises						
607110 - Achats boissons	70 517,57	3,73	34 820,56	3,00	35 697,01	102,52
607210 - Achat bar (petite restauration)	2 200,54	0,12	381,26	0,03	1 819,28	477,18
607300 - Achats autres produits (destinés	472,00	0,02			472,00	
	73 190,11	3,87	35 201,82	3,03	37 988,29	107,92
Variation de stock de marchandises						
603700 - Variation stock boissons & prod	5 092,80	0,27	2 738,09	0,24	2 354,71	86,00
	5 092,80	0,27	2 738,09	0,24	2 354,71	86,00
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte						
604000 - Contrats de ventes spectacles	162 574,45	8,60	69 062,45	5,95	93 512,00	135,40
604100 - Prestations de services techniqu	51 894,62	2,75	55 767,20	4,80	-3 872,58	-6,94
604110 - Prestations de services diverses	2 248,96	0,12	30,90		2 218,06	NS
604200 - Prestation de S: Anim Cult/Sport	9 390,00	0,50	9 291,79	0,80	98,21	1,06
604400 - Prestation de services: Contrôle	3 437,11	0,18	7 869,14	0,68	-4 432,03	-56,32
604500 - Prestation de S: Contrat Assista	4 556,90	0,24	2 632,68	0,23	1 924,22	73,09
605200 - Matériel Light salle de spectacle			115,00	0,01	-115,00	-100,00
606100 - Fournitures non stockables	6 771,15	0,36	14 163,74	1,22	-7 392,59	-52,19
606140 - Fournitures carburant	3 249,71	0,17	2 354,62	0,20	895,09	38,01
606300 - Achats de petit équipement	2 229,77	0,12	3 748,76	0,32	-1 518,99	-40,52
606311 - Petit équipement musical	2 967,30	0,16	808,48	0,07	2 158,82	267,02
606312 - Petit équipement informatique	1 041,09	0,06	68,40	0,01	972,69	NS
606313 - Petit équipement Club	760,61	0,04	18 198,14	1,57	-17 437,53	-95,82
606314 - Petit équipement nettoyage	739,18	0,04	6 984,94	0,60	-6 245,76	-89,42
606315 - Petit équipement bureau	156,89	0,01	697,82	0,06	-540,93	-77,52
606316 - Petit équipement nettoyage			15,40		-15,40	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
606317 - Petit équipement bureau			1 092,39	0,09	-1 092,39	-100,00
606320 - Fournitures nettoyage	462,87	0,02	2 017,63	0,17	-1 554,76	-77,06
606321 - Fournitures Musique	39,28		2 326,38	0,20	-2 287,10	-98,31
606322 - Fournitures Lampes Salle de Sp	7 145,44	0,38	9,00		7 136,44	NS
606323 - Fournitures Salle de Spectacle	2 187,00	0,12	21,01		2 165,99	NS
606324 - fournitures salle de spectacle			5 827,70	0,50	-5 827,70	-100,00
606330 - Fournitures bar	1 206,13	0,06	375,53	0,03	830,60	221,18
606400 - Fournitures de bureau	1 032,34	0,05	1 358,51	0,12	-326,17	-24,01
606410 - Fournitures Papiers A3	764,76	0,04	516,61	0,04	248,15	48,03
606500 - Billetterie	1 299,81	0,07	518,63	0,04	781,18	150,62
606810 - Achats divers	3 734,04	0,20	3 632,80	0,31	101,24	2,79
611000 - Sous traitance propreté	39 187,00	2,07	13 068,00	1,13	26 119,00	199,87
611100 - Créations graphiques	850,00	0,04			850,00	
611210 - Conception affiches et plaquette	4 898,82	0,26	2 586,30	0,22	2 312,52	89,41
611240 - Conceptions encarts pub			58,80	0,01	-58,80	-100,00
611300 - Webmastering	871,98	0,05			871,98	
611410 - Sous traitance ramassage déch	1 540,86	0,08	169,01	0,01	1 371,85	811,70
611430 - Sous traitance laverie	467,50	0,02	200,90	0,02	266,60	132,70
613200 - Locations immobilières	53 042,60	2,81	78 688,00	6,78	-25 645,40	-32,59
613510 - Locations éclairages	1 403,70	0,07	4 457,11	0,38	-3 053,41	-68,51
613520 - Location sonorisation	10 971,35	0,58	3 290,87	0,28	7 680,48	233,39
613521 - Locoation sonorisation			4 978,08	0,43	-4 978,08	-100,00
613530 - Location véhicules	2 718,13	0,14			2 718,13	
613540 - Locations diverses	5 626,68	0,30	7 727,80	0,67	-2 101,12	-27,19
613550 - Location mat de musique	1 714,75	0,09	1 198,71	0,10	516,04	43,05
615510 - Entretien/réparation divers	369,70	0,02	191,81	0,02	177,89	92,74
615511 - Entretien/Réparation mat music	1 116,62	0,06			1 116,62	
615512 - Entretien/Réparat° mat informa	60,00		704,90	0,06	-644,90	-91,49
615513 - Entretien/Réparat° mat salle sp	266,58	0,01	1 421,40	0,12	-1 154,82	-81,25
615514 - Entretien/Réparation bâtiment	194,30	0,01	264,65	0,02	-70,35	-26,58
615515 - Entretien/Réparation véhicules	5 127,84	0,27	1 502,02	0,13	3 625,82	241,40
615600 - Maintenance	6 569,19	0,35	5 988,88	0,52	580,31	9,69
616000 - Primes d'assurance	11 069,44	0,59	7 928,55	0,68	3 140,89	39,61
618100 - Documentation générale	997,56	0,05	625,69	0,05	371,87	59,43
618400 - Stages de formation	10 559,00	0,56	6 964,44	0,60	3 594,56	51,61
622600 - Honoraires	20 610,00	1,09	13 611,92	1,17	6 998,08	51,41
623000 - Publicité, relations publiques	3 517,79	0,19	5 075,10	0,44	-1 557,31	-30,69
623100 - Annonces et insertions	6 575,40	0,35	2 891,78	0,25	3 683,62	127,38
623120 - Affichage	10 536,59	0,56	10 335,60	0,89	200,99	1,94
623200 - Support Promotionnel	350,00	0,02	350,00	0,03		
623610 - Impressions Communication Co	751,20	0,04			751,20	
623620 - Photocopies	3 270,30	0,17	2 391,90	0,21	878,40	36,72
623630 - Impressions diverses	6 629,52	0,35	4 137,21	0,36	2 492,31	60,24
623800 - Dons divers	3 000,00	0,16			3 000,00	
624100 - Transport sur achats	2 841,19	0,15	850,78	0,07	1 990,41	233,95
624110 - Frais de ports affiches	3,99				3,99	
625100 - Défraiements Non soumis à coti	3 228,35	0,17	1 142,80	0,10	2 085,55	182,49
625110 - Voyages et dépl train			1 261,80	0,11	-1 261,80	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
625112 - Voyages&Déplacemts AVION	6 992,37	0,37	525,74	0,05	6 466,63	NS
625113 - Voyages&Déplacemts VOITUR	2 047,43	0,11	847,11	0,07	1 200,32	141,70
625114 - Voyages&Déplacemts DIVERS	969,72	0,05	29,29		940,43	NS
625120 - Déplacements (indemnités km)	3 034,46	0,16	2 976,31	0,26	58,15	1,95
625600 - Missions	4 679,58	0,25	4 052,77	0,35	626,81	15,47
625610 - Mission restau réunion	3 765,80	0,20	426,15	0,04	3 339,65	783,68
625620 - Mission hôtel	2 006,47	0,11	1 474,91	0,13	531,56	36,04
625700 - Réceptions			142,00	0,01	-142,00	-100,00
625710 - Repas et boissons concerts	21 665,02	1,15	7 140,46	0,62	14 524,56	203,41
625711 - Repas et boissons Bus RS	75,62				75,62	
625720 - Hôtels concerts	23 802,11	1,26	12 991,01	1,12	10 811,10	83,22
625730 - Restau concerts	16 222,00	0,86	9 388,41	0,81	6 833,59	72,79
626110 - Accès internet	3 143,75	0,17	2 652,88	0,23	490,87	18,50
626120 - Téléphone Fixe	1 467,72	0,08	1 811,74	0,16	-344,02	-18,99
626130 - Téléphone Mobile	2 595,75	0,14	2 242,16	0,19	353,59	15,77
626140 - Abonnements Services en Ligne	2 228,06	0,12	1 151,88	0,10	1 076,18	93,43
626200 - Affranchissement	616,55	0,03	371,18	0,03	245,37	66,11
627000 - Services bancaires et assimilés	1 793,81	0,09			1 793,81	
627800 - Autres frais bancaires	1 934,73	0,10	2 628,21	0,23	-693,48	-26,39
628100 - Adhésions	2 463,00	0,13	2 199,00	0,19	264,00	12,01
628200 - Service d'ordre - sécurité	35 329,27	1,87	14 748,03	1,27	20 581,24	139,55
	627 660,56	33,21	461 369,70	39,74	166 290,86	36,04
Impôts et taxes						
631100 - Taxes sur salaires	31 834,62	1,68	16 465,33	1,42	15 369,29	93,34
631310 - Cotisations Uniformation	683,71	0,04	11 756,95	1,01	-11 073,24	-94,18
631320 - Cotisations AFDAS	125,60	0,01	1 408,09	0,12	-1 282,49	-91,08
633300 - Contribution Formation	8 908,23	0,47			8 908,23	
637800 - Taxes diverses	-1 993,95	-0,11	1 575,63	0,14	-3 569,58	-226,55
	39 558,21	2,09	31 206,00	2,69	8 352,21	26,76
Salaires et Traitements						
641100 - Salaires bruts	819 205,57	43,34	608 319,13	52,40	210 886,44	34,67
641200 - Congés payés	202,30	0,01	2 950,46	0,25	-2 748,16	-93,14
641400 - Indemnités et avantages divers	460,45	0,02			460,45	
641410 - Indemnités sécurité sociale			-246,14	-0,02	246,14	-100,00
641430 - Indemnité rupture conventionnell	3 623,92	0,19	10 366,17	0,89	-6 742,25	-65,04
641450 - Indemnité activité partielle			10 492,51	0,90	-10 492,51	-100,00
	823 492,24	43,57	631 882,13	54,43	191 610,11	30,32
Charges sociales						
645100 - Cotisations URSSAF	145 672,35	7,71	106 556,37	9,18	39 115,98	36,71
645320 - Cotisations AUDIENS	45 364,26	2,40	32 368,13	2,79	12 996,13	40,15
645330 - Cotisations Complémentaire Sa	5 366,83	0,28	5 432,26	0,47	-65,43	-1,20
645350 - Cotisation CHORUM	5 140,50	0,27	4 237,06	0,36	903,44	21,32
645400 - Cotisations Pôle Emploi	22 167,85	1,17	17 065,28	1,47	5 102,57	29,90
645410 - Cotisations Pôle Emploi Spectac	12 026,75	0,64	6 405,18	0,55	5 621,57	87,77
645500 - Cotisations Congés Spectacles	18 939,78	1,00	10 205,33	0,88	8 734,45	85,59
645700 - Prov ch sociale c payé	-1 818,12	-0,10	639,74	0,06	-2 457,86	-384,20
647250 - Cotisations CE	3 440,00	0,18	2 270,00	0,20	1 170,00	51,54
647500 - Médecine du travail	5 000,78	0,26	3 247,08	0,28	1 753,70	54,01

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
648100 - Indemnité Services Civiques	8 204,52	0,43	5 701,74	0,49	2 502,78	43,90
	269 505,50	14,26	194 128,17	16,72	75 377,33	38,83
Amortissements et provisions						
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	62 798,27	3,32	60 428,88	5,21	2 369,39	3,92
681500 - Dot. prov. risques & ch. exploit.	9 948,00	0,53	19 433,00	1,67	-9 485,00	-48,81
681510 - dot Prov pour risques de reverse			10 493,60	0,90	-10 493,60	-100,00
	72 746,27	3,85	90 355,48	7,78	-17 609,21	-19,49
Autres charges						
651200 - Achats morceaux de musique	111,59	0,01	137,42	0,01	-25,83	-18,80
651600 - Sacem	30 842,92	1,63	10 039,88	0,86	20 803,04	207,20
651620 - Taxe/ spectacle	11 133,60	0,59	2 907,00	0,25	8 226,60	282,99
651630 - Brevets et licences	3 420,00	0,18			3 420,00	
654400 - Pertes sur créances antérieures	15 500,00	0,82			15 500,00	
658000 - Charges diverses gestion cour	16,57		63,25	0,01	-46,68	-73,80
	61 024,68	3,23	13 147,55	1,13	47 877,13	364,15
Charges d'exploitation	1 972 270,37	104,35	1 460 028,94	125,77	512 241,43	35,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	-33 481,45	-1,77	-174 586,67	-15,04	141 105,22	-80,82
Opérations faites en commun						
655000 - Quote part résultat opé commu	-4 978,38	-0,26	-1 427,36	-0,12	-3 551,02	248,78
755000 - Quote part de résultat sur opé c	36 910,55	1,95	15 329,51	1,32	21 581,04	140,78
	31 932,17	1,69	13 902,15	1,20	18 030,02	129,69
Produits financiers						
768100 - Intérêts des cptes financiers	1 780,84	0,09	415,20	0,04	1 365,64	328,91
	1 780,84	0,09	415,20	0,04	1 365,64	328,91
Charges financières						
Résultat financier	1 780,84	0,09	415,20	0,04	1 365,64	328,91
RESULTAT COURANT	231,56	0,01	-160 269,32	-13,81	160 500,88	-100,14
Produits exceptionnels						
771800 - Autres produits exceptionnels	5 532,50	0,29	-19,00		5 551,50	NS
772000 - Produits s/ex. antérieurs Exo.	38 392,67	2,03	3 274,27	0,28	35 118,40	NS
772002 - Produits s/ex antérieurs Marna			136,00	0,01	-136,00	-100,00
777000 - Quote-part des subventions viré	10 340,24	0,55	11 856,90	1,02	-1 516,66	-12,79
778800 - Produits exceptionnels divers	1,35		1,26		0,09	7,14
	54 266,76	2,87	15 249,43	1,31	39 017,33	255,86
Charges exceptionnelles						
671200 - Pénalités et amendes	3 365,50	0,18	-3 342,30	-0,29	6 707,80	-200,69
671800 - Autres charges except. de gesti	23 557,80	1,25			23 557,80	
672000 - Charges sur exe antérieur	63 256,47	3,35	1 910,42	0,16	61 346,05	NS
675000 - Valeurs compt. éléments actif cé			8 708,29	0,75	-8 708,29	-100,00
678000 - Autres charges exceptionnelle	4 387,35	0,23			4 387,35	
687500 - Dot. prov. risques et charges ex	22 088,00	1,17			22 088,00	
	116 655,12	6,17	7 276,41	0,63	109 378,71	NS
Résultat exceptionnel	-62 388,36	-3,30	7 973,02	0,69	-70 361,38	-882,49
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
789400 - Report engagement à réaliser/s			77 200,00	6,65	-77 200,00	-100,00
			77 200,00	6,65	-77 200,00	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-62 156,80	-3,29	-75 096,30	-6,47	12 939,50	-17,23

Emmanuel
CUNCHINABE, Président



COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Paralleles Attitudes Diffusion

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 326 701 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 62 157 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 de juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 qui réforme le règlement CRC 99-01.

L'association Paralleles Attitudes Diffusion a pour projet la création et la formation artistique, via la Rock Scholl, son école de musique et des tremplins "jeunesse"; l'information, la diffusion et la programmation de concerts dans la salle, qui accueille des artistes de renommée internationale, nationale et régionale.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Rémunérations des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées au 31 décembre 2022. La provision avec les charges patronales calculées est évaluée à 143 025€ selon les hypothèses suivantes:

- taux d'actualisation: 3.75%
- taux de charges sociales: 35%
- taux de progressions des salaires:2%
- Age de départ à la retraite: 62 ans

Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31 décembre 2022.

Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC n°2018-06, nous avons procédé à l'inventaire des contributions volontaires en nature. Au 31 décembre

Règles et méthodes comptables

2022, il n'y a pas de contributions volontaires en nature à comptabiliser.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 s'élèvent à 10 220€

Produits constatés d'avance

Il a été utilisé la même méthode que sur les exercices précédents, qui consiste à mettre en p.c.a un semestre de cours, facturés d'avance (année scolaire 2022/2023).

Emmanuel
CUNCHINABE, Président



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	123 040			123 040
- Matériel de transport	39 420	33 541		72 961
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	973 918	10 504		970 816
- Emballages récupérables et divers	312 062	153 286		465 348
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 434 833	197 331		1 632 166
- Participations évaluées par mise en équivalence	15 090			15 090
- Autres participations	153 003		29 996	123 007
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	168 093		29 996	138 097
ACTIF IMMOBILISE	1 602 926	197 331	29 996	1 770 262

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		197 331		197 331
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		197 331		197 331
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			29 996	29 996
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			29 996	29 996

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	75 934	13 492		89 425
- Matériel de transport	31 920	4 668		36 588
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	901 099	24 055		925 153
- Emballages récupérables et divers	245 906	20 584		266 490
Immobilisations corporelles	1 254 856	62 799		1 317 657

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 475 442 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	137 180	137 180	
Autres	321 385	321 385	
Charges constatées d'avance	16 877	16 877	
Total	475 442	475 442	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	17 220
Produits à recevoir	1 972
Total	19 192

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves	57 475				57 475
Report à Nouveau	571 731			75 096	496 635
Excédent ou déficit de l'exercic	-75 096	75 096		62 157	-62 157
Situation nette	554 110	75 096		137 253	491 953
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	35 005		104 750		139 755
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	589 115	75 096	104 750	137 253	631 707

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		22 088			22 088
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	133 077	9 948			143 025
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	30 394		8 240		22 154
Total	163 471	32 036	8 240		187 267
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		9 948	8 240		
Financières					
Exceptionnelles		22 088			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 507 728 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	938	938		
- à plus de 1 an à l'origine	60 651	25 010	35 640	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239 390	239 390		
Dettes fiscales et sociales	74 249	74 249		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	323	323		
Produits constatés d'avance	132 177	132 177		
Total	507 728	472 087	35 640	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	24 888			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenu	104 104
Dettes provis. pr congés à payer	24 571
Charges sociales s/congés à payer	7 126
Total	135 801

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance (exploitation)	16 877		
Total	16 877		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance Marmande (cours)	132 177		
Total	132 177		

Emmanuel
CUNCHINABE, Président



Répartition des subventions

Subventions d'exploitation

Ministère de la Culture	205 500,00
Conseil Régional NA	137 500,00
Conseil Départementale	62 000,00
Bordeaux Métropole	24 000,00
Ville de Bordeaux	224 000,00
Jeunesse et Sports	12 000,00
FONJEP	6 936,00
CNV	108 090,50
Communauté de communes	89 880,83
Communes diverses	47 550,00
Subventions diverses	27 500,00
	<u>944 957,33</u>

Subventions Equipement

	Début exercice	Augmentation	Fin exercice
PIA 2022	62 645,00	17 090,00	
CNM 2022		38 000,00	
Région NA 2022		60 000,00	
	<u>62 645,00</u>	<u>115 090,00</u>	<u>177 735,00</u>

Emmanuel
CUNCHINABE, Président



Effectif à la clôture

Effectif à la clôture

Catégories de salariés	Equipe administrative	Equipe pédagogique
Cadres	3	1
Agents de maîtrise & techniciens	12	
Employés	19	24
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	34	25

Emmanuel
CUNCHINABE, Président



Indicateurs d'activités communs aux SMAC de Nouvelle-Aquitaine

Indicateurs d'activités communs aux SMAC de Nouvelle-Aquitaine				
Indicateur	Précisions	Valeur repère		
Répartition des concerts par tarification	Répartition du nombre de concerts payants et gratuits parmi la totalité des concerts produits et non produits. Graphique en colonnes empilées.	Nbre concert Payant :	100	Oui
		Nbre concert gratuit : 2	10	
Tarif médian des concerts	Tarif médian réduit et non réduit de la totalité des concerts payants produits et non produits par la SMAC. Graphiques en lignes seules	Tarif médian :	20 €	Oui
		tarif réduit : 10€	10 €	
Répartition des groupes ou artistes programmés, amateurs et professionnels, par esthétiques musicales	Esthétiques musicales : pop, rock et assimilés ; musiques électronique ; rap, hip-hop reggae et assimilé ; jazz et musiques improvisées ; chanson ; musiques du monde ; musiques traditionnelles ; autres genres musicaux. Graphique en colonnes empilées distinguant les professionnels et les amateurs	Esthétiques musicales	nombre	Oui
	TOUS CONCERTS CONFONDUS	Pop	12	oui
		Rock et assimilés	45	
		Musiques électro	4	
		Rap hip-hop reggae et assimilé	25	
	Jazz et musiques improvisées	4		
	chanson	9		
	Musiques du monde	6		
	Musiques tradi	1		
	autres genres musicaux	4		
GROUPES PROFESSIONNELS	Pop	13	oui	
	Rock et assimilés	85		
	Musiques électro	3		
	Rap hip-hop reggae et assimilé	49		
	Jazz et musiques improvisées	3		
	chanson	20		
	Musiques du monde	5		
	Musiques tradi	1		
	autres genres musicaux	5		
GROUPES AMATEURS	Pop	2	oui	
	Rock et assimilés	10		
	Musiques électro	1		
	Rap hip-hop reggae et assimilé	6		
	Jazz et musiques improvisées	1		
	chanson	3		
	Musiques du monde	1		
	Musiques tradi	1		
	autres genres musicaux	1		
Nombre de jours de travail scénique, amateur et professionnel, comprenant le nombre de jours rémunérés pour les artistes.	Accompagnement : un ou plusieurs temps consacrés au projet artistique du groupe ou de l'artiste, hors répétition. Graphique en lignes seules distinguant les professionnels et les amateurs	Nombre de jour de travail artistique	Nombre de jour rémunéré	Oui
	Amateur	30	15	
	professionnel	15	15	
Nombre de groupes ou artistes accompagnés, professionnels et amateurs	Accompagnement : un ou plusieurs temps consacrés au projet artistique du groupe ou de l'artiste, hors répétition.	Amateurs	80	

		Professionnels	20	
Nombre de groupes ou artistes usagers des locaux de répétition	Graphique en lignes seules distinguant les professionnels et les amateurs	catégorie	Nbre de groupes en répét :	Oui
		Amateur	97	
		Professionnel	13	
ACTION CULTURELLE				
Répartition du nombre de bénéficiaires direct	Typologie : enfants dans le temps scolaire, enfants hors temps scolaire, personnes en situation d'empêchement... Graphique en colonnes empilées	GENRE FÉMININ	GENRE MASCULIN	Oui
	Nbre Bénéficiaires tps scolaire :	322	322	
	Nbre bénéficiaires hors tps scolaire	36	36	
	Nbre Bénéficiaires dit public empêché tps scolaire :	0	10	
	Nbre bénéficiaires dit public empêché hors tps scolaire :	0	10	
Répartition du nombre de partenaires de l'action culturelle	RÉPARTITION EAC Graphique en colonnes empilées	Etablissements :	Nombre	Oui
		- collèges,	3	
		- lycées,	4	
		- milieu hospitalier / centre Abadi,	3	
		- milieu carcéral, gradignan	2	
Répartition du nombre des actions culturelles réalisées	Actions réalisées	catégorie	Nombre	Oui
		Parcours académique	5	
		Ateliers bord de scène	3	
		Atelier découverte des instruments	0	
		Atelier 1	0	
ACCOMPAGNEMENT				
Programmation des groupes régionaux	Pourcentage des groupes régionaux et pourcentage des groupes ou artistes produits en région par rapport au nombre total de groupes programmés, tous concerts confondus. Graphique en lignes seules distinguant les professionnels et les amateurs	catégorie	Pourcentage	Oui
		Groupes amateurs régionaux	50	
		Groupes régionaux pros produits :	50	
Production de groupes ayant bénéficiés d'un travail scénique	Pourcentage des groupes et artistes régionaux produits (par rapport au nombre total de groupes ou artistes) ayant bénéficié d'un travail scénique. Graphique en lignes seules distinguant les professionnels et les amateurs	catégorie	Pourcentage	Oui
		Groupes régionaux amateurs :	50	
		Groupes régionaux pros :	50	
ACTION HORS LES MURS				
Actions hors les murs	Nombre d'actions / Graphique en colonnes empilées	Typologie	Nombre	Oui
		-diffusion :	9	
		-mediation :	11	
		-accompagnement :	21	
		-transmission :	2	
Répartition géographique des actions hors les murs	Graphique en colonnes empilées	Typologie	Nombre	Oui
		-Ville :	12	
		-Agglo :	16	
		-Département :	2	
		Région :	11	
		National :	1	
		International :	1	
LIEU				
Répartition du nombre d'heures d'ouverture du lieu	Jours d'ouverture permettant l'accueil du public.	Périodes	heures	Oui
		Jours ouverts	10h à 23h	
		Vacances scolaires	10h à 18h	
		Samedi	14h à 18h	
		Dimanche	14h à 22h	
Amplitude horaire moyenne d'ouverture du lieu	Moyenne annuelle d'ouverture du lieu. Graphique en ligne seule	Amplitude horaire	14h	Oui
Espaces dédiés à l'accueil et à la convivialité	Estimation des m² / Graphique en colonnes empilées	Espace	m²	Oui
		Accueil : m²	20	
		Bar : m²	150	
		Espace ressource	155	

Accueil des publics	Nombre d'ETP dédiés à l'accueil des publics / Graphique en ligne seule	Nbre ETP :	1	Oui	
COOPÉRATION AVEC NOS PARTENAIRES					
Répartition des coopérations avec les parties prenantes du territoire	Typologie des parties prenantes : (Graphique en colonnes empilées)		Coopération financière et/ou opérationnelle	Nombre par année	Oui
	Musiques actuelles :		3	3	
	Acteurs culturels divers :		3	1	
	Acteurs ESS :		2	1	
	Acteurs sociaux		4	1	
	Acteurs éducatifs		5	3	
	Partenaires publics		2	1	
Acteurs du domaine marchand		3	3		
ENGAGEMENT ARTISTIQUE					
Répartition des groupes ou artistes programmés par niveau de professionnalisation	Nombre de groupes ou artistes programmés, répartis en fonction de leur niveau de professionnalisation (amateur, en voie de professionnalisation, professionnel). Graphique en colonnes empilées.	Niveau de professionnalisation		Nombre de groupes ou artistes	Oui
		Amateur :		40	
		Groupe EVP :		15	
Groupe pro :		55			
Répartition des groupes ou artistes programmés par niveau de développement	Nombre de groupes ou artistes programmés, répartis en fonction de leur niveau de développement (tête d'affiche, en développement, ...). Graphique en colonnes empilées.	Niveau de développement		Nombre de groupes ou artistes	Oui
		Amateur :		40	
		Groupe en voie de développement :		10	
Groupe Tête d'affiche :		60			
Groupes ou artistes professionnels accueillis en résidence	Graphique en lignes seules distinguant les professionnels et les amateurs	Nbre groupe amateur en résidence :		3	Oui
		Nbre groupe pro en résidence :		8	
Répartition du nombre de résidences professionnelles par style musicaux	Nombre de résidences professionnelles, réparties en fonction des esthétiques musicales : Graphique en colonnes empilées.	Esthétiques musicales		Nombre de résidence	Oui
		Pop		2	
		Rock et assimilés		2	
		Misesques électro		1	
		Rap hip-hop reaggae et assimilé		3	
		Jazz et musiques improvisées		0	
		chanson		1	
		Musiques du monde		1	
Musiques tradi		0			
autres genres musicaux		0			
Répartition du nombre de résidences professionnelles par niveau de développement	Nombre de résidences professionnelles, réparties en fonction du niveau de développement du groupe ou artiste considéré (tête d'affiche, en développement, ...). Graphique en colonnes empilées.	Niveau de développement		Nombre de groupes ou artistes	Oui
		Groupe en voie de développement :		8	
		Groupe Tête d'affiche :		0	
ENGAGEMENT PROFESSIONNEL					
Mise à disposition des groupes ou artistes accompagnés	Apports en numéraire ou valorisation		Professionnels	Amateurs	
	Budget MAD :		5000	0	
	Valorisation matériel :		4800	4800	
	Valorisation personnel :		5000	5160	
ENGAGEMENT CULTUREL					
Nombre d'heure de mise à disposition de locaux de répétition sur un an	Graphique en ligne seule	Nbre d'heure annuelle MAD des locaux de répét :	1100		
Nombre d'heure de transmission (pédagogie musicale)	Graphique en ligne seule	Nbre d'heure de transmission :	3500		
Nombre d'élèves bénéficiaire des actions de transmission (pédagogie musicale)	Graphique en ligne seule	Nbre d'adhérent pour la transmission :	500		

Nombre de projets d'action culturelle	Graphique en ligne seule	Nbre d'action culturelle :	14
Nombre d'heure total des interventions en matière d'action culturelle	Graphique en ligne seule	Nbre heure total interventions / action culturelle	3000
ENGAGEMENT TERRITORIAL			
Part des groupes ou artistes produits en région parmi les groupes ou artistes accompagnés	Graphique en colonnes empilées	Région	POurcentage
		Bordeaux	40%
		Département	50%
		Départements voisins	10%
INDICATEURS COMMUNS VHSS			
Personne référente au sein de l'équipe permanente	Indiquer le nom et la fonction de la ou des personne(s) référente(s) sur les VHSS. Formation dispensée par le CNM / Organisme EGAE	Nom / Prénom	Fonction
		ROUX Eric	Directeur
		CUNCHINABE Emmanuel	Président
		FLORANCEAU Nathalie	Administratrice
Évolution du pourcentage des personnes formées aux VHSS au sein de l'équipe permanente	Service concerné	Année N	Année N+4
	Gouvernance	10%	50
	Direction et administration	50	100
	Equipe accueil Bar	50	100
	Equipe communication	0	50
	Equipe intermittent	0	50
Dispositif interne de signalement des VHSS	Protocole mis en place pour le personnel et le public	Personnel :	Public :
		signalement auprès du représentant du personnel, et/ou directeur et/ou administratrice.	Personnel formé au dispositif Demandez. Angela ! Signalement auprès du responsable bar, du Régisseur d'accueil, Régisseur général ou du du service de sécurité.
		<u>Process :</u> - séparation des personnes concernées si ils sont dans le même bureau. - Entretien et évaluation des faits reprochés avec la personne désignée - mise à pied + avertissement de la personne concernée / recommandation avis médical - deuxième entretien afin d'évaluer la situation. - si non satisfaisant application de la convention collective Eclat	<u>Process :</u> - isolement de la personne en difficulté - interception de la personne désignée et mise à l'écart hors de l'enceinte.
		Prévention des risques = - Organisation de table ronde. - Proposition de jeux de rôle autour de l'égalité, le respect des personnes et la citoyenneté	Prévention des risques = - affichage de la campagne d'information Demandez Angela
Évolution du nombre de signalements	Nombre de signalements sur l'année écoulé, en interne et par les publics. Graphiques en lignes seules.	Nbre signalement public :	Nbre signalement interne
		1	0
Communication ou actions de sensibilisation à destination des publics et parties prenantes de la structure	Décrire les actions mises en œuvre (affichages, campagnes, rencontres, typologies d'actions, ajout d'une clause spécifique dans les contrats de travail et contrats de prestataires, ...).	Actions mises en place	Nombre d'actions effectuées
		Affichages	1
		Campagnes	2
		Rencontres	3
		Clause spécifique contrat de travail	oui
		Clause spécifique dans un contrat de prestataire	non
Evolution du nombre de salariés	Répartition par genre des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée de neuf mois au moins.	Nombre Femme	Nombre homme
		Année 2023 CDI	14
		Année 2023 CDD > 9 MOIS	10

	Année 2024 CDI	13	21		
	Année 2024 CDD > 9 MOIS	10	10		
	Année 2025 CDI	13	21		
	Année 2025 CDD > 9 MOIS	10	10		
	Année 2026 CDI	13	21		
	Année 2026 CDD > 9 MOIS	10	10		
Evolution du nombre de salariés ETP	Répartition par genre des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée de neuf mois au moins.	ETP Femme	ETP homme		
	Année 2023 CDI	8	12		
	Année 2023 CDD > 9 MOIS	0,65	1		
	Année 2024 CDI	7	10		
	Année 2024 CDD > 9 MOIS	0,65	1		
	Année 2025 CDI	7	10		
	Année 2025 CDD > 9 MOIS	0,65	1		
	Année 2026 CDI	7	10		
	Année 2026 CDD > 9 MOIS	0,65	1		
Évolution du nombre de salariés en emploi durable par catégorie de fonctions	CDI par catégorie de fonctions	2023	2024	2025	2026
	>Nombre Direction	1	1	1	1
	>Nombre Administration	6	6	6	6
	>Nombre Communication	2	2	2	2
	>Nombre Médiation	1	1,5	1,5	1,5
	>Nombre Transmission	42	37	37	37
	>Nombre Chargé(e) de mission	2	1	1	1
	>Nombre régie	2,5	2,5	2,5	2,5
	>Nombre régie technique	0	0	1	1
Évolution des rémunérations brut mensuelles des emplois durables par genre pour un ETP	Calculé à partir de la moyenne annuelle pour un ETP pour chaque genre.	ETP Femme	ETP homme		
	Année 2023 CDI	1960	2322		
	Année 2023 CDD > 9 MOIS	0	0		
	Année 2024 CDI	2156	2554		
	Année 2024 CDD > 9 MOIS	0	0		
	Année 2025 CDI	2600	2356		
	Année 2025 CDD > 9 MOIS	0	0		
	Année 2026 CDI	2704	2450		
	Année 2026 CDD > 9 MOIS	0	0		
Évolution du nombre de cadres par genre	Graphique en colonnes empilées, en ajoutant une information relative au pourcentage du nombre de cadre (tous genres confondus) parmi les salariés en emploi durable.	% Femme	% Homme		
	Année 2023/ Cadre	14%	9%		
	Année 2023/ Non Cadre	86%	91%		
	Année 2024/ Cadre	14%	9%		
	Année 2024/ Non Cadre	86%	91%		
	Année 2025/ Cadre	14%	9%		
	Année 2025/ non Cadre	86%	91%		
	Année 2026 / Cadre	14%	9%		
	Année 2026 / Non Cadre	86%	91%		
Évolution des rémunérations brut mensuelles moyennes par genre	Indiquez pour chaque genre l'évolution du plus bas et du plus haut salaire, calculé en ETP (sans l'ancienneté, la reconstitution de carrière, ...). Soit 4 catégories. Graphique en lignes seules.	Femme au plus bas	Femme au plus haut	Homme au plus bas	Homme au plus haut
	Année 2023/ Cadre	2700	2700	3176	4619
	Année 2023/ Non Cadre	1800	2100	1800	2600
	Année 2024/ Cadre	2703	2703	3180	4621
	Année 2024/ Non Cadre	1802	2102	1802	2603
	Année 2025/ Cadre	2725	2725	3200	4640
	Année 2025/ non Cadre	1863	2125	1820	2628
	Année 2026 / Cadre	2735	2735	3220	4680
	Année 2026 / Non Cadre	1876	2155	1832	2635

Évolution du nombre d'emplois occasionnels	Catégories : artistes, techniciens, autres Graphique en colonnes empilées	Nombre Femme	Nombre Homme	
	Artistes	20	150	
	Techniciens	1	6	
	Autres	1	1	
Pyramide des âges des salariés en emploi durable	Graphique de répartition par genre et par tranche d'âge	Nombre Femme	Nombre Homme	
	Moins de 20 ans	0	0	
	20- 25 ans	1	0	
	26 - 30 ans	3	1	
	31 - 35 ans	4	9	
	36 - 40 ans	0	1	
	41 - 45 ans	2	6	
	46 - 50 ans	1	2	
	51 - 55 ans	1	4	
	56 - 60 ans	0	3	
	plus de 60 ans	0	2	
Répartition analytique des charges et des ETP	Catégories définies par la structure en fonction des la comptabilité analytique mise en place.	Charges %	ETP %	
	Diffusion production	0%	12%	
	Diffusion Location	5%	7%	
	Transmission	28%	50%	
	Musiques et Médiation	5%	7%	
	Accompagnement pro + amateur - scène locale	5%	3%	
	Carnaval	5%	3%	
	Fonctionnement administratif	0%	18%	
Évolution du taux de renouvellement de l'équipe permanente (turn over)	mode de calcul : $((\text{Nombre de départs sur l'année en cours} + \text{le nombre d'arrivée}) / 2) / \text{effectif au 1er janvier de l'année en cours} \times 100$ basé sur les chiffres 2022	femme	homme	
		5%	2%	
Évolution du nombre d'arrêts maladie significatifs	Nombre d'arrêts maladies identifiés comme significatifs (accidents du travail, maladies longue durée, congés maternité, ...)	femme	homme	
	- Arrêt maladie	8	1	
	- Accidents de travail	0	0	
	- Maladies lognue durée	0	0	
	- Congés maternité	1	0	
Nombre de stagiaires, apprentis et volontaires accueillis	Graphique en colonnes empilées	femme	homme	
	2023	- Stagiaires - Apprentis - Volontaires	1 0 5	3 0 4
	2024	- Stagiaires - Apprentis - Volontaires	2 1 5	2 0 4
	2025	- Stagiaires - Apprentis - Volontaires	2 1 5	2 0 4
	2026	- Stagiaires - Apprentis - Volontaires	2 1 5	2 0 4
	Répartition des artistes programmés	Par genre - Graphique en colonnes empilées	Nombre femme	Nombre homme
Année 2023		60	140	
Année 2024		54	126	
Année 2025		67	123	
Année 2026		80	120	
Évolution de la gouvernance par genre	Conseil d'administration	Nombre femme	Nombre homme	
	Année 2023	5	7	
	Année 2024	6	8	
	Année 2025	7	7	

Année 2026	7	7
Bureau	Nombre femme	Nombre homme
Année 2023	0	2
Année 2024	0	2
Année 2025	0	2
Année 2026	0	2



**LOCAUX SITUES 18 COURS BARBEY
CONVENTION de MISE À DISPOSITION AU PROFIT
DE L'ASSOCIATION PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION
/ROCKSCHOOL**

LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par Madame Delphine JAMET, agissant en sa qualité d'Adjointe au Maire, habilitée aux fins des présentes par délibération n° 2021/34 du Conseil municipal en date du 26 janvier 2021, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 février 2021.

Ci-après dénommée « la Ville »

D'UNE PART,

ET

L'association Parallèles Attitudes Diffusion, représentée par Monsieur Emmanuel CUNCHINABE, agissant en sa qualité de Président habilité aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration le 11/05/2022 dont le siège social est fixé 18 cours Barbey 33800 BORDEAUX

Licences entrepreneur spectacle :
N° L1 PLATESV-R-2021-008728 // L2-PLATESV-R-2021-008723 // L3-PLATESV-R-2021-008725
Ci-après dénommée « l'occupant »

D'AUTRE PART,

EXPOSE

Par convention en date du 31 mars 2017 et ses avenants successifs, la Ville de Bordeaux a mis à disposition de l'association Parallèles Attitudes Diffusion / Rockscool un ensemble de locaux formant le théâtre Barbey à Bordeaux. La convention étant arrivée à échéance, il convient d'en renouveler le cadre juridique.

La Rockscool Barbey étant labellisée « SMAC » par le ministère de la Culture, et étant ainsi chargée d'une mission d'intérêt général, les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et plus particulièrement l'article L2122-1 et suivants créés par l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relatifs à une procédure de sélection préalable pour toute occupation du domaine public pour des activités économiques ne sont pas applicables à l'occupation du théâtre Barbey et ses annexes.

L'activité labellisée exercée par la Rockscool Barbey présente des caractéristiques géographiques, économiques, techniques et fonctionnelles particulières dont l'objet principal n'est pas l'intérêt économique.

CES FAITS EXPOSES IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition par la Ville à l'occupant de locaux lui appartenant.

Cette mise à disposition ne confère à l'occupant ni la propriété commerciale, ni la qualité de concessionnaire de service public.

ARTICLE 2 : DESIGNATION

La Ville met à disposition de l'occupant, un local d'une superficie développée totale d'environ 3 178,90 m² environ au sein d'une propriété communale plus vaste cadastrée CZ-117-118, située à Bordeaux, et décomposé de la manière suivante :

A/ -Théâtre Barbey 18 cours Barbey

sous-sol : 49,06 m²
rez-de-chaussée : 934,38 m²
1^{er} étage : 840,25 m²
2^{ème} étage : 552,20 m²
3^{ème} étage : 527,41 m²

B/ - bâtiment annexe, arrière du 22 cours Barbey

Rez-de chaussée : 75 m² pour la salle de réunion
1^{er} et 2^{ème} étages : 155,60 m² + 45 m² pour la salle multimédia

ARTICLE 3 : ETAT DES LIEUX

L'occupant prendra les locaux mis à disposition dans l'état où ils se trouvent sans pouvoir élever aucune protestation ni réclamer aucune indemnité, soit pour vices cachés, mauvais état ou défaut d'entretien des constructions, soit encore pour quelque cause que ce puisse être.

Un état des lieux dressé contradictoirement entre les parties à la remise de la convention ainsi qu'à la restitution des locaux sera annexé aux présentes.

ARTICLE 4 : AFFECTATION

L'ensemble immobilier mis à disposition sera affecté par l'occupant aux activités suivantes :

- formation professionnelle,
- transmission musicale amateur et professionnelle
- pratiques musicales (répétitions, résidences et enregistrements) amateurs et professionnelles,
- création et diffusion de spectacles de musiques actuelles amateurs et professionnels.
- Médiation culturelle
- Parcours pédagogiques

Il comprend au rez-de-chaussée un club pouvant être utilisé en tant que bar ou pour des concerts, des salles de répétitions. L'utilisation du bar se fera en conformité avec la législation sur les débits de boissons.

Au 1er et 2eme étages, il comporte une salle de spectacles avec scène et gradins, studios de répétitions et de salles de cours de musique.

La salle de spectacles et le club pourront être utiliser en simultané en respectant la jauge maximale de 695 personnes.

Il est bien entendu que cette affectation ne pourra être modifiée sans le consentement préalable exprès et écrit de la Ville.

Toutefois, l'occupant aura la possibilité de les mettre, à son tour, à la disposition d'associations et d'entrepreneurs de spectacles poursuivant des buts complémentaires aux siens, sous sa propre responsabilité. Sont exclues notamment, les associations à but politique, confessionnel ou dont l'objet serait contraire à l'ordre public. Cette mise à disposition interviendra sous la forme d'un document

contractuel dans lequel l'occupant conviendra des modalités d'occupation des lieux et dont la durée ne devra pas excéder celle de la présente convention.

La Ville pourra utiliser les locaux de façon ponctuelle et à titre gratuit, selon des modalités à établir au minimum 30 jours à l'avance avec l'occupant, si elle éprouve la nécessité, et sans nuire aux activités de cette dernière. La Ville devra toutefois s'acquitter des frais réels engendrés par son utilisation des locaux. Lors de toutes les utilisations des locaux (y compris par la Ville ou par des tiers par elle désignés), l'occupant restera garant de la bonne utilisation du matériel scénique et scénographique. A ce titre, il déterminera et affectera à ces utilisations le personnel technique nécessaire.

Les locaux du bâtiment annexe sont affectés exclusivement à l'usage d'une part à l'extension des activités propres à la salle de spectacle et d'autre part à l'extension de l'activité propre des studios conformément aux statuts de l'occupant. En aucun cas, ils ne sont destinés à de l'hébergement et/ou du stockage.

ARTICLE 5 : TRANSMISSION DE DOCUMENTS

L'occupant s'engage à remettre chaque année son rapport d'activité annuel et l'attestation d'assurance correspondant aux locaux mise à disposition. A défaut, la présente convention pourra être résiliée par la Ville.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION ET SIGNALÉTIQUE

Toute communication réalisée par les occupants concernant ce lieu devra préciser sa mise à disposition par la Ville de Bordeaux. De même, une signalétique pourra être apposée par la Ville pour rappeler que le site est municipal, voire constitue un pôle associatif.

ARTICLE 7 : CHARGE DES TRAVAUX DE REPARATION, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Le présent article a pour objet de préciser la répartition des travaux incombant respectivement à la charge de la Ville et à l'occupant.

7.1 Travaux à la charge de la Ville.

La Ville prend à sa charge les travaux de clos et couverts et les grosses réparations relevant du propriétaire telles que définies par les articles 1719 et 1720 du Code civil.

Dans ce cadre, la Ville prend à sa charge les travaux de réparation ne relevant pas de la maintenance et de l'entretien courant.

L'occupant ne peut s'opposer à l'exécution de travaux que la Ville juge utile de réaliser dans les locaux qu'il est autorisé à occuper et à exploiter.

Dans cette hypothèse, l'occupant ne peut prétendre à aucune indemnité, quelles que soient la nature et la durée des travaux engagés.

7.2 Travaux à la charge de l'occupant

Travaux obligatoires : entretien courant et maintenance des locaux

L'occupant devra faire exécuter en temps opportun et à ses frais exclusifs toutes les réparations et travaux d'entretien à caractère locatif, conformément à l'annexe du décret n°87-712 du 26 août 1987, sauf mention contraire prévue dans la présente convention.

De plus, l'occupant pourvoit à ses frais exclusifs à l'exécution de tous les travaux intérieurs et extérieurs d'entretien, de nettoyage, de réparation et de maintenance des ouvrages, des équipements et matériels. Au-delà des réparations et des travaux locatifs listés dans l'annexe du décret précité, l'occupant est tenu de faire procéder à ses frais aux réparations lorsqu'elles sont consécutives à un usage des locaux, des matériels ou des équipements, non conforme aux activités prévues ou à un défaut d'entretien.

Ces réparations seront systématiquement diligentées et supportées financièrement par l'occupant.

L'occupant s'engage à réaliser à ses frais exclusifs la maintenance et la mise en sécurité des équipements scéniques et scénographiques.

L'occupant s'engage à souscrire des contrats d'entretien et de maintenance préventive et curative des installations techniques, des équipements scéniques et des matériels qui le nécessitent. La copie de ces contrats sera adressée à la Ville à la signature des présentes puis à chacune reconduction de ces contrats.

Travaux à l'initiative de l'occupant.

Les travaux de gros entretien, d'agencement ou de modification des locaux que l'occupant projettera d'exécuter à ses frais et sous sa propre responsabilité, seront soumis à l'accord préalable et écrit de la Ville et, le cas échéant, de la commission de sécurité et d'accessibilité compétente.

Dans tous les cas, l'occupant s'engage à communiquer à la Ville copie de tous les documents graphiques ou écrits afférents aux projets et à la réalisation des travaux.

Ces aménagements ou modifications devront être réalisés dans le respect des prescriptions légales et réglementaires et des règles de l'art. Pour ces opérations, l'occupant s'entourera des compétences nécessaires et obligatoires pour la réalisation de certains travaux : architecte, maître d'œuvre, bureau d'études, contrôleur technique, coordinateur SSI, SPS, acousticien... etc.

7.3. Abonnement, communications, fluides et taxes.

L'occupant devra souscrire directement tous les abonnements aux différents réseaux nécessaires à son occupation des locaux (téléphone, câble, Internet ... etc.) et supportera directement tous les frais correspondants :

- souscription des abonnements ; travaux de raccordement
- coût des consommations correspondantes ;
- frais de raccordement ;
- toutes taxes y afférentes.

En ce qui concerne les fluides, ils seront refacturés par la Ville de Bordeaux au vu des relevés effectués chaque début d'année pour l'année N-1.

Elle acquittera également tout impôt, taxe ou contribution de toute nature que la loi met à la charge des occupants.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

L'occupant s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence sur le site mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux.

L'occupant devra également souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir tous dommages, y compris les actes de vandalisme, causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous bien mis à disposition appartenant à la ville de Bordeaux, ainsi que sa responsabilité, notamment vis à vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

L'occupant souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et avec ses assureurs subrogés il renonce à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la ville de Bordeaux pour tous les dommages subis.

L'occupant devra communiquer chaque année à la ville de Bordeaux l'attestation d'assurance délivrée par son assureur valable pour l'année en cours.

Au cas où les documents ne seraient pas remis à la ville de Bordeaux huit jours avant le début de l'occupation, ou si les montants de garanties souscrits s'avèrent manifestement insuffisants, elle se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès au lieu concerné par les présentes.

L'occupant s'engage, par ailleurs, à prévenir la Ville dans les plus brefs délais de tous dommages occasionnés aux locaux mis à disposition à la suite de tous sinistres (incendie, dégâts des eaux, fortes intempéries ou tempêtes...)

La ville de Bordeaux, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 9 : SECURITE ET ACCESSIBILITE

La présente convention est consentie et acceptée sous les conditions suivantes :

Toutes les dispositions devront être prises par l'occupant pour que la sécurité des personnes soit assurée en toute circonstances.

L'occupant supportera financièrement toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous ceux qui seront appelés à fréquenter les lieux, ou simplement à y pénétrer pour quelque motif que ce puisse être, de telle manière que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse en aucun cas être recherchée à ce titre.

Il devra, notamment, respecter les dispositions générales applicables en matière de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) et devra prendre toutes les dispositions pour que la sécurité des personnes soit assurée en toutes circonstances. L'occupant devra veiller, en outre, à ce que les effectifs admissibles soient compatibles avec la largeur et le nombre des issues dont dispose l'immeuble. A ce titre il est rappelé que l'immeuble ne doit recevoir, de manière simultanée, que 695 personnes pour la salle de spectacle, classée type L et 481 personnes pour le piano-bar classé type N.

Les travaux de mise en conformité liés à son activité seront à la charge de l'occupant et devront recueillir, avant tout commencement d'exécution, l'accord de la Ville ainsi que l'avis de la Commission de sécurité et d'accessibilité.

Pour ce faire, l'occupant devra établir, conformément à l'article R.143-22 du Code de la Construction et de l'Habitation, un dossier constitué de plans, d'une notice de sécurité et d'une notice d'accessibilité qui devra être déposé auprès des services compétents.

Le Président de l'Association occupante, en tant que responsable en matière de sécurité de l'ensemble du bâtiment, devra tenir à jour le registre de sécurité qui lui sera remis par la Ville dès la signature de la présente convention.

Dans l'hypothèse de locaux mutualisés, un responsable unique de sécurité devra être désigné et informé des dispositifs et consignes de sécurité.

Il y est ici précisé que l'occupant aura à sa charge les contrôles techniques et visites périodiques auprès des organismes agréés, l'entretien des installations techniques des locaux à savoir notamment (liste non exhaustive) :

- installations électriques
- éclairage de sécurité
- chauffage
- climatisation et ventilation,
- désenfumage,
- ascenseur, escalier, monte-charge
- système détection d'incendie
- alarme
- extincteurs,
- équipements scéniques...

L'occupant ne pourra en aucun cas augmenter les risques calorifiques liés à des stockages de produits ou autres fournitures dans les locaux.

L'occupant devra se former à ses frais, aux conditions de sécurité, prévention, incendie et devra avoir une habilitation électrique.

Un représentant de la Ville de Bordeaux sera présent lors des visites de la Commission de Sécurité ou de toute autre institution habilitée à visiter les lieux.

L'occupant sera présent ou représenté lors des visites de la Commission de sécurité et devra informer la Ville de Bordeaux des dates de passage pour l'associer.

Ainsi, le gestionnaire d'établissement, responsable en matière de sécurité et d'accessibilité du site, devra s'assurer, avant son ouverture au public, de la formation et de la sensibilisation de son personnel

à l'accueil des personnes en situation de handicap mais également des mesures opérationnelles mises en place pour garantir cet accueil.

Le registre d'accessibilité sera mis à jour par les services de la ville au fur et à mesure des dispositions prises pour l'accueil des personnes handicapées et au vu des éléments transmis obligatoirement par le gestionnaire d'établissement notamment les attestations de formation des personnes désignées. »

ARTICLE 10 : REDEVANCE

Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement par l'occupant d'une redevance annuelle de 66 064 € TTC payable semestriellement à réception d'un avis de somme à payer.

Le versement sera effectué entre les mains de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux-municipale.

Toute modification de l'adresse de facturation devra être signalée sous 15 jours à la Direction de l'Immobilier de Bordeaux Métropole par lettre recommandée avec avis de réception adressée à :

Bordeaux Métropole
Direction de l'Immobilier
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux Cedex

Cette redevance est révisable annuellement à la date anniversaire des présentes en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction. L'indice de base départ étant celui du 2^{ème} trimestre 2021, soit 1821.

La valeur locative estimée de l'ensemble immobilier mis à disposition de 254 320 €, diminuée du montant de la redevance dont s'est acquittée l'occupant, doit être reportée chaque année dans les comptes de l'association au titre des aides publiques indirectes.

ARTICLE 11 : PRISE D'EFFET - DUREE

Le présent contrat est consenti et accepté, pour une période de 3 ans à compter du **21 octobre 2021 jusqu'au 21 octobre 2024**. A l'expiration du terme fixé, la convention cessera de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de donner congé.

Aucun préavis ni aucun terme n'aura à être respecté par la Ville si la résiliation de la présente convention à son initiative est motivée par l'intérêt général ou en cas de manquement de l'occupant aux dispositions contractuelles.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité en cas de liquidation judiciaire ou de dépôt de bilan de l'occupant.

Au cas où la résiliation serait le fait de la Ville, l'occupant ne pourra prétendre à aucune indemnité, fût-ce en répétition des sommes qu'elle aurait pu dépenser pour des aménagements, quand bien même ces aménagements auraient donné une plus-value quelconque aux propriétés communales.

ARTICLE 12 : RESPECT DES CLAUSES CONTRACTUELLES

L'occupant reconnaît qu'il a une exacte connaissance des stipulations qui précèdent et de leurs conséquences. Il déclare accepter les unes et les autres, sans exception ni réserve et s'oblige à les supporter et respecter.

Toute violation de l'une quelconque des stipulations contenues dans la présente entraînera la résiliation immédiate de la présente convention, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la Ville pourrait prétendre avoir droit.

ARTICLE 13 : RETOUR A LA VILLE DU BIEN MIS A DISPOSITION

A l'expiration de la présente convention ou lorsqu'il aura reçu congé, l'occupant devra respecter les dispositions suivantes :

- un état des lieux sera établi contradictoirement entre les parties à la restitution des lieux,

- l'occupant devra quitter les lieux après avoir restitué les clefs à la date prévue à l'article durée ou à la date d'effet du congé ou de la résiliation, faute de quoi il encourra une pénalité de 100 €/jour de retard et son expulsion pourra être ordonnée par simple ordonnance sans préjudice de dommages et intérêts,
- le bien mis à disposition sera restitué par l'occupant à la Ville de Bordeaux en bon état d'entretien et libre de toute occupation et encombrant. Il ne pourra prétendre à quelque indemnité que ce soit, fût-ce en répétition des sommes dépensées par lui, par ses ayants cause, pour les aménagements et changements de distribution du dit bien, quand bien même les travaux exécutés à ces fins lui auraient donné une plus-value quelconque.

L'enlèvement des encombrants (meublier, appareils électriques, informatiques.....) laissés dans les lieux, devra être pris en charge par l'occupant. A défaut, cette prestation fera l'objet d'une facturation par la Ville à l'occupant. En cas de non retrait des dispositifs ou de non libération du site, cette occupation sera soumise à la tarification annuelle prévue à l'article 10 « redevance » sans que celle-ci n'ait valeur d'autorisation.

ARTICLE 14 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'occupant relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

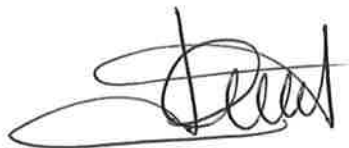
ARTICLE 15 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

- Madame Delphine JAMET, ès-qualités, en l'Hôtel-de-Ville de BORDEAUX, place Pey Berland
- Monsieur Emmanuel CUNCHINABE, ès-qualités, au siège social sus indiqué,

Fait à Bordeaux, en double exemplaire, le 28/04/2023

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire
Delphine JAMET



Pour l'occupant
Le Président
Emmanuel CUNCHINABE

PARALLELES ATTITUDES UNION
ROCK SCHOOL BARBEY
18 COURS BARBEY - 33000 BORDEAUX
WWW.ROCKSCHOOL-BARBEY.COM
LICENCES 1-1112194 / 2-1004334 / 3-1004335
SIRET 330 110 865 00146



ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

Associations bénéficiaires	Estimation des aides en nature 2023 sur la base des montants 2022 (en euros)
Cie Maloba	718,00 €
Intérieur Nuit	400,00 €
Cré'art Cie Reg'art	512,00 €
Chant Libre	1 441,00 €
FIMEB	3 413,00 €
La petite sœur	966,00 €
Bordeaux Chanson	1 596,00 €
Festival de Bordeaux sur la justice et les droits humains	7 000,00 €
Festival des arts de Bordeaux - FAB	16 944,00 €